

banque centrale des états de l'afrique de l'ouest



1968

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le sixième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : M. Tiémoko Marc GARANGO

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Konan BÉDIÉ, Ministre des Affaires Economiques et Financières.
M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Stanislas KPOGNON, Ministre de l'Economie et des Finances.
M. Gilles Florent YÉHOUESSI, Conseiller technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce.
M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Plan et des Travaux Publics.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. SIDI MOHAMED DIAGANA, Ministre des Finances.
M. MOKHTAR OULD HAIBA, Ministre de la Planification et du Développement Rural.

Représentants de la République du Niger :

M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances.
M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.
M. Abdou DIOUF, Ministre du Plan et de l'Industrie.

Représentants de la République Togolaise :

M. Boukari DJOBO, Ministre des Finances et de l'Economie.
M. Edouard KODJO, Secrétaire Général au Ministère des Finances et de l'Economie.

Représentants de la République Française :

M. Henri BISSONNET, Conseiller Maître à la Cour des Comptes.
M. Daniel DEGUEN, Directeur adjoint au Ministère de l'Economie et des Finances.
M. Pierre DEHAYE, Directeur des Monnaies et Médailles.
M. Michel HAUSWIRTH, Directeur au Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération.
M. André POSTEL-VINAY, Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération Economique.
M. Gabriel RATTIER, Directeur Général de l'Escompte à la Banque de France.
M. Marcel THERON, Directeur Général des Services Etrangers de la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

* Composition au 11 mars 1969.

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX*

République de Côte d'Ivoire :

Président : * M. Konan BEDIE, Ministre des Affaires Economiques et Financières.

Membres : * M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre du Plan.
M. Jean-Baptiste AMETHIER, Directeur des Affaires Economiques et des Relations économiques extérieures.
M. Edouard EBAGNITCHIE, Député à l'Assemblée Nationale.
M. Claude SECHAUD, Directeur de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (a).

République du Dahomey :

Président : * M. Stanislas KPOGNON, Ministre de l'Economie et des Finances.

Membres : * M. Gilles Florent YEHOUESSI, Conseiller technique au Ministère de l'Economie et des Finances.
M. Marius AKUESON, Trésorier-payeur du Dahomey.
M. Noël AGOSSOU VIADENOU, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.
M. Robert TAGNON, Secrétaire Général du Ministère de la Prospective et du Plan.

République de Haute-Volta :

Président : * M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Plan et des Travaux Publics.

Membres : M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce.
M. François KABORE, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances.
M. Pierre TAHITA, Directeur du Plan.
M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, Chef du Service des Finances Extérieures.

République Islamique de Mauritanie :

Président : * M. SIDI MOHAMED DIAGANA, Ministre des Finances.

Membres : * M. MOKHTAR OULD HAIBA, Ministre de la Planification et du Développement Rural.
M. SALEM OULD M'KHAITIRAT, Ministre de l'Industrie et des Mines.
M. SIDI OULD CHEIKH ABDALLAH, Directeur du Plan.
M. MAMADOU CISSOKO, Conseiller Economique et Financier du Président de la République.

* Composition au 11 mars 1969.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque centrale.

(a) Remplacé le 12 avril 1969 par M. Jean-Claude ROCHE, Directeur général adjoint de la Société des Huileries et Savonneries des Lagunes (BLOHORN).

République du Niger :

Président : * M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances.

Membres : * M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

M. BOUBOU HAMA, Président de l'Assemblée Nationale.

M. ABDOULAYE DIALLO, Commissaire Général au Développement.

M. OUMAROU MOUSSA, Directeur de la Banque de Développement de la République du Niger.

République du Sénégal :

Président : * M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

Membres : * M. Abdou DIOUF, Ministre du Plan et de l'Industrie.

M. Ibrahima TAL, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

M. Adama DIALLO, Directeur du Mouvement général des fonds au Ministère des Finances.

M. Charles-Henri GALLENCA, Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Dakar.

République Togolaise :

Président : * M. Boukari DJOBO, Ministre des Finances et de l'Economie.

Membres : * M. Edouard KODJO, Secrétaire Général au Ministère des Finances et de l'Economie.

M. Jean TEVI, Directeur du Service des Douanes.

M. Henri DOGO, Directeur des Etudes et du Plan au Ministère du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et du Plan.

M. Paul DOVI-AKUE, Directeur de la Société Togolaise d'Importation-Exportation SOTEXIM).

* Membres du Conseil d'administration de la Banque centrale.

SOMMAIRE

1 — L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE	
1.1 - Les conditions extérieures	3
1.2 - L'activité économique de l'Union monétaire	11
1.3 - L'aide financière extérieure	23
1.4 - Les échanges extérieurs	33
2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT	
2.1 - L'évolution générale de la situation monétaire	43
2.2 - L'évolution des crédits à l'économie	47
2.3 - La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme	51
2.4 - L'évolution des crédits à court terme	59
2.5 - Le financement des crédits à court terme et le concours de la Banque centrale	81
2.6 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire	91
2.7 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises	103
2.8 - Les réserves extérieures de l'Union monétaire ...	115
3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION	
3.1 - L'administration de la Banque centrale	129
3.2 - Les services de la Banque centrale	131
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale ..	133
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1967/1968 ..	135
Bilan au 30 septembre 1968	137

ANNEXES

A - Modifications aux statuts de la Banque centrale adoptées par le Conseil d'administration le 10 décembre 1968	141
B - Taux des opérations de la Banque centrale	144
C - Situation mensuelle de la Banque centrale septembre 1967/ septembre 1968	148
D - Situations statistiques de l'émission monétaire des Agences de la Banque centrale	150
E - Statistiques économiques et monétaires	165



L'ÉCONOMIE
OUEST AFRICAINE
EN 1968

Photo InFo / Sénégal

1.1 LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OUEST AFRICAINE

La période que couvre ce rapport, qui va du 1^{er} octobre 1967 au 30 septembre 1968, a été difficile.

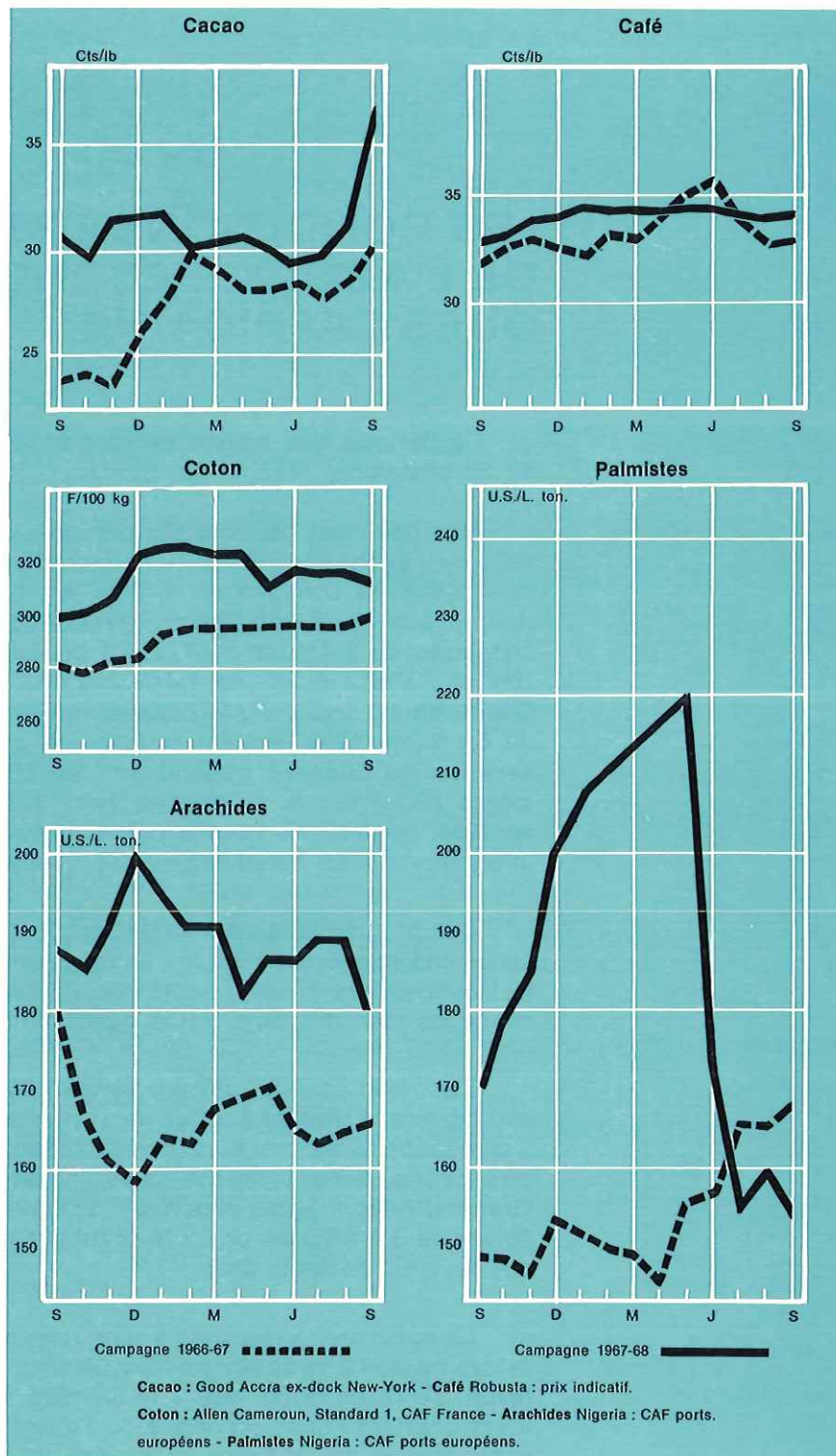
Non point que l'activité des principaux pays industriels, qui règle celle de l'économie mondiale, se soit affaiblie. Bien au contraire, au ralentissement constaté en 1967 a fait place une nouvelle accélération : aux Etats-Unis, la progression du produit national à prix constants, de 2,4 % en 1967, a été de 4,6 % en 1968 ; au Royaume-Uni, elle s'est relevée de 1,4 % à 3,7 %, et, pour l'ensemble de la Communauté Economique Européenne, de 2,8 % en 1967, elle a été de 5,1 % en 1968, également calculée à prix constants. Selon les services de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.), la production mondiale aurait augmenté de 6 % en 1968, contre 4 % l'année précédente, et la valeur des échanges internationaux se serait accrue de quelque 11 % en 1968.

Ces progrès se sont pourtant accomplis dans une tension croissante des relations politiques entre nations, dans l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et les marchés de l'Europe occidentale, et au sein même de bien des pays, entre générations et groupes sociaux.

L'accélération du développement économique dans une telle atmosphère d'affrontement et de contestation ne pouvait aller sans « surchauffe ». Sa première manifestation, la hausse des prix, s'est développée dans plusieurs pays, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon, où, en un an, les prix de gros se sont élevés de 3 à 4 %, les prix à la consommation, plus sensibles encore aux facteurs sociaux, de 5 à 7 %.

Le dollar des Etats-Unis a ainsi perdu, pour les consommateurs de ces pays, 4,2 % de son pouvoir d'achat, dans la seule période sous revue, 14 %, de la fin 1962 à la fin 1968. Depuis un quart de siècle, il est pourtant l'unité reconnue de l'ouest à l'est des comptes internationaux et des fortunes nationales ou privées.

PRIX SUR LES MARCHÉS MONDIAUX



C'est dans la monnaie que s'expriment, avec le moins de fards, la confiance et la peur des individus et des nations. L'inquiétude a pesé lourdement sur le fonctionnement du système monétaire international durant cet exercice 1967-1968.

Le 18 novembre 1967, le Royaume-Uni dévaluait sa monnaie de 14,3 %, et vingt-six autres pays suivaient, à des degrés divers, cette décision. Cette dévaluation du sterling, mère des monnaies de réserve, devait curieusement déclencher de vastes mouvements migratoires de capitaux en recherche de gains spéculatifs, et achever de faire des eurodevises l'élément directeur du marché international des capitaux.

Le 15 mars 1968, le marché de l'or de Londres devait être fermé, les sept membres actifs du « pool de l'or », constitué en 1961, ne pouvant plus, sans risque de voir fondre leurs réserves, satisfaire, au prix officiel de 35 \$ l'once, la demande croissante de métal précieux. Les Gouverneurs des banques centrales intéressées, réunis à Washington, estimaient que « l'or détenu par les autorités monétaires ne devrait être utilisé que pour les transactions entre autorités monétaires », au prix officiel, et convenaient de disjoindre, en conséquence, ces transactions du marché de l'or-métal.

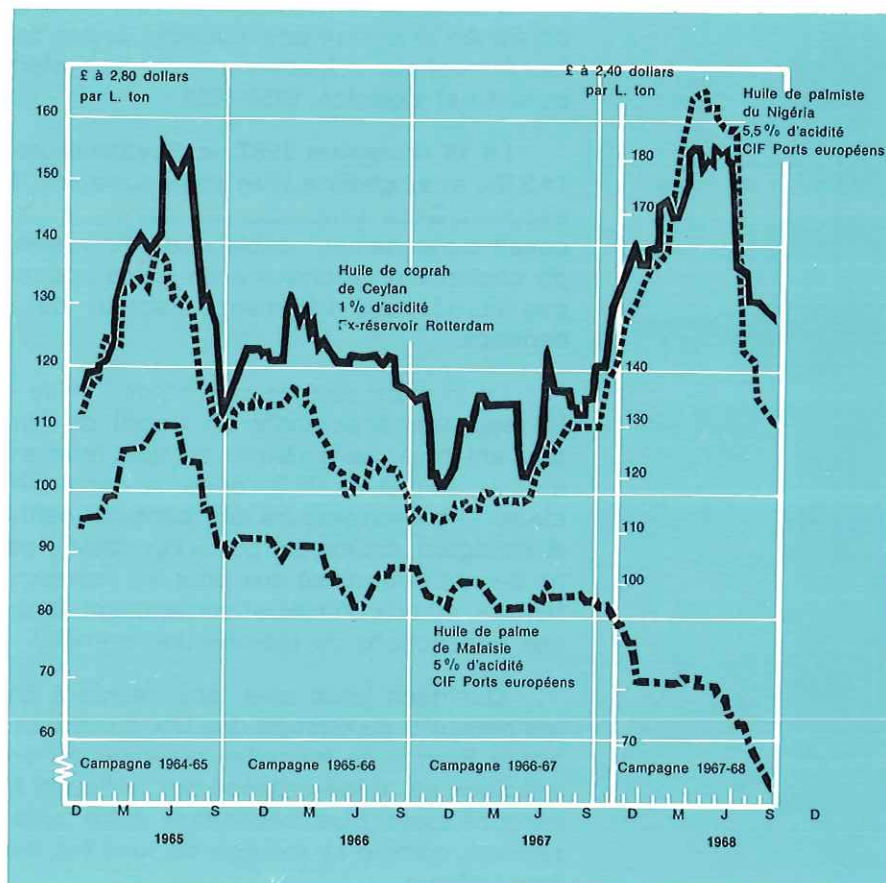
Quelques jours plus tard, réunis à Stockholm, les 29-30 mars, les délégués du Groupe des Dix donnaient une approbation, assortie par la France de formelles réserves, au projet de création de droits spéciaux de tirage proposé par le Fonds Monétaire International, ne reconnaissant plus cependant cette création, qui reste encore à réaliser, comme la solution de tous les maux du système monétaire international.

Celui-ci devait connaître une nouvelle et violente crise à la fin de l'année 1968, peu après la période à laquelle est consacré ce rapport.

Par un singulier contraste, les **marchés des denrées et matières premières** faisant l'objet du grand commerce international sont demeurés relativement calmes durant toute la période considérée, et les indices généraux n'ont que peu varié.

L'évolution des cours a cependant été quelque peu différente selon les produits, affectant différemment les pays producteurs de l'Union monétaire.

COURS DES HUILES CONCRÈTES



Le **café**, promu durant l'exercice sous revue au premier rang des produits exportés par l'Union, a connu une grande stabilité de cours. Sur la place de New York, marché dominant du Robusta, les cours « indicatifs » sont restés proches du plafond fixé par l'Accord international : 34,25 cents ex-docks, correspondant à 32,5/33 cents pour le Robusta Côte d'Ivoire grade II. Par contre, sur les marchés français, le Robusta ivoirien voyait ses cours fléchir quelque peu à la fin de l'année 1967, pour s'établir à la simple contre-valeur de son cours à New York (3,50/3,60 F.F. le kilo).

Assez curieusement délaissé jusqu'ici dans les spéculations de développement, le **cacao**, dont la demande s'affirme, alors que la production stagne et se présente incertaine, a vu ses cours se main-

tenir à un haut niveau, puis connaître, dans le dernier mois de l'exercice, une brusque ascension, les portant à un sommet jamais encore atteint.

La production de **coton** livrée au marché international ayant été faible, pour la seconde fois consécutive, les stocks surabondants qui pèsent sur le marché se sont quelque peu allégés, et les cours sensiblement relevés.

La demande de **bois tropicaux** sur les marchés européens qui constituent le principal débouché des abattages ivoiriens est, en général, demeurée active et les prix fermes.

L'excellent **minéral de fer** de Mauritanie a pu être placé, en 1968, à des cours voisins de ceux obtenus en 1967, ceux-ci étant cependant inférieurs de quelque 5 % à ceux de 1966.

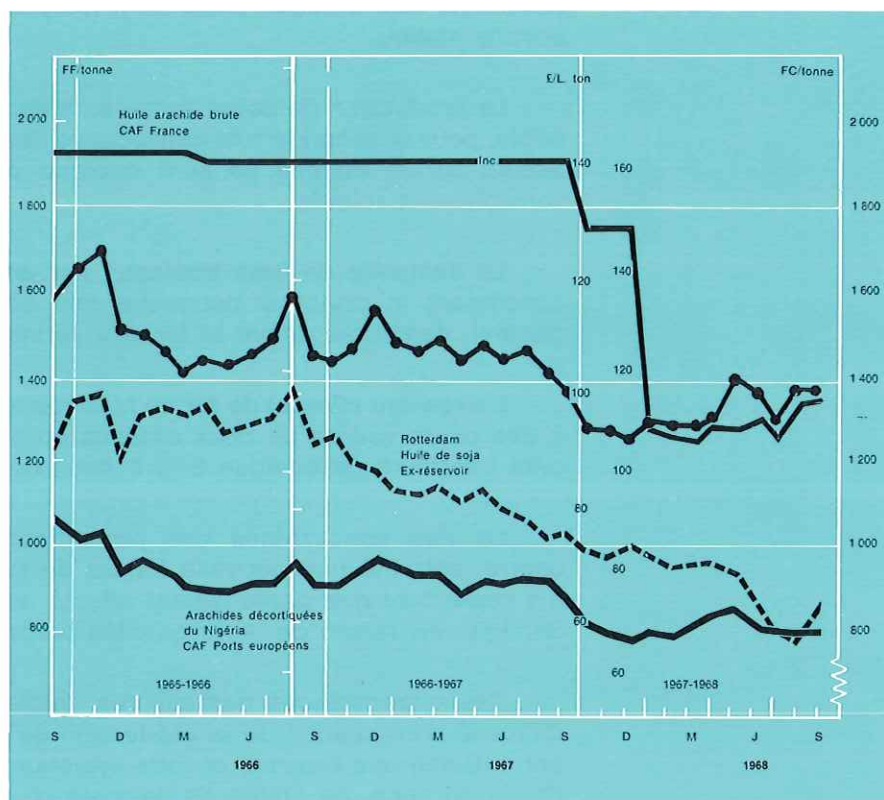
La vive concurrence des producteurs des Etats-Unis a, par contre, entraîné une nouvelle baisse du cours des **phosphates**, qui n'a cependant que partiellement affecté les minerais du Togo et du Sénégal, en raison de leurs qualités propres.

Des circonstances particulières, faible récolte aux Philippines, difficulté d'évacuation de la production de l'Est Nigeria et du Biafra, ont entraîné une brusque et forte élévation des cours du coprah, de l'huile de coco, de l'huile de palmiste et des palmistes, qui devrait cependant être presque entièrement résorbée à la fin de l'exercice.

Un tout autre sort a été celui de l'**huile de palme**, dont les cours se sont déprimés tout au long de l'exercice, passant de 90 £ fin novembre 1967 à 62 £ fin septembre 1968 la tonne longue CAF ports européens.

Le commerce mondial des **oléagineux fluides** porte maintenant pour près de sa moitié sur du soja. La production surabondante et toujours croissante des Etats-Unis, le rôle secondaire de l'huile dans la rémunération des producteurs ont développé encore la pression que les exportations américaines d'huile de soja font peser sur les cours des oléagineux fluides. Il s'y est ajouté, cet exercice, de considérables exportations, à très bas prix, d'huile de tournesol, en provenance principalement de l'U.R.S.S.

COURS DE L'ARACHIDE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX



Ces deux facteurs ont, semble-t-il, dominé l'évolution des cours des oléagineux fluides, dont le marché est sans doute le plus complexe de toutes les productions primaires. Toujours est-il que le cours mondial de l'arachide, pour autant qu'il en existe un, s'est encore affaibli durant l'exercice.

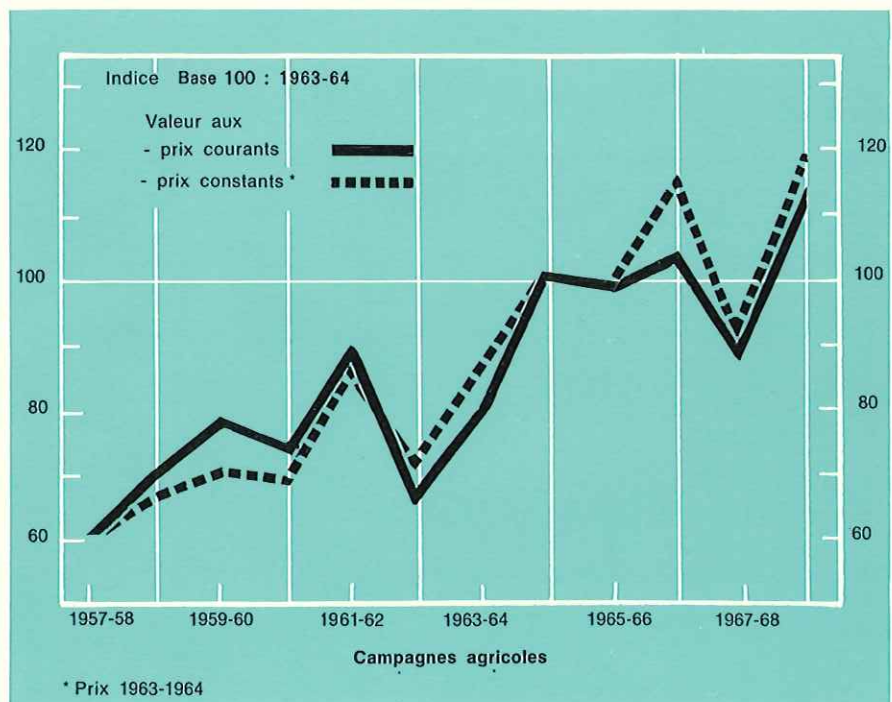
C'est dans ces conditions défavorables que ceux des Etats de l'Union monétaire, dont l'arachide est la monoculture d'exportation, ont dû, pour la première fois, affronter pleinement les conditions du commerce international, le marché français ayant cessé, le 31 décembre 1967, d'accueillir à conditions privilégiées la plus grande partie de leur récolte. L'ajustement des prix, ainsi imposé, a fait d'autant plus sentir son poids que l'espoir d'une forte récolte compensatrice fut déçu.

Campagnes	Valeur aux		Campagnes	Valeur aux	
	Prix courants	Prix constants *		Prix courants	Prix constants *
	Indice 100 : Campagne 1963/1964				
1956/1957	60	60	1962/1963	79	86
1957/1958	69	66	1963/1964	100	100
1958/1959	77	70	1964/1965	99	99
1959/1960	73	68	1965/1966	104	114
1960/1961	88	85	1966/1967	88	88
1961/1962	66	71	1967/1968	111	118

* Prix 1963/1964.

Indice calculé par la B.C.E.A.O.

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT DES PRODUCTIONS AGRICOLES EXPORTÉES PAR LES PAYS DE L'U.M.O.A.



1.2 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS L'UNION MONÉTAIRE

En terme de quantité, les principales **productions agricoles** de l'Union monétaire ont été, en 1967/1968, ou sensiblement égales, telles celles de cacao, de bananes d'exportation, ou en très forte progression, telles celles de palmistes, de karité, de coton, la récolte de café marquant un record : 298.000 tonnes, après la chute qu'elle avait connue l'exercice précédent (137.000 tonnes). La récolte d'arachide commercialisée durant l'exercice (790.000 tonnes d'arachides décorquées), si elle a été en deçà des prévisions et parfois des records récemment atteints, n'en a pas moins approché la moyenne des trois exercices antérieurs (797.000 tonnes).

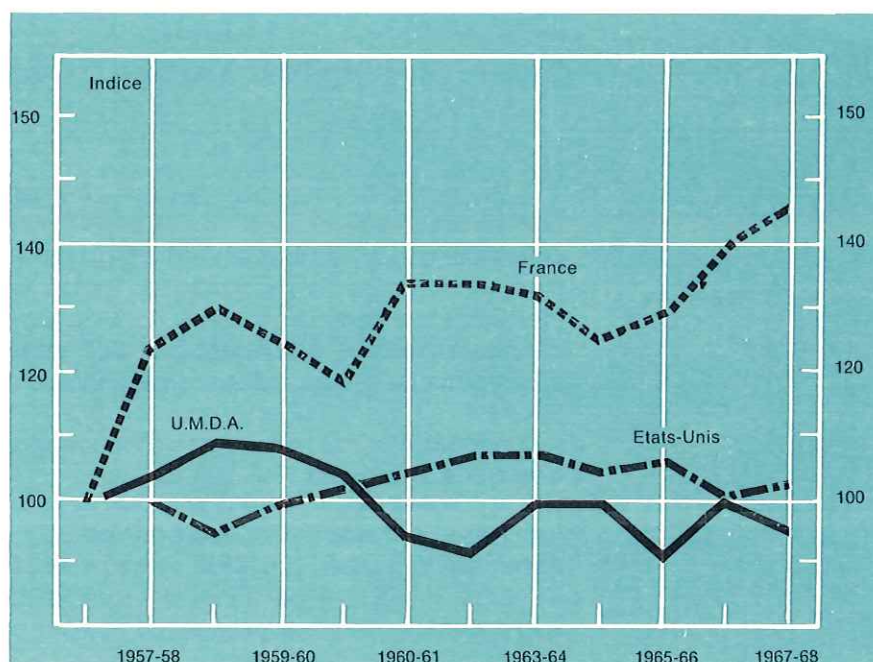
Dans leur ensemble, les principales productions agricoles d'exportation ont été quantitativement beaucoup plus élevées, leur « volume », mesuré par l'indice de la valeur globale d'achat calculé à prix constant, a progressé de 34 % d'un exercice à l'autre ; il n'avait jamais atteint un tel niveau.

Jamais, également, n'a été aussi élevé le revenu monétaire des producteurs agricoles de l'Union. Sa forte progression (+ 26 %), par rapport à l'exercice précédent, a été cependant sensiblement moindre que celle du volume des récoltes.

Cette rémunération, relativement moindre, d'une plus forte production, tient essentiellement à une baisse de 15 à 17 % du prix d'achat de l'arachide que les conditions nouvelles d'écoulement de leur production ont imposée au Sénégal et au Niger. La recette des producteurs sénégalais, évaluée à 15,6 milliards de francs c.f.a. en 1966/1967, a été ainsi ramenée à 14,7 milliards en 1967/1968 (dont 1,7 consacré à l'amortissement des dettes des coopératives).

A de rares exceptions, les plus notables étant les majorations, au Togo, du prix d'achat au producteur du café, porté de 70 francs à 75 francs le kilo, et du cacao, élevé de 55 francs à 70 francs, les prix d'achat officiellement fixés des autres productions agricoles ont été généralement les mêmes en 1967/1968 qu'en 1966/1967 ; il en a été ainsi en Côte d'Ivoire pour le cacao et le café, le prix réel d'achat de ce dernier produit ayant été cependant un peu supérieur.

INDICE DU PRIX D'ACHAT DE LA PRODUCTION AGRICOLE



Cam-pagnes	UMOA	France	E.-U.	Cam-pagnes	UMOA	France	E.-U.
Indice 100 - Campagne 1956/1957							
1956/1957 .	100	100	100	1962/1963 .	92	134	107
1957/1958 .	104	124	100	1963/1964 .	99	132	107
1958/1959 .	109	130	95	1964/1965 .	99	125	104
1959/1960 .	108	124	99	1965/1966 .	90	128	106
1960/1961 .	104	118	102	1966/1967 .	99	139	100
1961/1962 .	94	134	104	1967/1968 .	94	145	102

Indice U.M.O.A. - Indice pondéré du prix d'achat au producteur des principales productions agricoles exportées par l'U.M.O.A., calculé par la B.C.E.A.O.

Indice France - Indice des prix agricoles à la production en France (produits d'origine végétale), calculé par l'I.N.S.E.E.

Indice Etats-Unis - Indice des prix reçus par les fermiers (produits agricoles) calculé par le U.S. Department of Agriculture.

La disparition (sauf pour la banane) du « surprix » précédemment consenti sur le marché français aux produits agricoles de l'Union, plus encore peut-être la nécessité ou le choix d'accroître le prélèvement fiscal ou parafiscal ont ainsi généralement maintenu le niveau des prix d'achat des principales productions agricoles.

Tableau n° 1:

PRIX OFFICIELS D'ACHAT AU PRODUCTEUR

	ARACHIDES		CACAO		CAFÉ	
	Kaolack (coques)	Maradi (décort.)	Abidjan	Togo	Abidjan	Togo
	Francs c.f.a. par kilogramme					
1957/1958	21,25	21,50	75,00	85,00	120,00	—
1958/1959	21,25	21,50	90,00	100,00	115,00	100,00
1959/1960	22,00	24,00	95,00	100,00	105,00	90,00
1960/1961	22,00	24,00	95,00	95,00	95,00	85,00
1961/1962	22,00	22,50	70,00	65,00	80,00	65,00
1962/1963	22,00	21,00	70,00	65,00	80,00	65,00
1963/1964	22,00	21,00	76,80	70,00	87,95	75,00
1964/1965	22,00	21,50	76,96	70,00	97,55	75,00
1965/1966	22,00	22,25	61,96	40,00	82,55	70,00
1966/1967	22,00	21,75	77,12	55,00	97,10	70,00
1967/1968	17,97	17,50	77,95	70,00	97,40	75,00

Arachides : Prix minimum d'achat nu-basculé le kilogramme d'arachides en coque à Kaolack (Sénégal) et d'arachides décortiquées à Maradi (Niger).

Cacao : Prix d'achat au producteur de la « récolte principale ». Pour le Togo, prix tous points d'achat ; pour la Côte d'Ivoire, prix nu-basculé Abidjan estimés pour les cinq dernières campagnes, les prix ayant été fixés « tous points d'achat » à 70 francs c.f.a. pour les campagnes principales 1963/1964 et 1964/1965, à 55 francs pour la campagne principale 1965/1966, et à 70 francs pour les campagnes 1966/1967 et 1967/1968.

Café : Prix d'achat au producteur « tous points d'achat » au Togo. Prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les cinq dernières campagnes sur la base des prix officiels « tous points d'achat ». Ce prix a été de 80 francs c.f.a. (soit 87,95 n.b. Abidjan) jusqu'au 15 décembre 1963, puis porté à 90 francs le 16 décembre 1963, maintenu pour la campagne 1964-1965 et réduit à 75 francs pour la campagne 1965/1966. Il a été fixé à 90 francs pour les campagnes 1966/1967 et 1967/1968.

Tableau n° 2 :

**PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES COMMERCIALISÉES
DANS L'ENSEMBLE DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

CAMPAGNES	Arachides décortiquées	Café	Cacao	Palmistes (a)	Coton (en graine)
	Tonnes				
1958/1959	594.000	170.355	63.555	74.517	13.829
1959/1960	596.000	136.682	71.366	97.603	18.905
1960/1961	679.000	196.198	107.422	71.227	17.939
1961/1962	713.000	110.460	93.985	68.505	15.149
1962/1963	636.000	202.278	114.006	69.213	30.591
1963/1964	694.000	281.133	112.121	75.921	27.083
1964/1965	733.000	211.697	165.117	91.517	34.157
1965/1966	887.000	286.882	128.095	81.886	38.608
1966/1967	770.000	137.350	165.979	59.900	67.398
1967/1968	800.000	298.728	165.155	77.783	83.704
	Variations (%)				
1958/1959 à 1959/1960.	+ 1,4	— 19,8	+ 12,3	+ 31,0	+ 36,7
1959/1960 à 1960/1961.	+ 13,9	+ 43,5	+ 50,5	— 27,0	— 5,5
1960/1961 à 1961/1962.	+ 5,0	+ 83,1	— 12,5	— 3,8	— 15,5
1961/1962 à 1962/1963.	— 10,8	— 43,6	+ 21,3	+ 1,0	+ 102,5
1962/1963 à 1963/1964.	+ 6,7	+ 38,9	— 1,7	+ 9,7	— 11,5
1963/1964 à 1964/1965.	+ 5,6	— 24,7	+ 47,3	+ 20,5	+ 26,1
1964/1965 à 1965/1966.	+ 21,0	+ 35,5	— 22,4	— 10,5	+ 13,0
1965/1966 à 1966/1967.	— 13,2	— 52,1	+ 29,6	— 26,8	+ 74,6
1966/1967 à 1967/1968.	+ 3,9	+ 117,5	— 0,5	+ 29,9	+ 24,2

(a) Exportations et livraisons à l'huilerie de palmistes de Cotonou.

Le revenu des producteurs est donc principalement lié au volume de leur récolte, dont les variations, d'une année à l'autre, dépendent essentiellement des conditions climatiques.

Celles-ci continuent, en conséquence, à imprimer de larges fluctuations au mouvement de l'activité de la plupart des Etats de l'Union, encore dans la dépendance de l'exportation d'un très petit nombre de produits agricoles, parfois d'un seul. L'exercice 1967/1968 a donné un nouvel exemple de la considérable variation des récoltes selon les produits et les régions.

Tableau n° 3 :

PRINCIPALES RÉCOLTES COMMERCIALISÉES POUR L'EXPORTATION

PRODUITS	Campagnes (1 ^{er} octobre-30 septembre)			Variation	
	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1965/1966 à 1966/1967	1966/1967 à 1967/1968
	Tonnes			Pourcentages	
Côte d'Ivoire					
Café	272.566	130.776	287.760	— 52,0	+ 120,0
Cacao	113.287	149.662	146.817	+ 32,1	— 1,9
Bananes *	119.509	152.226	147.810	+ 27,5	— 2,9
Coton	10.261	24.486	33.255	+ 138,6	+ 35,8
Dahomey					
Palmistes (a)	51.694	38.305	59.000	— 25,9	+ 54,0
Huile de palme (b)	9.792	6.790	8.860	— 30,7	+ 30,5
Café	728	1.094	450	+ 50,3	— 58,9
Coton	6.436	9.300	12.573	+ 44,5	+ 35,2
Arachides décortiquées	3.822	6.236	7.800	+ 63,2	+ 25,1
Haute-Volta					
Arachides décortiquées	8.372	10.879	9.752	+ 29,9	— 10,4
Coton	7.463	16.297	17.274	+ 118,4	+ 6,1
Mauritanie					
Gomme arabique	3.330	4.437	4.983	+ 32,2	+ 12,3
Niger					
Arachides décortiquées	156.082	191.307	182.701	+ 22,6	— 4,5
Coton	6.058	6.708	6.168	+ 10,7	— 8,1
Sénégal					
Arachides en coque (c)	1.011.000	786.000	834.000	— 22,3	+ 6,1
Coton	302	1.228	3.992	+ 306,6	+ 225,1
Togo					
Café	13.588	5.480	10.518	— 59,7	+ 91,9
Cacao	14.808	16.317	18.338	+ 10,2	+ 12,4
Coton	8.088	9.452	10.542	+ 16,9	+ 11,5
Arachides décortiquées	3.377	3.829	5.775	+ 13,4	+ 50,8

* Exportations (campagne 1^{er} septembre-31 août)

(a) Exportations et livraisons aux huileries de la SNAHDA

(b) Production de la SNAHDA - (c) Commercial. et remboursement de dettes.

Tableau n° 4 :

PRODUCTIONS MINIÈRES DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

ÉTATS Produits	Unité	PRODUCTION				VENTES			
		1965	1966	1967	1968	1965	1966	1967	1968
Côte-d'Ivoire									
Diamants	carat	199.300	183.820	175.825	187.009	204.086	178.215	178.517	189.753
dont :									
Entr. industrielles ..	»	198.308	183.820	175.825	187.009	203.094	177.647	178.517	189.753
Bureaux d'achats ..	»	992	—	—	—	992	568	—	—
Manganèse	tonne	179.785	176.186	149.433	116.741	170.524	155.638	122.940	118.869
dont :									
Minerai (a)	»	153.441	153.819	123.143	97.571	121.481	82.652	63.662	92.286
Fines (b)	»	26.344	22.367	26.290	19.170	49.043	72.986	59.278	26.583
Colombo tantalite	kilo	963	20	—	632	—	6.089	—	—
Haute-Volta									
Or	kilo	1.176	—	—	—	1.100	—	—	—
Mauritanie									
Minerai de fer	1.000 t	6.285	7.195	7.045	8.045	5.695	7.157	7.448	7.703
Terres rares	tonne	—	—	—	600	—	—	—	600
Niger*									
Minerai d'étain (70 %).	tonne	76	83	81	102	78	83	81	102
Sénégal*									
Attapulгите		1.100	1.500	1.432	4.481	760	1.800	1.564	4.318
Phosphate d'alumine..	»	134.940	144.781	151.282	160.398	108.350	81.080	93.120	99.470
Phosp. d'alum. calciné.	»	18.090	51.908	51.762	43.638	26.470	31.635	36.285	38.913
Phosphate de chaux..	»	903.374	990.000	1.115.000	1.110.000	824.860	1.077.800	814.800	963.975
Phosphal	»	6.717	18.904	9.631	6.355	6.747	16.278	8.554	9.349
Togo									
Phosphates	»	973.635	1.145.574	1.139.396	1.374.808	981.769	1.111.323	1.123.296	1.356.702

* Chiffres provisoires pour 1968.

(a) Minerais A (45-47 %), B (40-42 %) et mélange A (40 %)

(b) Production : Fines à 40, 38 et 32 % - Ventes : y compris C à 40-42 %.

La médiocre condition du marché international et l'épuisement du gisement de Grand-Lahou ont réduit l'extraction et l'exportation du minerai de manganèse de Côte d'Ivoire. L'extraction et les ventes des principales autres **productions minérales** de l'Union se sont au contraire développées.

Ventes de productions minières

	1966	1967	1968
	Milliers de tonnes		
Manganèse (Côte d'Ivoire) ...	156	123	119
Phosphates de chaux (Sénégal)	1.074	810	964
Phosphates (Togo)	1.111	1.123	1.357
Minerai de fer (Mauritanie) ...	7.157	7.448	7.703
	Milliers de carats		
Diamants (Côte d'Ivoire)	178	179	190

La valeur des exportations a été cependant sensiblement moindre en raison des baisses de prix signalées plus haut.

La **pêche maritime** n'échappe pas non plus aux variations climatiques. Le refroidissement des eaux, au large des côtes du Sénégal, maintenant les bancs de thons en profondeur, a limité leur prise durant les premiers mois de la campagne, celle-ci devant cependant se terminer par un net accroissement des livraisons aux conserveries sénégalaises (10.625 tonnes contre 9.390). En Côte d'Ivoire, les prises de l'année 1968 ont atteint 46.600 tonnes contre 44.800 tonnes en 1967. Au Dahomey, si la pêche artisanale a connu de médiocres résultats, ceux de la pêche industrielle sont en progrès, et les exportations de crevettes séchées sont en hausse. En Mauritanie, les exportations de poisson salé et séché se sont développées, celles de poisson frais et congelé étant par contre moindres.

Exportations de poisson de Mauritanie

Poisson	1965	1966	1967	1968
	Tonnes			
- frais, congelé	2.143	2.157	5.825	5.253
- salé, séché	4.322	4.891	5.093	5.474

L'**exploitation de la forêt** s'est encore étendue en Côte d'Ivoire ; le volume des bois abattus est estimé avoir atteint en 1968 quelque 3.500.000 m³. La valeur des bois et produits dérivés exportés durant l'exercice a atteint 25,1 milliards de francs c.f.a. (contre 20,7 en 1966/1967), soit le quart environ de la valeur totale des exportations enregistrées. Ces nouveaux développements font cependant craindre qu'un dommage irréparable soit porté à cette fragile richesse nationale que constitue, pour la Côte d'Ivoire, sa forêt. Aussi de sévères mesures de rationalisation de son exploitation sont-elles à l'étude.

Les statistiques disponibles sur l'activité des **industries de transformation** ne permettent guère d'apprécier, comme il conviendrait, l'évolution du volume physique des productions.

L'activité des industries paraît, cependant, avoir été généralement satisfaisante au Sénégal ; elle s'est encore développée et diversifiée en Côte d'Ivoire ; elle s'est, par contre, ralentie dans les autres Etats de l'Union où l'étroitesse du marché, le faible taux de progression des revenus des consommateurs, la concurrence extérieure se font davantage sentir.

L'implantation et l'exploitation de nouvelles industries de transformation ont continué à être favorisées par la concession de larges exemptions fiscales, le contingentement, voire même la prohibition complète d'importations de produits concurrents.

Parfois indispensable, ce protectionnisme classique qui a pu réussir dans des pays offrant un large marché rencontre des difficultés particulières de succès dans l'Union monétaire. L'étroitesse des marchés nationaux, la perméabilité des frontières, la nécessité de placer à l'extérieur une part appréciable des productions, ne permettent guère de concessions sur la qualité ou le prix des produits livrés aux consommateurs nationaux ou voisins. Par ailleurs, les finances publiques ouest africaines, trouvant encore leur principale ressource dans des droits sur les importations, ressentent les effets de la substitution à celles-ci de productions locales, dispensées plus ou moins totalement de taxes, et il en est particulièrement ainsi s'agissant de productions d'un Etat voisin, admises à conditions privilégiées.

Une concertation des politiques d'industrialisation des Etats de l'Union monétaire s'affirme d'autant plus nécessaire que, dans quelques branches, la capacité de production existante dépasse déjà les besoins du marché, ou est très proche de l'atteindre.

Les besoins essentiels des consommateurs ouest africains, il y a peu encore totalement dépendants d'importations, sont maintenant couverts dans une proportion croissante par des fabrications locales. Cette proportion atteint ainsi 50 % dans les ventes des principales entreprises de distribution de marchandises de Côte d'Ivoire.

Les ventes de biens de consommation et d'équipement, importés ou produits localement, ont sensiblement progressé en Côte d'Ivoire et au Dahomey ; elles ont été sensiblement de même importance au Togo et en Haute-Volta, diminuant légèrement au Niger après leur forte progression des précédentes années ; telles sont, du moins, les tendances marquées par les informations disponibles recueillies des principales entreprises d'importation et de distribution de marchandises.

Indices du chiffre d'affaires marchandises
des principales entreprises commerciales

	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	1963/1964 = 100			
Côte d'Ivoire	103	107	111	126
Dahomey	104	106	104	113
Haute-Volta	105	98	87	86
Niger	115	128	140	133
Sénégal	99	97	95	104
Togo	104	119	126	125
Ensemble	103	106	108	118

Cette évolution du montant des ventes devrait évidemment être appréciée en relation avec celle des prix, comme il conviendrait que puisse être déterminée l'incidence respective du coût d'approvisionnement, local ou extérieur, des taxes indirectes et des frais et profits de distribution. Les données disponibles en la matière sont cependant rares, de valeur discutable, ou se réfèrent à des périodes qui ne leur confèrent plus qu'un intérêt historique.

Les indices des **prix à la consommation** disponibles ne sont pas eux-mêmes à l'abri de critiques, tant en ce qui concerne leur composition que la réalité des prix observés.

Les variations marquées par ces indices, entre le début et la fin de l'exercice sous revue, ont été généralement faibles (inférieures à 3 %), exception faite de l'indice des prix de produits de consom-

Tableau n° 5 :

INDICES DES PRIX OUEST AFRICAINS ET FRANÇAIS

INDICES	Base	Septembre					Variations ± %	
		1962	1965	1966	1967	1968	1967/1968	1962/1968 *
Indices des prix à la consommation africaine								
ABIDJAN								
Indice général	Février 1960	111,1	116,6	124,6	121,3	136,3	+ 12,4	3,50
Indice alimentation ...	Février 1960	116,5	121,3	128,3	120,0	142,7	+ 18,9	3,50
OUAGADOUGOU								
Indice général	Année 1958	139,6	147,3	152,8	147,0	148,5	+ 1,0	0,98
Indice alimentation ...	Année 1958	129,6	130,0	130,1	118,1	119,2	+ 0,9	—1,30
NIAMEY								
Indice général	1-7-62/30-6-63	101,8	105,3	116,9	117,4	110,9	— 5,5	1,45
Indice alimentation ...	1-7-62/30-6-63	—	103,3	122,5	120,8	111,6	— 7,6	—
Indices des prix à la consommation européenne								
Abidjan	Année 1960	108,6	118,1	121,3	123,9	126,4	+ 2,0	2,50
Dakar	Juillet 1945	592,0	642,0	665,0	650,0	669,0	+ 2,9	2,00
Nouakchott	Janvier 1961	107,0	124,0	132,0	135,7	139,8	+ 3,0	4,47
Ouagadougou	Novembre 1964	92,6	102,8	111,8	114,0	113,3	— 0,6	3,50
Niamey	Année 1960	106,6	121,7	128,3	140,4	143,8	+ 2,4	5,13
Lomé	Mai 1961	—	116,6	120,6	127,6	128,2	+ 0,5	—
Paris (259 articles) ...	Année 1962	100,3	111,8	115,1	119,4	125,1	+ 4,8	3,80

* Taux annuel moyen de variation de 1962 à 1968.

Sources : Indices des prix à la consommation familiale : Service de Statistiques (I.N.S.E.E. pour Paris)

mation africaine à Abidjan, qui est en forte hausse (+ 12,4 % pour l'indice général, + 18,9 % pour l'indice des prix de denrées alimentaires). Par contre, l'excellente récolte de mil du Niger, et la baisse du prix de cette céréale qui en a résulté, ont entraîné une baisse sensible de l'indice des prix de produits de consommation africaine à Niamey.

Avec toutes les réserves qu'imposent la fragilité et la médiocre portée des données disponibles, il paraît possible d'estimer que la hausse des prix à la consommation, durant le dernier exercice, a été proche du taux moyen des six dernières années, que l'on peut estimer de 3 à 3,5 %, très voisin de celui enregistré en France durant la même période.

Chez les principaux fournisseurs de l'ouest africain, la hausse des prix à la consommation aurait été sensiblement supérieure (en Allemagne excepté où elle n'aurait été que de 2,6 %) ; les indices de l'O.C.D.E. enregistrent, en effet, une hausse des prix à la consommation de 7 % aux Etats-Unis, de 7,4 % dans le Royaume-Uni, de 7,8 % en France, de septembre 1967 à septembre 1968.

La hausse des prix des fournitures faites à l'ouest africain a cependant été vraisemblablement plus faible ; c'est ainsi que l'indice des valeurs moyennes des exportations françaises à destination de la « zone franc » n'a pas marqué un mouvement sensible ; il constitue, il est vrai, un instrument bien imparfait de mesure (a).

Indices des valeurs moyennes des exportations françaises sur la zone franc

	Alimentation boisson, tabac	Produits bruts	Produits manufact.	Indice global*
Base 100 : 1966				
3 ^e trimestre 1967	97,7	91,2	105,0	112,7
4 ^e trimestre 1967	102,6	85,2	116,5	113,9
1 ^{er} trimestre 1968	92,6	92,0	103,5	102,2
2 ^e trimestre 1968	92,9	91,8	104,2	102,8
3 ^e trimestre 1968	96,0	90,3	105,6	104,4
4 ^e trimestre 1968	94,3	92,4	102,9	102,1

* Y compris énergie et lubrifiants.

(a) Ces indices à pondération variable traduisent non seulement un mouvement du niveau des prix, mais aussi les changements dans la composition des exportations.

Tableau n° 6 :

TABLEAU DU SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (a)

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	France
	Francs c.f.a.							F.F.
1 ^{er} janvier 1963	40,00	34,00	29,00	35,20	27,00	44,00	27,50	1,806
1 ^{er} janvier 1964	42,40	»	»	»	»	»	29,70	1,882
1 ^{er} janvier 1965	»	38,08	»	»	»	»	»	1,929
1 ^{er} janvier 1966	»	»	»	»	»	»	»	2,007
1 ^{er} janvier 1967	»	»	»	»	»	»	»	2,100
1 ^{er} janvier 1968	»	»	»	»	»	»	»	2,220
1 ^{er} juillet 1968	46,64	»	»	»	»	50,60	»	3,000
1 ^{er} janvier 1969	46,64	39,60	29,00	40,50	27,00	50,60	29,70	3,080
Accroissement	Taux d'accroissement annuel							
1 ^{er} janvier 1968/1969 ..	+ 10,0 %	+ 4,0 %	—	+ 15,0 %	—	+ 15,0 %	—	+ 38,70 %
1 ^{er} janvier 1963/1969 .. (taux moyen annuel)	+ 2,5 %	+ 2,5 %	—	+ 2,4 %	—	+ 2,4 %	+ 1,3 %	+ 9,25 %

(a) Taux horaire, professions industrielles, 1^{re} zone.

L'évolution des **salaires**, sur laquelle notre information est tout aussi insuffisante, paraît avoir été sensiblement parallèle à celle des prix, considérée sur toute la durée de la même période sexennale. L'accroissement de la rémunération des salaires, en y incluant les frais sociaux annexés, n'est, en effet, que partiellement traduit par l'augmentation du taux officiel du salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.), que le tableau n°6 retrace. Cependant, après une période de plusieurs années de relative stabilité, les salaires ont fait l'objet, durant cet exercice, d'un important relèvement au Sénégal (+ 15 %), et peu après en Côte d'Ivoire (+ 10 %) (a).

L'accroissement des salaires et de la ponction fiscale, celle-ci conséquence de l'autre dans des pays où les agents des services publics constituent la fraction la plus importante des salariés et absorbent la plus large partie des crédits budgétaires, a pesé, plus lourdement peut-être qu'au cours des cinq précédentes années, sur l'économie de certains des Etats de l'Union monétaire.

(a) Les salaires devaient être également relevés au 1^{er} janvier 1969 en Mauritanie (+ 10 %) et au Dahomey (+ 4 %).

1.3 L'AIDE FINANCIÈRE EXTÉRIEURE

Un inventaire complet de l'aide financière extérieure apportée au développement économique et social de l'Union Monétaire Ouest Africaine demeure toujours difficile à établir, s'agissant particulièrement de celle consentie par la France.

Les données disponibles donnent à penser cependant que l'assistance de la France, sous ses diverses formes, aurait été en 1968 de montant nominal sensiblement égal.

SERVICE DE LA DETTE EXTÉRIÈRE DES ÉTATS DE L'U.M.O.A. *
1968 - 1982

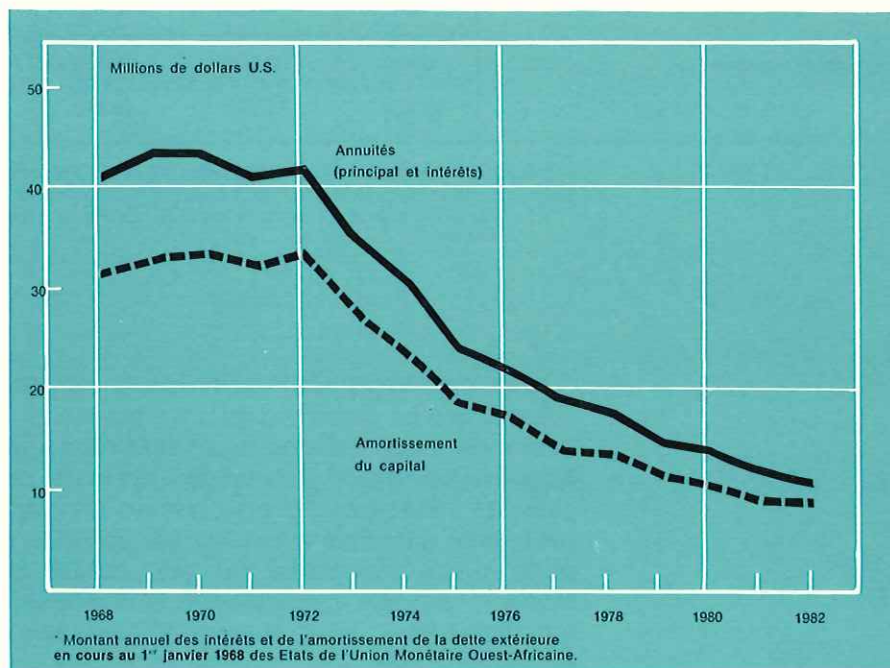


Tableau n° 7:

**CRÉDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU BUDGET DE L'ÉTAT FRANÇAIS
AU TITRE DE L'AIDE BILATÉRALE AUX ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE**

NATURE DE L'AIDE	EXERCICES BUDGÉTAIRES				
	1965 *	1966 *	1967 *	1968 *	1969 *
	Millions de francs c.f.a.				
A - Aide civile	49.486	52.592	58.300	53.383	60.497
I. Dépenses ordinaires	38.636	37.763	37.491	38.730	42.298
- Personnel (assistance technique)	22.932	22.769	21.203	21.885	24.865
.....	2.101	2.114	2.130	1.928	1.945
- Bourses et stages	7.974	7.833	9.393	10.132	10.642
- Subventions à des organismes spécialisés	4.982	4.375	4.139	4.562	4.611
.....	647	672	626	223	235
II. Dépenses en capital	10.850	14.929	20.809	19.653	18.199
dont F.A.C.	10.000	14.500	19.750	18.500	17.300
B - Aide militaire	6.400	6.100	6.015	6.655	6.905
Total général	55.886	58.692	64.315	65.038	67.402

* Exercices budgétaires - Réalisations pour 1965/1968 - Prévisions pour 1969.

Source : Etats récapitulatifs de l'effort financier au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement (montants convertis en francs c.f.a.), annexés aux projets de lois de finances.

La plus importante partie de la contribution française au financement des programmes de développement économique et social fait l'objet de « conventions de financement » par le **Fonds d'Aide et de Coopération** (F.A.C.), conclues entre le Gouvernement français et celui de l'Etat bénéficiaire, permettant ainsi sa « localisation ». Les paiements effectués à ce titre par le F.A.C. au bénéfice des Etats de notre Union monétaire ont été, durant le dernier exercice, d'un montant toujours considérable (7,6 milliards de francs c.f.a.) et de peu inférieur à celui enregistré l'exercice précédent (7,7 milliards de francs c.f.a.).

Tableau n° 8 :

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

VERSEMENTS EFFECTUÉS DU 1^{er} OCTOBRE 1967 AU 30 SEPTEMBRE 1968

	Dépenses générales	Dévelop- pement de la production	Infra- structure	Equipements sociaux	Total
Interventions localisées dans l'U.M.O.A. :	Millions de francs c.f.a.				
<i>Subventions</i>	646	3.001	1.105	1.433	6.185
Côte d'Ivoire	175	252	102	652	1.181
Dahomey	38	659	140	37	874
Haute-Volta	155	546	276	195	1.172
Mauritanie	60	341	74	66	541
Niger	74	703	252	226	1.256
Sénégal	108	112	112	77	409
Togo	22	335	149	105	611
Organismes communs ex-A.O.F. et ex-Fédération du Mali	14	53	—	75	141
<i>Avances</i>	98	1.141	176	—	1.415
Côte d'Ivoire	—	400	—	—	400
Haute-Volta	—	120	8	—	128
Mauritanie	—	142	—	—	142
Niger	98	—	88	—	186
Sénégal	—	479	85	—	564
Togo	—	—	— 5	—	— 5
Total	744	4.142	1.281	1.433	7.600
Interventions non localisées :					
<i>Subventions</i>	1.369	194	7	1.715	3.285
Prises de participation	20	—	—	—	20
Investissements de la République française	15	—	—	—	15
Actions menées par la République française et contribution au fonc- nement des organismes inter-Etats	6.786	—	39	915	7.740
<i>Avances</i>	— 73	347	—	—	274
Total (a)	8.117	541	46	2.630	11.334

(a) Montant total des interventions « non localisées » au bénéfice tant des Etats de l'U.M.O.A. que des autres Etats africains et malgache.

Conventions de financement du Fonds d'Aide et de Coopération

Période 1 ^{er} oct.-30 sept.	Engagements nouveaux		Paiements effectués sur	
	Subventions	Avances	Subventions	Avances
Millions de francs c.f.a.				
1962/1963	7.873	—	7.442	—
1963/1964	7.413	1.231	7.199	—
1964/1965	6.656	920	8.025	1.088
1965/1966	5.800	615	6.476	446
1966/1967	5.535	1.641	7.297	439
1967/1968	—	—	6.185	1.415

Accordées dans les premières années exclusivement sous la forme de dons, les contributions du F.A.C. aux dépenses en capital le sont également ces dernières années, et en proportion croissante, sous forme de prêts, mais à des conditions particulièrement favorables si on les compare à celles du marché.

Tableau n° 9 :

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

CONCOURS FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UNION

ÉTATS	Engagements (a)	Situation au 30 septembre 1968				Dépenses du 1 ^{er} octobre 1967 au 30 septembre 1968	
		Subventions		Prêts		Subvent.	Prêts
		Contrats passés Devis arrêtés	Dépenses (b)	Accordés	Versés		
Millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	19.375,4	15.318,9	13.398,4	2.383,9	—	2.032,9	—
Dahomey	10.227,4	6.979,8	5.690,0	—	—	1.506,1	—
Haute-Volta	12.540,1	10.481,4	6.632,4	—	—	724,9	—
Mauritanie	7.337,2	6.128,4	4.929,7	—	—	1.262,4	—
Niger	13.103,5	8.186,4	6.777,6	—	—	943,2	—
Sénégal	24.260,5	15.536,2	13.997,8	—	—	2.312,0	—
Togo	6.257,7	4.167,1	3.356,0	—	—	423,4	—
Total	93.101,8	66.798,2	54.781,9	2.383,9	—	9.214,9	—
dont : - 1 ^{er} F.E.D.....	48.434,5	42.303,0	38.472,1	—	—	2.957,6	—
- 2 ^e F.E.D.....	44.667,3	24.495,2	16.309,8	2.383,9	—	6.257,3	—

(a) Engagements selon marchés et contrats passés, compte tenu des suppléments autorisés et du solde des engagements non affectés.

(b) Dépenses effectuées depuis l'origine du F.E.D.O.M.

La France participe également, à raison de 40 %, aux ressources du **Fonds Européen de Développement**, dont la contribution est devenue la plus importante apportée au financement des programmes de développement de l'Union monétaire.

Subventions consenties par le Fonds Européen de Développement

Période 1 ^{er} octobre-30 septembre	Nouveaux engagements	Paielements effectués
Millions de francs c.f.a.		
1963/1964	7.693	6.270
1964/1965	17.950	9.766
1965/1966	8.337	9.853
1966/1967	12.531	7.986
1967/1968	6.150	9.215

Au 30 septembre 1968, le montant des engagements contractés par le Fonds Européen de Développement, au titre du premier comme du deuxième Fonds, s'élevait à près de 95,5 milliards de francs c.f.a., laissant à venir une quarantaine de milliards de francs c.f.a. (soit une dizaine de millions de dollars U.S.).

Autre institution de la Communauté Economique Européenne, la **Banque Européenne d'Investissement**, qui avait précédemment accordé d'appréciables prêts à la **Société Nationale de Conditionnement de Côte d'Ivoire** et à la **Société Industrielle d'Engrais au Sénégal**, a **consenti**, durant l'exercice, un nouveau prêt d'un million de dollars à la **Société des Ananas de Côte d'Ivoire** (SALCI), et un autre beaucoup plus important (11 millions de U.S.\$) pour la mise en exploitation du minerai de cuivre d'Akjoujt, confiée à la **Société Minière de Mauritanie** (SOMIMA).

Prêts consentis par la Banque Européenne d'Investissement

	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mauritanie
Millions de francs c.f.a.			
Montant total	448,0	600,0	2.715,4
Versements effectifs :			
— au 31 décembre 1965	78,1	—	—
— au 31 décembre 1966	168,6	—	—
— au 31 décembre 1967	201,2	—	—
— au 31 décembre 1968	201,2	476,4	—

De nouveaux et très importants concours ont été obtenus des grands établissements de crédit étrangers spécialisés dans le financement du développement économique.

Les concours apportés par la **Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.)** par l'intermédiaire des banques de développement se sont également appréciablement développés.

Tableau n° 10 :

AVANCES CONSENTIES

PAR LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE (a)

Bénéficiaires	30 juin 1967	30 sept. 1967	31 déc. 1967	30 juin 1968	31 déc. 1968
	en cours en millions de francs c.f.a.				
Etats	25.118	25.158	25.091	25.501	27.013
Collectivités publiques..	925	909	887	827	744
Entreprises publiques et semi-publiques	7.991	8.126	7.929	7.812	8.295
Banques de développe- ment	7.464	7.660	8.118	8.400	8.443
Entreprises privées	13.360	13.347	12.896	12.715	12.313
Total	54.858	55.200	54.921	55.255	56.808

(a) Opérations localisées par la C.C.C.E. dans l'Union monétaire ouest africaine.

Le **Kreditanstalt für Wiederaufbau** de la République Fédérale allemande a considérablement accru le montant de ses prêts, les portant de 10,3 à 14,8 milliards de francs c.f.a. ; ces nouveaux engagements bénéficient à la Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Niger, diversifiant et étendant le champ d'intervention de cet établissement dont les concours sont d'autant plus appréciés qu'ils sont à faible taux d'intérêt (3 %) et à long terme.

Prêts consentis par le Kreditanstalt für Wiederaufbau

Etats bénéficiaires	Situation au 31 décembre			
	Prêts consentis		Encours	
	1967	1968	1967	1968
	Millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	1.851,3	4.011,2	656,5	935,7
Dahomey	740,5	740,5 [*]	703,5	629,4
Haute-Volta	617,1	617,1	—	203,5
Niger	740,5	925,7	310,1	584,1
Sénégal	1.542,8	3.702,6	1.234,2	1.110,8
Togo	4.844,2	4.844,2	3.763,4	3.977,7
Total	10.336,4	14.841,3	6.667,7	7.441,2

Ces interventions des institutions européennes se sont souvent combinées avec un concours des institutions financières internationales, dont le développement tant attendu est une des caractéristiques heureuses de la période sous revue.

Par le plus gros investissement qu'elle ait à ce jour effectué, la **Société Financière Internationale** a contribué, en mai 1968, à la mise sur pied de la Société Minière de Mauritanie (SOMIMA).

L'Association Internationale de Développement a, de son côté, consenti, au cours de l'année 1968, d'importants crédits au Niger (1,5 million U.S. \$) et au Togo (370.000 U.S. \$) pour l'amélioration de leur réseau routier. Pour ce même objet, la Côte d'Ivoire a contracté un emprunt de 5,8 millions de dollars auprès de la **Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement**.

Pour importante qu'elle soit, l'aide financière apportée à des conditions « douces », pour user de l'expression consacrée, par les institutions financières internationales ou étrangères spécialisées, apparaît insuffisante à satisfaire la grande impatience de développement des Etats de l'Union monétaire. Aussi dures que soient présentement les conditions du marché des capitaux, ils ont jugé nécessaire d'y recourir.

Afin de réaliser le barrage et l'usine hydro-électrique de Kossou sur le fleuve Bandama, dont le coût est estimé à une centaine de millions de dollars, la Côte d'Ivoire a recouru au concours financier de l'**Export-Import Bank of the United States** (EXIMBANK), pour la fourniture de matériel, et au crédit, de montant équivalent (36,5 millions de dollars), consenti par le Groupement d'entreprises italiennes IMPREGILO, maître d'œuvre du génie civil, les finances publiques de la Côte d'Ivoire devant pourvoir, outre l'amortissement de ces prêts, au financement du solde (26,5 millions de dollars).

Pour des montants qui paraissent moindres en comparaison, mais n'en sont pas moins appréciables, des travaux de bâtiments et de routes ont été confiés, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo, à des entreprises en assurant le premier financement.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, une nouvelle fois, le Sénégal pour la première fois, ont contracté, sur le marché français, des emprunts obligataires, chacun de 30 millions de francs français, remboursables en quinze ans.

Dernier développement de cet appel aux marchés extérieurs des capitaux, la Côte d'Ivoire a contracté sur le marché international des eurodevises un emprunt de 10 millions de dollars.

Le total des engagements nouveaux ainsi contractés par les Etats de l'Union monétaire, tant à l'égard des institutions spécialisées que des fournisseurs et marchés extérieurs de capitaux, a atteint, en 1968, le montant considérable de 48 milliards de francs c.f.a. (192 millions de dollars), dont un peu plus de 34 milliards de francs c.f.a. (136 millions de dollars) pour la Côte d'Ivoire.

Le montant total des emprunts extérieurs contractés ou avalisés par les Etats de l'Union peut être estimé à 129,4 milliards de francs c.f.a. (516 millions de dollars) au 30 septembre 1968. La dette en cours à cette même date n'était cependant que de 76,1 milliards de francs c.f.a. (304 millions de dollars), en relativement faible augmentation.

Dette extérieure des Etats de l'Union monétaire

En cours au	Dette propre	Dette garantie	Total
	Milliards de francs c.f.a.		
30 septembre 1965	44,0	13,1	57,1
30 septembre 1966	49,4	13,8	63,2
30 septembre 1967	54,3	18,0	72,3
30 septembre 1968	57,2	20,1	77,3

La dette extérieure propre des Etats de l'Union, d'environ 107 milliards de francs c.f.a., au début de l'année 1968, doit être amortie pour moitié dans les sept prochaines années.

Pour les sept dixièmes de son montant, la dette extérieure, en cours au 30 septembre 1968, était encore exigible en francs français, mais la plus grande part des récents engagements a été souscrite en d'autres devises convertibles ; aussi, le montant total de la dette contractée est-il devenu pour moitié remboursable en devises convertibles autres que le franc français.

Tableau n° 11

**DETTE EXTERIEURE CONTRACTUELLE *
DES ETATS DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE ***

Dettes	Dette en cours au 30 septembre 1968			Dette contractée au 30 septembre 1968**		
	Dette de l'Etat	Dette avalisée par l'Etat	Total	Dette de l'Etat	Dette avalisée par l'Etat	Total
Millions de francs c.f.a.						
a) En francs c.f.a.	373	—	373	373	—	373
b) En francs français..	40.607	13.577	54.184	50.687	16.011	66.698
dont :						
- avances C. C. C. E. (ex-F.I.D.E.S.)	20.476	—	20.476	20.476	—	20.476
- autres	20.131	13.577	33.708	30.211	16.011	46.222
c) En dollars U.S.	7.972	3.943	11.915	37.153	11.418	48.571
d) En deutschmark ...	6.745	1.422	8.167	15.254	2.148	17.402
e) En livres sterling ..	1.081		1.081	1.377		1.377
f) Autres devises	444	1.202	1.646	3.209	1.202	4.411
Total	57.222	20.144	77.366	108.053	30.779	138.832

* Non compris la dette Inter-Etats.

** Y compris la part non mobilisée des emprunts.

1.4 LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Pour les huit dixièmes environ de leur valeur totale, les échanges extérieurs de l'Union monétaire ouest africaine s'effectuent encore avec les grands pays industriels à économie de marché : Communauté Economique Européenne, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et Japon. Selon les statistiques de ces neuf pays, leurs échanges avec l'Union monétaire ouest africaine auraient marqué une nouvelle progression durant la période sous revue.

Commerce des grands pays industriels avec l'Union monétaire

	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	Millions de dollars				
Importations de l'U.M.O.A. .	531,4	540,2	598,2	645,8	686,5
Exportations vers l'U.M.O.A.	413,8	425,3	429,4	449,1	482,2
Balance	— 117,6	— 114,9	— 168,8	— 196,7	— 204,3
	Taux de croissance %				
Importations de l'U.M.O.A. .	+ 1,7	+ 10,7	+ 10,8	+ 6,3	
Exportations vers l'U.M.O.A.	+ 2,8	+ 0,9	+ 4,6	+ 7,4	

Cette croissance et la balance, apparemment positive pour l'Union, doivent cependant être appréciées sous réserve, car les données utilisées enregistrent les valeurs aux prix courants et, sauf aux Etats-Unis, les importations à leur valeur C.A.F., laquelle comprend une part souvent très importante, s'agissant de produits pondéreux (bois, minerais) ou périssables (bananes), un fret, le plus généralement versé à des transporteurs étrangers.

Tableau n° 12 :

COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	1 ^{er} octobre-30 septembre				
	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	Millions de dollars U.S.				
Communauté Economique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A. .	438,2	447,6	493,3	515,8	550,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	365,7	381,1	367,9	399,5	427,7
Royaume-Uni					
Importations de l'U.M.O.A. .	30,6	35,8	37,0	33,8	43,7
Exportations sur l'U.M.O.A.	13,9	13,1	14,2	13,0	15,9
Etats-Unis d'Amérique					
Importations de l'U.M.O.A. .	56,1	46,8	52,7	70,8	65,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	27,7	23,6	37,6	25,6	26,4
Japon					
Importations de l'U.M.O.A. .	6,5	10,0	15,2	25,4	27,0
Exportations sur l'U.M.O.A.	6,5	7,5	9,7	11,0	12,2
Total					
Importations de l'U.M.O.A.,	531,4	540,2	598,2	645,8	686,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	413,8	425,3	429,4	449,1	482,2
Balance (E - I)	— 117,6	— 114,9	— 168,8	— 196,7	— 204,3

Source : Statistiques des pays industriels selon le Fonds Monétaire International (« Direction of Trade ») et l'Office de Statistiques des Communautés Européennes.

Tableau n° 13 :

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

ÉTATS	Exportations de France			Importations en France			Balance *	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1966/1967	1967/1968
	1966/1967	1967/1968		1966/1967	1967/1968			
	Millions F.F.		± %	Millions F.F.		± %	Millions F.F.	
Côte d'Ivoire	698,6	740,5	+ 6,0	729,6	841,5	+ 15,3	— 31,0	— 101,0
Dahomey	85,1	80,1	— 5,9	35,3	45,6	+ 29,2	+ 49,8	+ 34,5
Haute-Volta	60,0	71,6	+ 19,3	11,0	14,9	+ 35,5	+ 49,0	+ 56,7
Mauritanie	92,1	89,0	— 3,4	91,1	70,2	— 22,9	+ 1,0	+ 18,8
Niger	80,9	83,1	+ 2,7	151,9	127,3	— 16,2	— 71,0	— 44,2
Sénégal	448,7	430,5	— 4,1	540,6	465,2	— 13,9	— 91,9	— 34,7
Togo	54,9	59,5	+ 8,4	82,1	98,5	+ 20,0	— 27,2	— 39,0
U.M.O.A.	1.520,3	1.554,3	+ 2,2	1.641,6	1.663,2	+ 1,3	— 121,3	— 108,9

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes Françaises (Statistiques du Commerce Extérieur).

Tableau n° 14 :

COMMERCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE
DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
(FRANCE NON COMPRISE)

ÉTATS	Exportations de la C.E.E.			Importations de la C.E.E.			Balance **	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1966/1967	1967/1968
	1966/1967	1967/1968		1966/1967	1967/1968			
	Milliers U.S. \$		±	Milliers U.S. \$		±	Milliers U.S. \$	
Côte d'Ivoire ...	38.488	53.350	+ 38,6	106.617	137.424	+ 28,9	— 68.129	— 84.074
Dahomey	10.641	9.679	— 9,0	2.906	4.709	+ 62,0	+ 7.735	+ 4.970
Haute-Volta	3.161	2.857	— 9,6	705	830	+ 17,7	+ 2.456	+ 2.027
Mauritanie	3.471	6.587	+ 89,8	42.679	38.405	— 10,0	— 39.208	— 31.818
Niger	4.326	4.822	+ 11,5	2.734 *	2.617	— 4,3	+ 1.592 *	+ 2.205
Sénégal	24.536 *	27.647	+ 12,7	12.593	12.556	— 0,3	+ 11.943 *	+ 15.091
Togo	7.005	7.808	+ 11,5	15.382	16.841	+ 9,5	— 8.377	— 9.033
U.M.O.A.	91.628 *	112.750	+ 23,1	183.616 *	213.382	+ 16,2	— 91.988 *	— 100.632

N.B. — Non compris la France. - Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

* Balance pour la C.E.E. (France exclue).

** Chiffres rectifiés.

Tableau n° 15

**COMMERCE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
AVEC L'UNION MONÉTAIRE**

	1 ^{er} octobre-30 septembre				
	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	Millions de dollars U.S.				
Allemagne (R.F.)					
Importations de l'U.M.O.A. .	59,6	71,7	75,6	77,9	92,7
Exportations sur l'U.M.O.A.	24,6	32,0	30,5	32,6	36,8
Balance	— 35,0	— 39,7	— 45,1	— 45,3	— 55,9
France					
Importations de l'U.M.O.A. .	320,3	297,4	326,6	332,2	337,0
Exportations sur l'U.M.O.A.	307,4	310,9	292,7	307,9	314,9
Balance	— 12,9	+ 13,5	— 33,9	— 24,3	— 22,1
Italie					
Importations de l'U.M.O.A. .	33,2	50,1	56,3	68,7	63,9
Exportations sur l'U.M.O.A.	11,8	13,1	14,4	23,8	26,2
Balance	— 21,4	— 37,0	— 41,9	— 44,9	— 37,7
Pays-Bas					
Importations de l'U.M.O.A. .	16,2	15,1	19,0	18,1	29,7
Exportations sur l'U.M.O.A.	13,5	15,2	18,4	22,8	32,4
Balance	— 2,7	+ 0,1	— 0,6	+ 4,7	+ 2,7
Union belgo-luxembourgeoise					
Importations de l'U.M.O.A. .	8,9	13,3	15,8	18,9	27,1
Exportations sur l'U.M.O.A.	8,4	9,9	11,9	12,4	17,4
Balance	— 0,5	— 3,4	— 3,9	— 6,5	— 9,7
Communauté Economique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A. .	438,2	447,6	493,3	515,8	550,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	365,7	381,1	367,9	399,5	427,7
Balance	— 72,5	— 66,5	— 125,4	— 116,3	— 122,7

Source : Statistiques des pays de la C.E.E.

La Communauté Economique Européenne est, de loin, le principal client et fournisseur de l'Union monétaire ouest africaine et, parmi les pays de la Communauté, c'est avec la France que s'effectue la plus grande part des échanges ; cette part va cependant diminuant :

	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
Part de la France des échanges de la C.E.E. avec l'U.M.O.A. :					
Importations par C.E.E.	73,1	66,4	66,2	64,4	61,2
Exportations C.E.E. ..	84,1	81,6	79,6	77,1	73,6

Aux prix courants, la valeur du commerce de la France avec l'Union monétaire a peu varié ces dernières années, tandis que les autres membres de la Communauté Economique Européenne doublaient à peu près le montant de leurs échanges.

Les échanges avec les autres pays industriels sont de moindre importance et présentent aussi un déséquilibre marqué, encore plus accusé si l'on considère isolément les membres de l'Union monétaire. Il en est particulièrement ainsi du commerce avec les Etats-Unis.

Tableau n° 16 :
COMMERCE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AVEC L'U.M.O.A.

	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	Millions de dollars U.S.			
Exportations vers :				
Côte d'Ivoire	10,6	24,3	12,8	12,5
Mauritanie	4,5	2,5	3,3	4,6
Sénégal	7,0	9,6	8,0	7,7
Togo	1,5	1,2	1,5	1,6
U.M.O.A.	23,6	37,6	25,6	26,4
Importations de :				
Côte d'Ivoire	43,5	48,9	69,8	64,4
Mauritanie	2,8	1,7	0,3	0,6
Sénégal	0,2	0,6	0,3	0,2
Togo	0,3	1,5	0,4	0,3
U.M.O.A.	46,8	52,7	70,8	65,5

C'est un déséquilibre plus grand encore, mais en sens inverse, qui caractérise les échanges de l'Union monétaire ouest africaine avec les pays en voie de développement, particulièrement ceux de l'Asie du sud-est auxquels elle doit demander produits alimentaires et fibres dures que l'agriculture ouest africaine ne produit pas encore en quantité suffisante.

Dans leur ensemble, les échanges extérieurs de l'Union monétaire semblent avoir connu une sensible progression au cours de la période sous revue. Elle aurait été particulièrement marquée s'agissant de ses exportations. Aussi la balance commerciale de l'Union, considérée dans son ensemble, aurait-elle présenté un solde positif appréciable de quelque dix milliards de francs c.f.a., en se référant du moins aux statistiques officielles.

Commerce extérieur de l'Union monétaire

	1965/1966	1966/1967	1967/1968
Exportations	146	157	178
Importations	146	153	168
	—	+ 4	+ 10

Tableau n° 17

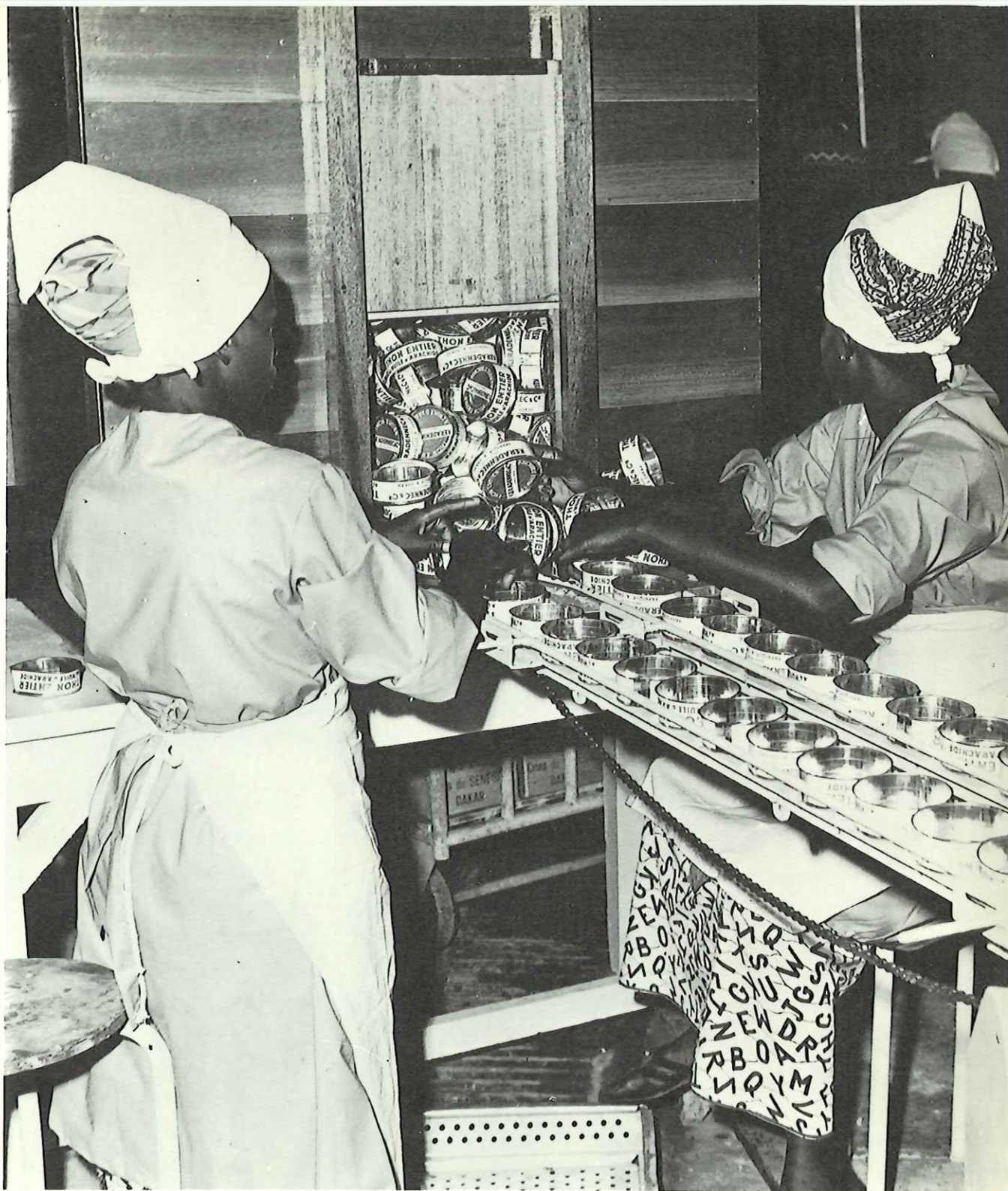
COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE*

	1 ^{er} octobre 1966-30 septembre 1967			1 ^{er} octobre 1967-30 septembre 1968		
	Exportation	Importation	Balance	Exportation	Importation	Balance
	Milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	82,6	64,3	+ 18,3	96,4	71,0	+ 25,4
Dahomey	3,1	11,1	— 8,0	5,3	10,8	— 5,5
Haute-Volta	4,2	9,0	— 4,8	5,2	9,5	— 4,3
Mauritanie	17,3	8,4	+ 8,9	17,5	9,0	+ 8,5
Niger	6,8	10,9	— 4,1	7,3	11,0	— 3,7
Sénégal	34,8	37,8	— 3,0	37,5	45,7	— 8,2
Togo	8,1	11,4	— 3,3	9,1	11,2	— 2,1
U.M.O.A.	156,9	152,9	+ 4,0	178,3	168,2	+ 10,1

* Y compris échanges enregistrés entre les Etats de l'Union.

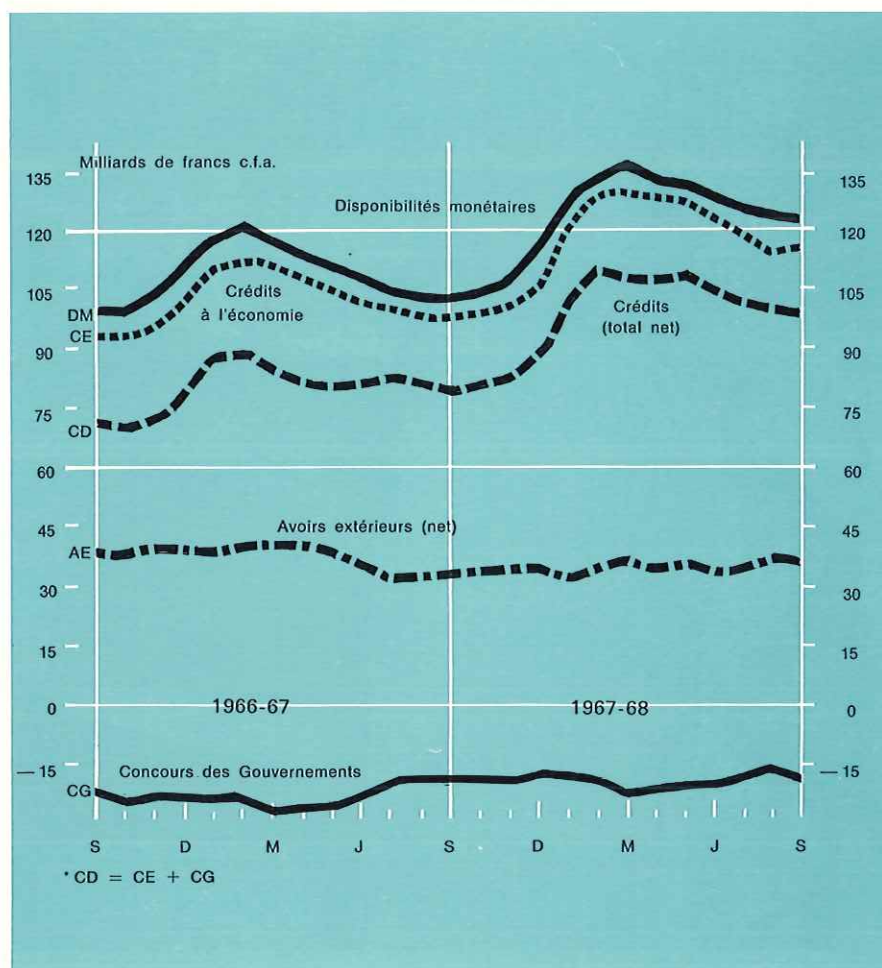
Source : Statistiques officielles du commerce extérieur des Etats de l'Union.

L'importance des échanges échappant à tout contrôle, l'imperfection de l'enregistrement des mouvements déclarés ne permettent malheureusement pas de porter un jugement mieux assuré sur l'évolution du commerce extérieur des pays de l'ouest africain.



L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



(a) Par « institutions monétaires » sont ici entendues la Banque centrale, les banques commerciales et de développement établies dans l'Union, ainsi que « l'activité monétaire » des Trésors publics et Offices postaux, plus précisément les crédits consentis par les premiers aux redevables de droits indirects (sous forme d'obligations cautionnées) et les dépôts collectés par les seconds en comptes de chèques postaux. Par contre, tant pour respecter une définition généralement suivie que par faute de données, ne sont pas compris dans les opérations des « institutions monétaires », les dépôts d'entreprises et collectivités publiques collectés par les Trésors publics et les prêts et avances consentis par eux, tant aux entreprises et collectivités publiques qu'aux particuliers et entreprises privées.

Une forte expansion monétaire est la caractéristique de la période sous revue, qui s'étend du 1^{er} octobre 1967 au 30 septembre 1968. Elle s'est manifestée tant pour les créances que pour les engagements des institutions monétaires à l'égard des entreprises et particuliers de l'Union.

Considérée dans son déroulement en cours d'exercice, cette évolution résulte, pour partie, d'un reflux moindre qu'il est habituel des crédits et des liquidités au cours du dernier trimestre (1^{er} juillet-30 septembre).

Aussi, pour une première appréciation, dégagée d'influences peut-être passagères, convient-il de considérer la situation moyenne de l'exercice en elle-même et par rapport à celle des précédentes périodes.

Situation intégrée des institutions monétaires (a)

	Moyenne de l'exercice		Variations	
	1966/1967	1967/1968	brutes	relatives
	Milliards de francs c.f.a.			± %
Avoirs extérieurs (nets) ..	39,4	36,6	— 2,8	— 7,1
Crédits à l'économie	103,1	117,2	+ 14,1	+ 13,6
Actif = Passif	142,5	153,8	+ 11,3	+ 7,9
Engagements monétaires à l'égard :				
— des entreprises et par- ticuliers	109,6	123,4	+ 13,8	+ 12,6
— du Trésor public et des Postes	21,4	17,5	— 3,9	— 18,2
Autres éléments (nets) ..	11,5	12,9	+ 1,4	+ 11,9

(a) Voir au bas de la page 42.

Le montant moyen des liquidités des particuliers et entreprises constituées par les engagements à leur égard des institutions monétaires de l'Union s'est élevé à quelque 123,4 milliards de francs c.f.a., niveau jamais atteint, ayant progressé de 13,8 milliards (12,6 %).

Cette forte expansion des liquidités monétaires a été nourrie par un développement des crédits dispensés à l'économie de l'Union par ses institutions monétaires, le montant moyen des crédits en cours s'étant accru de 14 milliards de francs c.f.a. (13,6 %).

La contribution apportée au financement de ces crédits par les ressources disponibles des Trésors publics et services postaux, si elle demeure appréciable, s'est à nouveau réduite de 21,4 milliards de francs c.f.a. à 17,5 milliards.

Une telle expansion des crédits et des liquidités dans le très court laps de temps d'un exercice correspond-elle à un accroissement parallèle de l'activité économique ?

Les lacunes, la médiocre qualité et les délais d'établissement des statistiques les plus indispensables à une appréciation de l'évolution de l'économie ouest africaine ne permettent malheureusement pas une réponse assurée à cette question capitale.

Les rares indices à notre disposition, de construction et précision bien grossières, enregistrent seulement l'accroissement d'un exercice à l'autre :

- de 26 % de la valeur à l'achat des principales productions agricoles commercialisées ;
- de 16 % des débits des comptes à vue des particuliers et entreprises dans les banques commerciales ;
- de 10 % des ventes de marchandises diverses par les principales entreprises d'importation et de distribution ;
- de 5 % de la valeur des importations, par la Communauté Economique Européenne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, de produits originaires de l'Union monétaire ;
- de 7 % de la valeur des exportations sur l'Union monétaire de ces mêmes pays industriels ;
- de 13 % du montant des droits et taxes liquidés par les Services des Douanes.

Si la vitesse de circulation de la monnaie fiduciaire paraît s'être un peu ralentie, conséquence sans doute de l'accroissement des revenus des producteurs ruraux, celle de la monnaie scripturale se serait un peu accrue.

Coefficient de rotation annuelle

Exercices	Billets (5.000-100 F)	Dépôts dans les banques commerciales		
		Comptes de chèques	Comptes courants	Total
1963/1964	2,8	9,7	49,6	33,6
1964/1965	3,0	9,2	49,0	32,8
1965/1966	3,1	10,1	47,6	32,7
1966/1967	3,0	9,2	46,1	30,6
1967/1968	2,9	9,5	47,3	31,6

Le parallélisme de l'évolution des liquidités monétaires, des crédits et des transactions pourrait, il est vrai, résulter d'une simple dépréciation de la monnaie.

Mais ainsi que nous l'avons déjà noté, les indices des prix à la consommation calculés par les Services de statistiques ne marquent, de septembre 1967 à septembre 1968, que des hausses relativement modérées (2 à 3 %), une baisse parfois, l'indice des prix à la consommation africaine à Abidjan enregistrant seul une hausse de 12,4 %. En matière de salaires, la hausse a été plus marquée ; elle atteint de 10 à 15 % au Sénégal et en Côte d'Ivoire, si elle a été contenue l'exercice durant dans les autres Etats de l'Union. Par contre, exception faite pour le Togo, les prix d'achat aux producteurs de leur récolte ont été ceux de la précédente campagne, lorsqu'ils n'ont pas été inférieurs, une baisse de 4 % étant enregistrée par l'indice pondéré des prix officiels d'achat des grandes productions agricoles d'exportation.

De ces éléments fragmentaires d'appréciation, si une conclusion paraît possible, c'est qu'en cet exercice 1967/1968 la situation monétaire de l'Union est demeurée satisfaisante, l'évolution de la conjoncture, tant à l'intérieur de l'Union qu'à l'extérieur, appelant un renforcement de vigilance pour la maintenir ainsi.

Tableau n° 18 :

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Répartition des crédits :	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968
Millions de francs c.f.a.							
a) Selon les Institutions les ayant octroyés :							
Trésor public (obligations cautionnées)	5.569	5.897	5.092	4.305	4.550	5.382	4.230
Banques commerciales	68.433	75.291	63.699	75.851	65.270	90.547	80.696
Autres établissements de crédit ..	20.879	31.578	25.691	31.288	28.529	34.760	31.432
b) Selon les Institutions portant le financement :							
Trésors	3.743	5.140	2.547	3.060	1.961	2.694	2.351
Banques commerciales	43.971	45.231	45.204	49.289	48.528	57.762	60.274
Autres établissements de crédit ..	21.259	22.278	24.318	23.571	26.181	27.583	27.142
Banque centrale	25.908	40.117	22.413	35.524	21.679	42.650	26.591
c) Selon la durée :							
Court terme	78.642	95.560	76.571	93.220	78.603	110.182	94.466
Moyen terme	9.711	9.754	9.734	9.507	10.705	10.436	11.294
Long terme	6.528	7.452	8.177	8.717	9.041	10.071	10.598
d) Selon le secteur bénéficiaire :							
Secteur public	12.655	25.085	16.659	29.567	20.611	30.311	25.195
Secteur privé	70.102	72.189	66.479	70.687	65.350	87.192	76.012
Non recensés	12.124	15.492	11.344	11.190	12.388	13.186	15.151
Total des Crédits	94.881	112.766	94.482	111.444	98.349	130.689	116.358

2.2 L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

L'accroissement des crédits consentis à l'économie par les institutions monétaires de l'Union a été, avons-nous constaté, la cause directe de l'expansion monétaire enregistrée durant l'exercice.

Le montant total de ces crédits, qu'ils aient été consentis par les banques commerciales, les autres établissements de crédit, voire même par les Trésors publics sous la forme d'obligations cautionnées, a été constamment supérieur, en 1967/1968, à l'encours à même date de l'exercice précédent, l'accroissement ayant été particulièrement marqué à partir du maximum saisonnier de février/mars.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

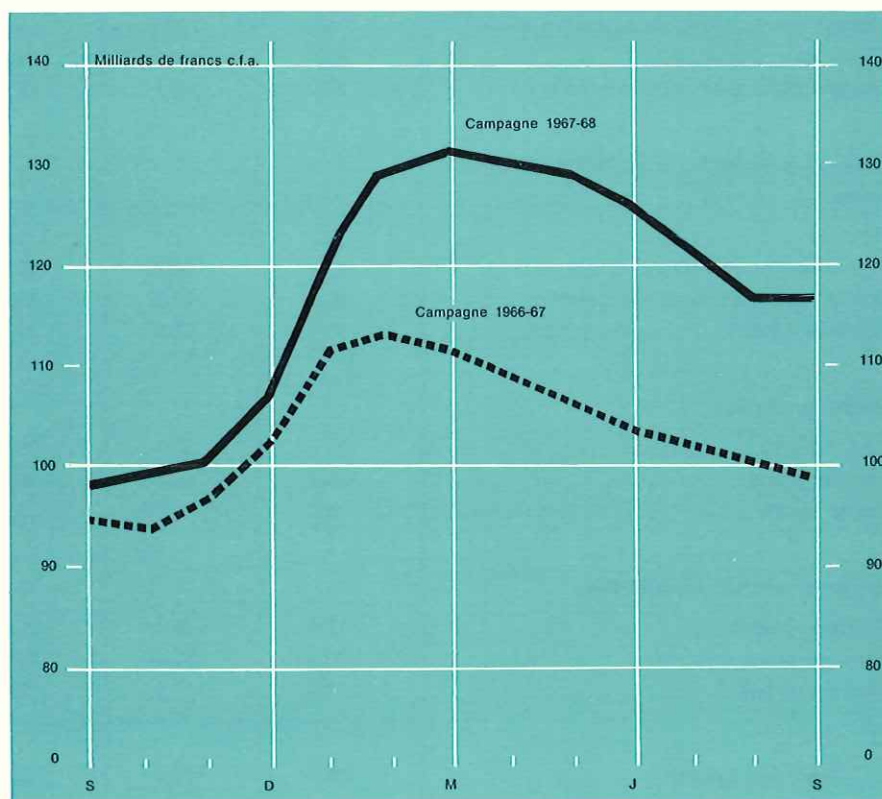


Tableau n° 19 :

**RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CRÉDITS CONSENTIS
PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES**

Répartition des crédits :	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968
	Pour cent du total				
a) Selon les Institutions les ayant octroyés :					
Trésor public (obligations cautionnées) ..	5,4	3,8	4,6	4,1	3,6
Banques commerciales	67,4	68,1	66,4	69,3	69,4
Autres établissements de crédit	27,2	28,1	29,0	26,6	27,0
b) Selon les Institutions portant le financement :					
Trésors	2,7	2,7	2,0	2,1	2,0
Banques commerciales	47,9	44,2	49,3	44,2	51,8
Autres établissements de crédit	25,7	21,2	26,6	21,1	23,3
Banque centrale	23,7	31,9	22,1	32,6	22,9
c) Selon la durée :					
Court terme	81,0	83,7	79,9	84,3	81,2
Moyen terme	10,3	8,5	10,9	8,0	9,7
Long terme	8,7	7,8	9,2	7,7	9,1
d) Selon le secteur bénéficiaire :					
Secteur public	17,6	26,5	21,0	23,2	21,7
Secteur privé	70,4	63,4	66,4	66,7	65,3
Non recensés	12,0	10,1	12,6	10,1	13,0
Total des Crédits	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition des crédits à la fin de chacun des trimestres de l'exercice 1967/1968 et du précédent est donnée par le tableau 18 (et en importance par le tableau 19), selon plusieurs critères. Il en ressort que les banques commerciales ont tenu le premier rôle dans l'accroissement des crédits distribués.

Institutions ayant octroyé les crédits	Montant des crédits en cours		
	31 mars 1967	31 mars 1968	Variation
	Milliards de francs c.f.a.		
Trésors publics (o.c.)	4,3	5,4	+ 1,1
Banques commerciales	75,8	90,5	+ 14,7
Autres établissements de crédit	31,3	34,8	+ 3,5
	111,4	130,7	+ 19,3

Cet accroissement a été principalement porté par les banques commerciales elles-mêmes et la Banque centrale, pour une moindre part par les autres établissements de crédit.

Variation des encours 31 mars 1968/1967		
	Crédits distribués	Crédits portés
	Milliards de francs c.f.a.	
Trésors publics (o.c.)	+ 1,1	— 0,4
Banques commerciales	+ 14,7	+ 8,5
Autres établissements de crédit	+ 3,5	+ 4,0
Banque centrale	—	+ 7,2
Total des crédits	+ 19,3	+ 19,3

En importance relative, la participation de la Banque centrale au financement des crédits a peu varié d'un exercice à l'autre.

	Total des crédits à l'économie		Participation de la Banque centrale
	Milliards de francs c.f.a.		%
30 septembre 1966	94,5	22,4	23,7
31 mars 1967	111,4	35,5	31,9
30 septembre 1967	98,3	21,7	22,1
31 mars 1968	130,7	42,7	32,6
30 septembre 1968	116,4	26,6	22,9

Cette stabilité relative du concours de la Banque centrale, dont les motifs seront exposés plus loin, mérite d'autant plus d'être relevée que l'accroissement des crédits s'est principalement, sinon exclusivement, manifesté dans le domaine du court terme.

Crédits à l'économie	Encours au 30 septembre			Variations	
	1966	1967	1968	1967 à 1968	
	Milliards de francs c.f.a.			± %	
à court terme	76,6	78,6	94,5	+ 15,9	+ 20,2
à moyen terme ...	9,7	10,7	11,3	+ 0,6	+ 5,5
à long terme	8,2	9,0	10,6	+ 1,6	+ 17,2
Total	94,5	98,3	116,4	+ 18,1	+ 18,3
Part relative des crédits à court terme	pour cent				
	81,0	79,9	81,2		

Les causes et modalités du développement des crédits à court terme retiendront donc notre attention, mais, au préalable, considération mérite d'être portée à la participation des institutions monétaires au financement à moyen et long terme de l'économie de l'Union.

2.3 LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

Le montant utilisé des crédits à moyen et long terme ouverts par le système bancaire a progressé de 10,9 % en cours d'exercice, s'élevant de 19,7 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1967 à 21,9 milliards fin septembre 1968. Ce taux de croissance est voisin de celui enregistré durant les deux exercices antérieurs 1965/1966 et 1966/1967.

Crédits à moyen et long terme consentis par le système bancaire

	Banques Commerciales	Autres établissements de crédit		Total
	M.T.	M.T.	L.T.	
Encours au 30 septembre	Millions de francs c.f.a.			
1963	3.311	4.732	2.801	10.844
1964	3.647	4.874	4.466	12.987
1965	3.808	5.903	6.528	16.239
1966	3.984	5.750	8.177	17.911
1967	4.054	6.651	9.040	19.745
1968	4.543	6.751	10.598	21.892
Variation	Pour cent			
30/9/1966-30/9/1967	+ 1,7	+ 15,7	+ 10,6	+ 10,2
30/9/1967-30/9/1968	+ 12,1	+ 1,5	+ 17,1	+ 10,9
Taux moyen annuel				
30/9/1963-30/9/1968	+ 6,5	+ 7,4	+ 30,5	+ 15,1

Du 30 septembre 1963, date de clôture du premier exercice de la présente B.C.E.A.O., au 30 septembre 1968, la contribution du système bancaire de l'Union monétaire au financement à moyen et long terme a doublé dans son montant, passant de 10,8 à 21,9 milliards de francs c.f.a. ; la progression au cours des cinq dernières années est donc très appréciable, s'étant effectuée au taux moyen de 15 % l'an.

Cette progression est, il est vrai, surtout marquée pour les **crédits à long terme** dispensés par les établissements de crédit autres que les banques commerciales, et que ceux-ci financent de leurs ressources propres, de concours spécialement apportés par les Etats ou par des établissements de crédit étrangers, notamment de la Caisse Centrale de Coopération Economique, de l'U.S.A.I.D. et du Kreditanstalt für Wiederaufbau.

C'est une sage règle que celle adoptée par l'Union monétaire, et qu'il convient de maintenir, de pourvoir aux crédits à long terme par des ressources autres que monétaires.

Les statuts de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest lui permettent par contre d'apporter son concours au système bancaire pour le financement de **crédits à moyen terme**. Considérant utile et possible le développement de tels crédits, la Banque centrale s'est efforcée, dans le cadre de ses statuts, de faciliter aux banques de développement, aussi bien qu'aux banques commerciales, l'application d'une proportion raisonnable de ressources collectées par elles auprès de leur clientèle à des emplois à moyen terme pouvant contribuer au financement d'activités de production, crédits qu'elle admet à son réescompte.

A cette fin, elle reconnaît à chacune des banques inscrites dans l'Union monétaire un « *potentiel d'engagement par réescompte d'effets à moyen terme* » calculé annuellement, en considération de la nature et de l'importance des diverses ressources et engagements de l'établissement concerné. Par ailleurs, compte tenu des besoins exprimés par les Comités monétaires nationaux, le Conseil d'administration de la Banque centrale détermine, chaque semestre, un plafond des concours à moyen terme susceptibles d'être consentis par celle-ci au profit des entreprises de chacun des Etats de l'Union.

Les banques désireuses de présenter au réescompte de la Banque centrale des effets représentatifs de crédits à moyen terme sont admises à le faire, sous la réserve que les crédits ouverts et les bénéficiaires satisfassent aux dispositions des statuts de la Banque

centrale et aux conditions générales déterminées par son Conseil d'administration, cette autorisation de réescompte devant être obtenue par les banques préalablement à l'octroi du crédit.

Le tableau présente :

- les « potentiels de réescompte d'effets à moyen terme » calculés pour la période du 1^{er} décembre 1967 au 30 novembre 1968 pour l'ensemble des banques de chacun des Etats de l'Union ;
- les plafonds de concours à moyen terme autorisés par le Conseil d'administration de la Banque centrale pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 1968 ;
- les autorisations de réescompte effectivement accordées par la Banque centrale et demeurant en cours au 30 septembre 1968 ;
- et enfin, le montant des effets à moyen terme effectivement réescomptés par la Banque centrale au 30 septembre 1968.

Tableau n° 20 :
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AU CRÉDIT A MOYEN TERME
AU 30 SEPTEMBRE 1968

	Potentiel de réescompte (a)	Plafond autorisé par le C.A. (b)	Autorisa- tions accordées en cours	Effets rées- comptés	RAPPORT		
					Plafond	Autori- sations	Utilisations
					Potentiel	Plafond	Autori- sations
	Millions de francs c.f.a.				%	%	%
Côte d'Ivoire	19.710	8.000	4.855	2.540	40,6	60,7	52,3
Dahomey	1.230	650	289	4	52,8	44,5	1,4
Haute-Volta	1.320	250	95	39	18,9	38,0	41,1
Mauritanie	1.030	650	649	—	63,1	99,8	—
Niger	1.860	450	335	321	24,2	74,4	95,8
Sénégal	8.310	4.400	2.074	1.107	52,9	47,1	53,4
Togo	1.810	400	225	45	22,1	56,3	20,0
Total	35.270	14.800	8.522	4.056	42,0	57,6	47,6

(a) Montant global du potentiel d'engagement de réescompte à moyen terme reconnu aux banques et autres établissements de crédit (y compris la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire et non compris la Caisse Nationale de Crédit Agricole de Côte d'Ivoire) pour la période du 1^{er} décembre 1967 au 30 novembre 1968.

(b) Plafond global semestriel fixé pour la période du 1^{er} juin 1968 au 30 novembre 1968.

Il apparaît ainsi que le « plafond » du concours à moyen terme de la Banque centrale n'est pas limité par le « potentiel » qu'elle reconnaît aux banques, mais est seulement déterminé en fonction des besoins évalués par les Comités monétaires nationaux ; les « plafonds » actuels pleinement utilisés absorberaient, au plus, 42 % des potentiels reconnus.

La proportion réescomptée par la Banque centrale des crédits à moyen terme consentis par les banques de l'Union a été de 36 % environ du montant des crédits, plus forte s'agissant des crédits consentis par les banques commerciales (61 %) que pour ceux dispensés par les banques de développement (30 %).

Tableau n° 21 :

FINANCEMENT DES CRÉDITS A MOYEN TERME

	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968
	Millions de francs c.f.a.				
A - Banques commerciales :					
Crédits consentis	3.984	3.698	4.054	3.527	4.543
Concours Banque centrale	2.777	2.716	2.765	1.885	2.784
Proportion du concours Banque centrale	69,7 %	73,4 %	68,2 %	53,4 %	61,3 %
B - Banques de développement * :					
Crédits consentis	4.054	3.902	3.935	4.233	4.177
Concours Banque centrale	856	1.327	1.470	1.413	1.267
Proportion du concours Banque centrale	21,1 %	34,0 %	37,4 %	33,4 %	30,3 %
C - Ensemble du système bancaire ** :					
Concours consentis	9.734	9.507	10.705	10.436	11.294
Concours Banque centrale	3.633	4.043	4.235	3.298	4.051
Proportion du concours Banque centrale	37,3 %	42,5 %	39,6 %	31,6 %	35,9 %

* Non compris C.A.A.-C.I.

** Y compris C.A.A.-C.I.

L'importance du concours effectif de la Banque centrale au financement par le système bancaire des crédits à moyen terme ne se mesure pas au portefeuille d'effets représentatifs de tels crédits qu'elle détient ; les banques bénéficiaires d'autorisation de réescompte sont en effet libres de leur utilisation et y font recours, en considération des possibilités et besoins de leur trésorerie. La donnée la plus significative de l'intervention de la Banque centrale est celle du montant des autorisations en cours ; son évolution est rappelée ci-après :

Autorisations de réescompte d'effets à moyen terme

Encours au 30 septembre	aux banques commerciales	de développement	à la C.A.A.C.I.	Total
	Millions de francs c.f.a.			
1963	4.266	1.604	—	5.870
1964	4.222	2.389	500	7.111
1965	4.468	2.616	774	7.858
1966	4.417	3.266	980	8.663
1967	4.686	3.259	1.010	8.965
1968	4.408	3.276	838	8.522

Les accords de réescompte donnés au cours d'un exercice peuvent ne pas se rapporter aux seules demandes présentées au cours de la même période, une comparaison entre les unes et les autres doit donc porter sur plusieurs exercices ; le montant global des demandes présentées au cours des trois derniers exercices a été de 8.285 millions de francs c.f.a., celui des autorisations accordées de 7.451 millions, soit 89,9 % du montant des demandes.

Au cours du dernier exercice, des autorisations nouvelles, d'un montant total de 2,3 milliards de francs c.f.a., ont été accordées, dont le tableau 22 donne la distribution par Etat et nature des opérations financées ; parmi celles-ci, les opérations de production l'emportent de beaucoup sur celles destinées aux constructions immobilières ; on ne peut que s'en féliciter.

Tableau n° 22 :
AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE A MOYEN TERME
DONNÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

	1 ^{er} octobre 1966-30 septembre 1967			1 ^{er} octobre 1967-30 septembre 1968		
	Opérations immobilières	Opérations de production	Total	Opérations immobilières	Opérations de production	Total
Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	705	1.019	1.724	327	380	707
Dahomey	71	—	71	66	158	224
Haute-Volta	8	12	20	6	—	6
Mauritanie	26	163	189	41	50	91
Niger	96	46	142	30	30	60
Sénégal	248	207	455	215	998	1.213
Togo	3	—	3	5	40	45
Total	1.157	1.447	2.604	690	1.656	2.346

Autorisations nouvelles données en cours d'exercice.

Tableau n° 23 :
CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	Encours au 30 septembre					
	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	3.250	3.265	4.001	4.741	6.170	6.891
Dahomey	482	450	429	323	209	139
Haute-Volta	293	453	465	405	422	296
Mauritanie	147	148	132	133	200	332
Niger	141	412	424	607	637	619
Sénégal	3.151	3.338	4.090	3.249	2.728	2.744
Togo	580	455	170	276	339	273
Total	8.044	8.521	9.711	9.734	10.705	11.294
Taux de progression annuelle	—	+ 5,9 %	+ 14,0 %	+ 0,2 %	+ 10,0 %	+ 5,5 %

La construction d'immeubles d'habitation, pour l'usage de leur propriétaire ou le plus souvent pour leur location, est cependant encore, dans la plupart des Etats de l'Union, le principal bénéficiaire des crédits à moyen terme consentis par les banques commerciales et de développement ; il convient de tenir compte que la plupart des crédits pour la construction d'immeubles sont de montant inférieur au seuil de recensement par les centrales des risques bancaires.

Tableau n° 24 :

**RÉPARTITION SELON LES ACTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES
DES CRÉDITS A MOYEN TERME EN COURS AU 30 SEPTEMBRE 1968**

	Côte d'Ivoire	Daho- mey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
	Millions de francs c.f.a							
Activités agricoles ...	548	13	—	—	33	55	14	663
Production et distribu- tion d'eau, gaz et élec- tricité	182	—	—	—	—	—	—	182
Production extract. raf- fin. produits pétrol. ...	255	—	—	—	—	80	—	335
Mines	6	—	—	—	—	440	—	446
Industries	1.562	7	50	120	97	470	170	2.476
Bâtiment	2.636	9	—	8	213	642	6	3.514
Transport, transit	415	8	13	—	48	36	—	520
Importations et distri- bution prod. pétrol. ...	40	—	—	104	—	49	18	211
Commerce	316	10	—	—	53	41	—	420
Services divers	353	12	—	10	27	55	4	461
Organismes de crédit.	—	—	—	—	—	1	—	1
Total des crédits re- censés	6.313	59	63	242	471	1.869	212	9.229
Non recensés et ajus- tement	578	80	233	90	148	875	61	2.065
Total	6.891	139	296	332	619	2.744	273	11.294

Le tableau 23 présente l'évolution de 1963 à 1968 des crédits à moyen terme consentis par le système bancaire de chacun des Etats de l'Union ; la forte et récente progression de ces crédits en Côte d'Ivoire, au Niger ainsi qu'en Mauritanie, est à relever.

Un développement sain du crédit à moyen terme demeure subordonné à la formation et à la promotion, dans toutes les branches d'activité économique, d'entrepreneurs et d'entreprises privées ou publiques ayant conscience de leur responsabilité de débiteurs, non seulement pour le dommage que leur défaillance peut causer à leur prêteur, mais plus encore pour celui qu'elle porte au développement économique du pays par le gaspillage des ressources financières trop rares et si difficiles à mobiliser.

Tableau n° 25 :

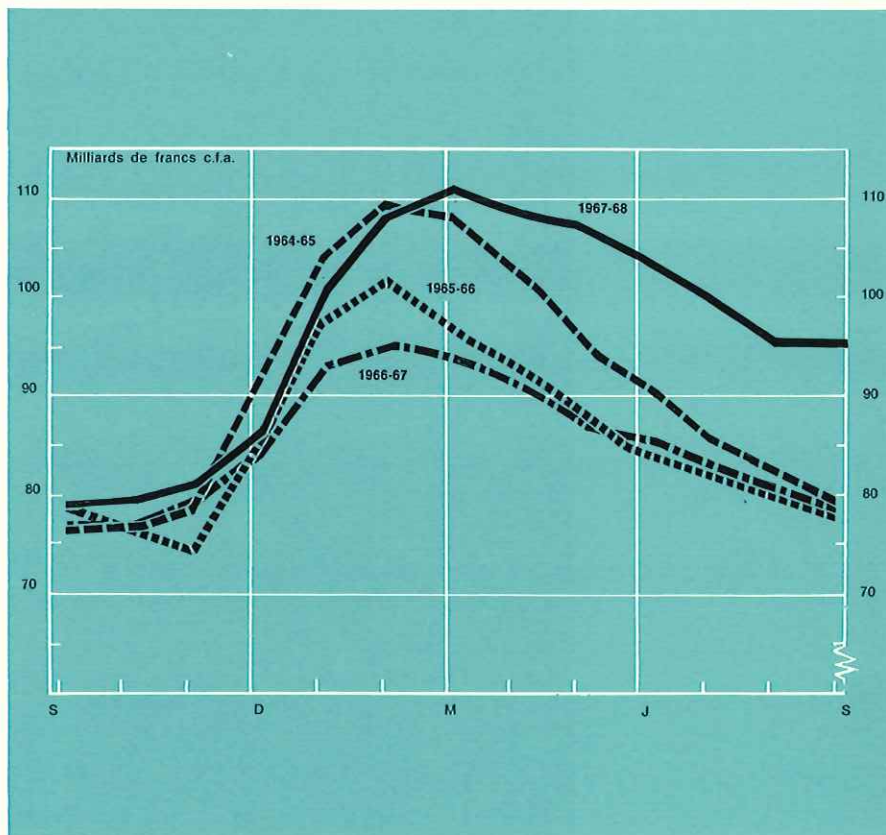
CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	30 septembre 1967			30 septembre 1968		
	Banques commer- ciales	Autres établisse- ment. de crédit	Total	Banques commer- ciales	Autres établisse- ment. de crédit	Total
	Millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	2.277	3.893	6.170	2.966	3.925	6.891
Dahomey	45	164	209	—	139	139
Haute-Volta	40	382	422	20	276	296
Mauritanie	43	157	200	177	155	332
Niger	49	588	637	55	564	619
Sénégal	1.427	1.301	2.728	1.187	1.557	2.744
Togo	173	166	339	138	135	273
Total	4.054	6.651	10.705	4.543	6.751	11.294

2.4 L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

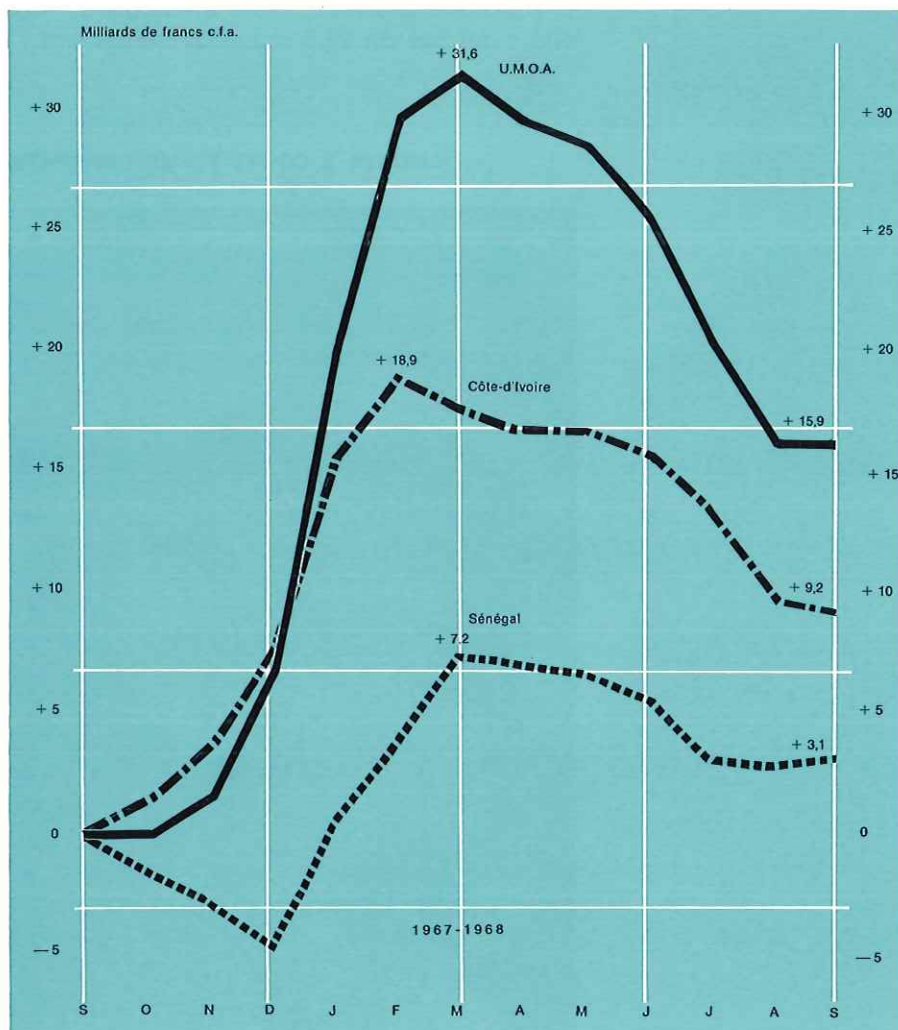
Le montant moyen, en cours d'exercice, des crédits à court terme dispensés par les institutions monétaires s'est élevé de 13,4 %, passant de 84,6 à 96 milliards de francs c.f.a. La pointe saisonnière des crédits a atteint 110,2 milliards de francs c.f.a. fin mars 1968 ; elle avait été de 94,5 milliards seulement l'exercice précédent.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS A L'ÉCONOMIE



Pour élevé qu'il ait été, le sommet atteint en mars 1968 n'est pas exceptionnel et il peut trouver sa cause dans les besoins de financement de la commercialisation de productions agricoles dont la valeur à l'achat n'a sans doute jamais été aussi élevée. Mais, ainsi qu'il apparaît au graphique ci-dessous, la résorption des crédits à court terme a été plus lente et beaucoup moins marquée qu'à l'ordinaire.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME



A la fin de l'exercice, le montant des crédits à court terme en cours s'élevait à 94,4 milliards de francs c.f.a., soit 15,9 milliards de plus qu'il n'était à son début, l'accroissement résiduel étant ainsi de 20,2 %, taux très élevé.

Pour une part non négligeable, l'accroissement du montant des crédits paraît imputable à une plus large distribution. Le montant global des crédits consentis aux « petits utilisateurs » (bénéficiaires de crédits inférieurs à dix millions de francs c.f.a.) s'est en effet accru de plus de 25 %, ce taux d'accroissement étant bien supérieur au Togo, en Mauritanie et en Côte d'Ivoire.

CRÉDITS A COURT TERME DISPENSÉS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	Obligations cautionnées	Crédits bancaires		Total
		Recensés	Non recensés	
Encours moyen	Millions de francs c.f.a.			
1966/1967	4.513	73.203	6.938	84.654
1967/1968	4.914	82.395	8.708	96.017
	+ 401	+ 9.192	+ 1.770	+ 11.363
Variation ± %	+ 8,9 %	+ 12,6 %	+ 25,5 %	+ 13,4 %
Encours au 30 septembre				
1967	4.550	66.677	7.376	78.603
1968	4.230	80.784	9.452	94.466
	— 320	+ 14.107	+ 2.076	+ 15.863
Variation ± %	— 7,0 %	+ 21,1 %	+ 28,1 %	+ 20,2 %

Notre information sur les « utilisations » de crédits à court terme est donc partielle et son amélioration, qui s'impose, est une des préoccupations présentes de la Banque centrale.

Les crédits bancaires, dont l'utilisation fait déjà l'objet d'un recensement par les « centrales des risques bancaires » tenues par les agences de la Banque centrale, représentent cependant près de 90 % du montant total des crédits à court terme dispensés par les

banques de l'Union. Leur analyse permet donc une approche, encore valable, de l'utilisation des crédits par les diverses branches d'activité économique.

A l'exception d'un groupe d'importance secondaire et de composition hétérogène, l'expansion des crédits bancaires paraît avoir intéressé l'ensemble des grands secteurs de l'activité économique ouest africaine.

Secteurs d'activité	Variation des encours moyens	
	Millions francs c.f.a.	%
a) Production, transformation et exportation produits agricoles	+ 2.701	+ 9,4
b) Autres activités de production	+ 1.079	+ 11,4
c) Génie civil, bâtiment	+ 895	+ 20,7
d) Distribution de marchandises	+ 4.263	+ 15,9
e) Autres activités	+ 254	+ 6,5
	+ 9.192	+ 12,6

De plus grandes utilisations de crédits par les entreprises de distribution de marchandises et, à moindre degré, par les activités dérivées de l'agriculture, sont donc les principales causes de l'accroissement des crédits à court terme.

Il convient, par ailleurs, de noter que l'endettement des entreprises a été sensiblement plus marqué en fin d'exercice qu'en son niveau moyen en cours d'exercice.

Secteurs d'activité	Variations relatives ($\pm$ %)	
	Encours moyen	Résiduel (sept./sept.)
a) Production, transformation et exportation produits agricoles	+ 9,4	+ 24,1
b) Autres activités de production	+ 11,4	+ 15,8
c) Génie civil, bâtiment	+ 20,7	+ 36,0
d) Distribution de marchandises	+ 15,9	+ 21,9
e) Autres activités	+ 6,5	- 4,8
	+ 12,6	+ 21,1

L'agriculture, la commercialisation et la transformation de ses produits constituent encore les principaux utilisateurs des crédits à court terme dispensés par les banques de l'Union monétaire et leur imposent leur rythme saisonnier.

Tableau n° 26 :
CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME *

Branches d'activités	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.			± %	Millions de francs c.f.a.			± %
a) Production, transfor- mation et exportation de produits agricoles	28.678	31.379	+ 2.701	+ 9,4	21.983	27.276	+ 5.293	+ 24,1
b) Autres activités de production de biens.	9.483	10.562	+ 1.079	+ 11,4	9.560	11.072	+ 1.512	+ 15,8
c) Travaux et bâtiment.	4.321	5.216	+ 895	+ 20,7	4.485	6.101	+ 1.616	+ 36,0
d) Distribution de mar- chandises	26.841	31.104	+ 4.263	+ 15,9	26.745	32.615	+ 5.870	+ 21,9
e) Autres activités	3.380	4.134	+ 254	+ 6,5	3.904	3.720	— 184	— 4,8
Total	73.203	82.395	+ 9.192	+ 12,6	66.677	80.784	+ 14.107	+ 21,1

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

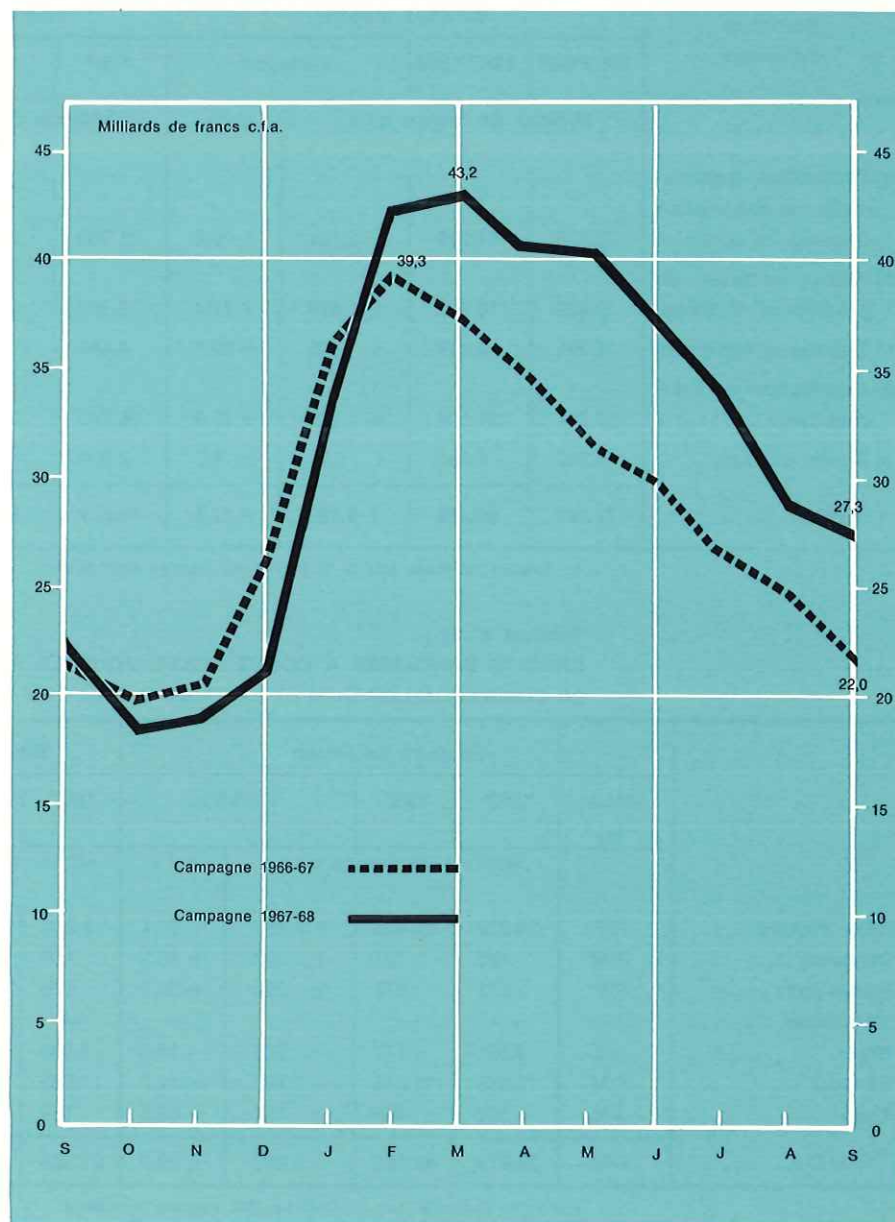
Tableau n° 27 :
CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME POUR LA PRODUCTION,
LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES *

	Mois (a)	Encours maximum				Encours au 30 septembre			
		1967	1968	Variation		1967	1968	Variation	
		Millions de francs c.f.a.			± %	Millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	F/F	14.272	22.428	+ 8.156	+ 57,1	8.241	12.070	+ 3.829	+ 46,5
Dahomey	F/M	491	727	+ 236	+ 48,1	160	256	+ 96	+ 60,0
Haute-Volta	F/F	673	877	+ 204	+ 30,3	176	236	+ 60	+ 34,1
Mauritanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Niger	J/J	4.851	4.172	— 679	— 14,0	1.506	1.390	— 116	+ 7,7
Sénégal	F/M	19.038	16.248	— 2.790	— 14,7	11.745	13.011	+ 1.266	+ 10,8
Togo	J/M	308	469	+ 161	+ 52,3	155	313	+ 158	+ 101,9
U.M.O.A.	F/M	39.273	43.156	+ 3.383	+ 9,9	21.983	27.276	+ 5.293	+ 24,1

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

(a) Mois (janvier, février, mars) à la fin duquel a été enregistré l'encours maximum.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
POUR LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION
DES PRODUCTIONS AGRICOLES**



Comme l'illustre le graphique ci-contre, le mouvement saisonnier des crédits utilisés par l'activité agricole, au sens large qui lui est donné, a connu, ce dernier exercice, un décalage dans le temps, atteignant fin mars, au lieu de fin février, son maximum : 43,2 milliards de francs c.f.a. au lieu de 39,3 milliards. Cette élévation de quelque 3,9 milliards, 10 % en valeur relative du maximum des crédits utilisés, est faible, comparée à l'accroissement de la valeur des productions achetées, accroissement estimé à 20 % environ. La résorption des crédits consentis pour la commercialisation des récoltes a été plus lente et incomplète, les utilisations en fin d'exercice étant supérieures de 5,3 milliards à leur montant, au début, l'accroissement relatif étant ainsi d'environ 24 %.

Le volume des récoltes, leurs prix d'achat et d'exportation, les conditions et délais d'écoulement, l'importance des stocks reportés se reflètent dans le montant et l'évolution des crédits. Ces facteurs se manifestent chaque année, diversement selon les produits, et parfois aussi selon les régions de production, les systèmes de commercialisation.

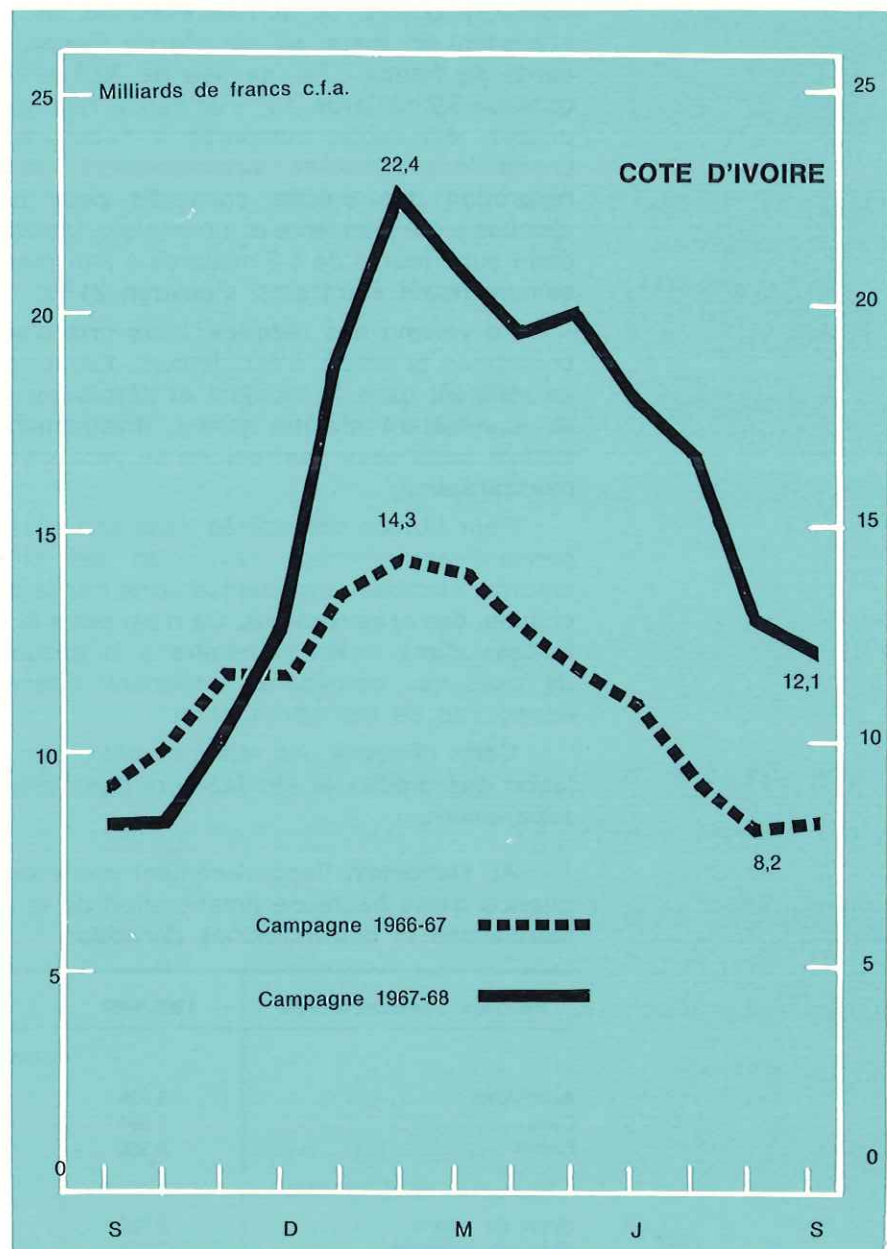
Pour l'Union considérée dans son ensemble, ces effets se compensent partiellement, l'évolution des crédits à court terme est amortie, stabilisée en quelque sorte par la diversité des produits, des climats, des organisations. Ce n'est point là une des moindres contributions d'une union monétaire à la gestion du système monétaire de pays qui, considérés isolément, connaîtraient les risques des économies de monoproduction.

Cette diversité des effets conduit, par contre, à examiner l'évolution des crédits et ses facteurs dans chacun des Etats de l'Union séparément.

Au **Dahomey**, l'accroissement des crédits utilisés est la conséquence d'une heureuse amélioration de la production agricole commercialisée et des industries dérivées.

Récoltes commercialisées	1966/1967	1967/1968	Variation
	Tonnes		± %
Arachides	6.236	7.800	+ 25,1
Café	1.094	450	— 58,9
Coton	9.300	12.573	+ 13,5
Production de la SNAHDA :			
Huile de palme	6.790	8.860	+ 30,5
Huile de palmiste	17.171	22.109	+ 28,8

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
POUR LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION
DES PRODUCTIONS AGRICOLES**



En **Côte d'Ivoire**, le montant des crédits utilisés a atteint, fin février, son maximum : 22,4 milliards de francs c.f.a., 8,1 milliards de plus que l'exercice précédent. Cet accroissement considérable (+ 57,1 %) est en partie justifié par une récolte de café exceptionnelle, une belle progression de la production de coton, et une récolte de cacao à peine inférieure à la précédente.

Récoltes commercialisées	1966/1967	1967/1968	Variation
	Tonnes		± %
Cacao	149.662	146.817	— 1,9
Café	130.776	287.760	+ 120,0
Coton (graine)	24.486	33.255	+ 35,8

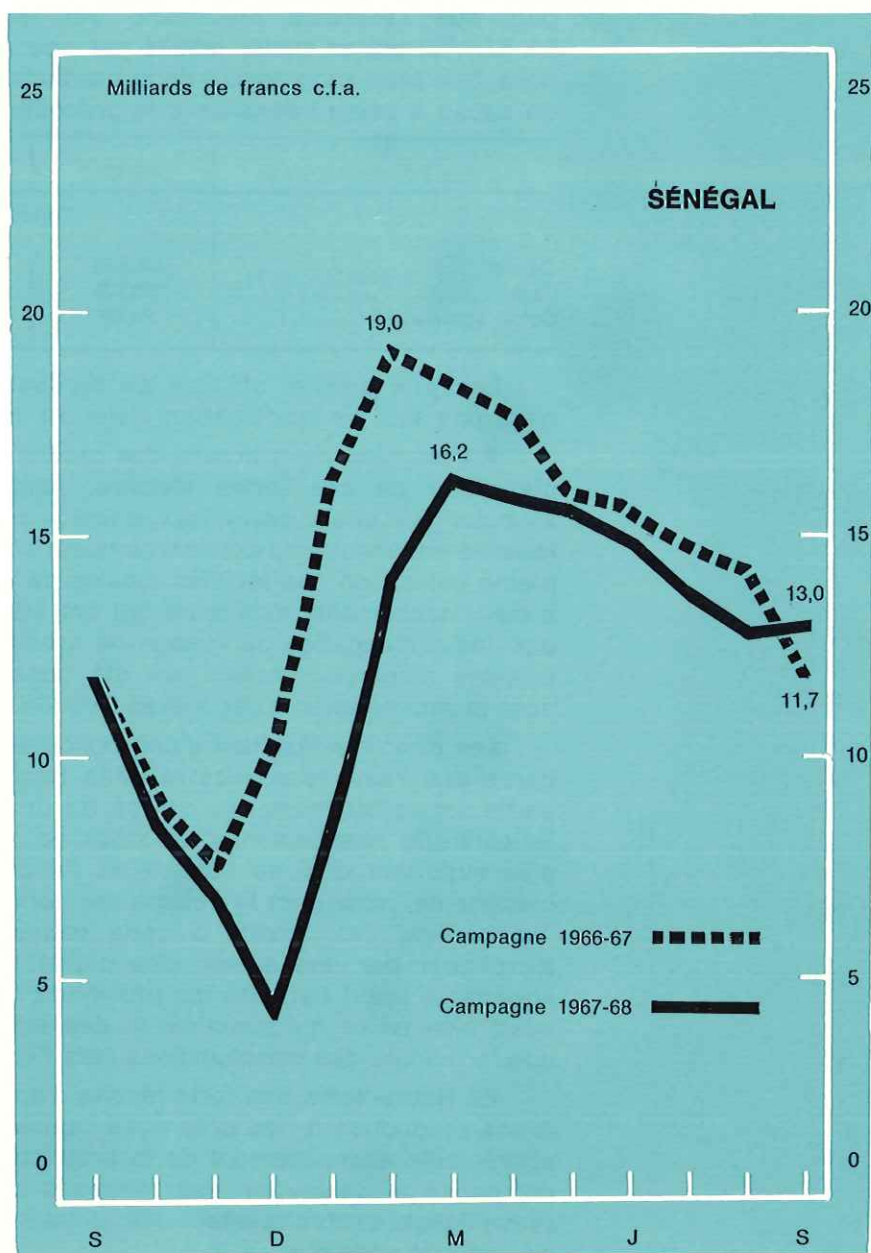
Les prix d'achat officiels au producteur de café et de cacao n'ont pas subi de modification, celui du coton a peu varié.

A l'accroissement normal des crédits nécessaires à la commercialisation de ces fortes récoltes, sont malheureusement venus s'ajouter les effets pernicieux d'une « course au tonnage », cette maladie endémique du commerce ouest africain. Elle a provoqué une pleine utilisation des facilités locales de crédit, et même le recours à des financements extérieurs qui ont été relayés dès que possible par une prolongation de l'usage de crédits locaux. Par ailleurs, des avances disproportionnées ont été consenties aux intermédiaires, dont la récupération s'est avérée difficile.

Les déboires résultant d'une conduite qui a ignoré les mises en garde des Pouvoirs publics et de la Banque centrale expliquent en partie un endettement résiduel en fin de campagne plus élevé que le justifie le financement d'un stock de report de café, sans doute plus important qu'il ne l'était à la fin de la très faible campagne précédente, mais dont le volume est normal. Pour une certaine part l'importance des crédits à cette même époque peut également s'expliquer par une saison des pluies particulièrement longue et abondante ayant perturbé les transports d'une façon exceptionnelle, aussi bien en ce qui concerne la descente des produits sur la côte que la montée des marchandises vers l'intérieur.

En **Haute-Volta**, une forte récolte d'amandes de karité succédant à une production à peu près nulle l'année précédente, un nouvel et appréciable accroissement de la production de coton, ont plus que compensé la diminution des tonnages commercialisés d'arachides et expliquent l'accroissement des utilisations de crédit de ce secteur de l'activité voltaïque.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
POUR LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION
DES PRODUCTIONS AGRICOLES**



Récoltes commercialisées en Haute-Volta

	1966/1967	1967/1968	Variation
	Tonnes		± %
Arachides (déc.)	10.879	9.752	— 10,4
Coton (graine)	16.197	17.274	+ 6,0
Karité (amandes)	91	20.819	///
Sésame	2.635	2.997	+ 13,8

Au **Niger**, les résultats de la campagne agricole 1967/1968 ont été peu satisfaisants.

	1966/1967	1967/1968	Variation
	Tonnes		± %
Arachides (déc.)	191.307	182.701	— 4,5
Coton (graine)	6.708	6.108	— 8,1

Ce fléchissement du volume de la récolte s'est conjugué avec un ajustement, imposé par les conditions du marché, du prix d'achat de l'arachide qui a été abaissé de quelque 17 % (le prix moyen pondéré étant passé de 22,15 à 18,15 francs c.f.a. le kilogramme d'arachides décortiquées). L'évacuation des quantités exportées, d'abord assez lente, devait s'accélérer au cours du dernier trimestre et s'achever fin octobre, assurant un remboursement des crédits consentis pour la campagne agricole 1967/1968, avant que ne s'ouvre la suivante.

Ces résultats et conditions de déroulement de la campagne agricole ont trouvé leur expression dans l'évolution des crédits utilisés.

Au **Sénégal**, les besoins de financement de la commercialisation et la trituration de la récolte d'arachide déterminent, à très peu près, les crédits de campagne agricole.

La récolte d'arachide et les livraisons des producteurs ont été, en 1967/1968, heureusement plus élevées que celles relativement faibles du précédent exercice : 950.000 tonnes d'arachides en coque contre 850.000, mais une plus forte part a dû être affectée au remboursement des sommes avancées et des dettes diverses, certaines anciennes, dont la mauvaise récolte précédente avait fait reporter le remboursement. Les livraisons ayant donné lieu à un règlement effectif au producteur ont été ainsi sensiblement de même tonnage que l'exercice précédent : 744.000 tonnes.

Le prix d'achat de la récolte a été, par ailleurs, inférieur de 15 % environ, cette réduction ayant été imposée par la baisse des cours mondiaux et la fin, le 31 décembre 1967, de la garantie de prix et de débouché sur le marché français dont a si longtemps bénéficié l'arachide sénégalaise.

Une ouverture plus tardive de la campagne de commercialisation (25 décembre au lieu du 12 décembre l'exercice précédent), une procédure plus stricte du recouvrement des dettes arriérées des producteurs ont retardé le cycle habituel de financement de l'achat de la récolte. D'autre part, un étalement de la réception des graines à triturer, de larges délais dans le règlement des livraisons faites, un facile écoulement de leurs huiles et tourteaux ont permis aux huileries sénégalaises un faible recours au crédit bancaire. Ces mêmes délais de règlement par les huiliers, ainsi que ceux du recouvrement des aides consenties par le Fonds Européen de Développement ont maintenu à un niveau plus élevé que prévu les crédits utilisés par l'Office de Commercialisation Agricole du Sénégal (O.C.A.S.).

Au **Togo**, la commercialisation des produits agricoles d'exportation a exigé des moyens de financement plus élevés, tant du fait de la majoration du prix d'achat du cacao (porté de 55 à 70 francs c.f.a. le kilo) et du café (de 70 à 75 francs c.f.a.) que de la progression des quantités achetées, de café particulièrement.

Récoltes commercialisées	1966/1967	1967/1968	Variation
	Tonnes		± %
Café	5.480	10.518	+ 91,9
Arachides (déc.)	3.829	5.775	+ 50,8
Cacao	16.317	18.337	+ 12,4
Coton	9.452	10.542	+ 11,5

Aux crédits consentis pour le financement de la commercialisation, qui se sont développés et dénoués normalement, sont venus s'ajouter dans la deuxième partie de l'exercice un fort recours des Sociétés régionales d'aménagement et de développement (SORAD),

dont le développement et la diversification des activités ont nécessité des fonds de roulement adéquats qu'il leur a fallu financer par crédit bancaire. Ainsi s'explique le relèvement apparemment anormal des crédits dans la dernière partie de l'exercice.

L'évolution des crédits utilisés pour les autres activités primaires de production n'appelle que quelques commentaires.

La pêche et les industries de conservation du poisson ont maintenant une place appréciable dans les activités économiques des Etats côtiers, la seconde même après l'exploitation minière en Mauritanie. Des conditions naturelles moins favorables ont diminué un peu les prises dans la première partie de la campagne, mais au Sénégal et en Mauritanie les produits pêchés et traités ont été, pour l'ensemble de la campagne, supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Cet accroissement d'activité n'est cependant pas la seule cause de la forte progression (+ 27 %) de l'encours moyen des crédits utilisés durant le dernier exercice. Certaines entreprises, mauritaniennes notamment, qui avaient pu bénéficier en 1967 d'importantes ressources extérieures, ont dû demander aux banques locales les concours nécessaires à la poursuite de leur exploitation.

Tableau n° 28 :

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE, CONSERVERIE, FROID ***

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	583	585	+ 2	+ 0,3	423	392	— 31	— 7,3
Dahomey	—	2	+ 2	///	—	3	+ 3	///
Mauritanie	451	655	+ 204	+ 45,2	598	769	+ 171	+ 28,6
Sénégal	239	373	+ 134	+ 56,1	223	340	+ 117	+ 52,4
Total	1.273	1.615	+ 342	+ 26,9	1.244	1.504	+ 260	+ 20,9

* Crédits recensés par les Centrales de risques bancaires.

Le recours au crédit à court terme des **exploitations minières** a été sensiblement supérieur en moyenne au cours de l'exercice (+ 14,8 %).

Encours moyen des utilisations de crédits à court terme

Exploitations minières	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	Millions de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	266	266	256
Mauritanie	87	20	60
Togo	—	—	6
Sénégal	675	679	786
Total	1.028	965	1.108

Les deux principales entreprises minières de l'Union ne font cependant plus guère recours aux crédits du système bancaire local, et le montant de ceux-ci, particulièrement important au Sénégal, a beaucoup diminué en fin d'exercice (594 millions au 30 septembre 1968, contre 793 un an plus tôt).

En Côte d'Ivoire, seul Etat où ces activités sont de quelque importance, **l'exploitation forestière, l'industrie et le commerce du bois** ont enregistré de nouveaux développements. La valeur des seules exportations effectuées durant l'exercice a approché de 25,1 milliards de francs c.f.a. (contre 20 milliards au cours de l'exercice précédent). La progression des crédits à court terme paraît avoir suivi celle de l'activité des exploitations forestières et du commerce d'exportation, les industries du bois ayant au contraire un peu réduit leur endettement, relativement élevé l'exercice précédent.

La progression des crédits bancaires à court terme utilisés par les **entreprises de travaux publics et bâtiment** a été particulièrement forte : 20,7 % pour l'encours moyen, + 36 % entre le début et la fin de l'exercice, s'agissant de l'Union monétaire dans son ensemble.

Relativement modéré en Côte d'Ivoire où s'est maintenu un fort niveau d'activité, l'accroissement a été plus marqué dans les autres Etats, particulièrement en Mauritanie, au Togo et au Dahomey où de nouveaux grands travaux ont été engagés en fin d'exercice. Ces travaux sont, pour la plus grande part, financés par des concours extérieurs, mais pour pallier certains délais ou décalages dans leur

règlement, les entreprises ont été amenées à recourir, en Mauritanie notamment, à des crédits-relais à court terme des banques locales. En Haute-Volta, les délais de mise en œuvre d'importants travaux de routes ou d'équipements sociaux expliquent le faible encours moyen des crédits utilisés et leur développement en fin d'exercice.

L'établissement **d'industries de transformation**, si même les matières premières traitées doivent être importées, a grande faveur dans tous les Etats de l'Union monétaire. Si les entreprises les plus anciennement établies ont pu maintenir, voire développer leur activité

Tableau n° 29 :

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET INDUSTRIES DU BOIS - COTE D'IVOIRE *

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs	c.f.a.	± %		Millions de francs	c.f.a.	± %	
Exploitation forestière.	483	601	+ 118	+ 24,4	613	674	+ 61	+ 9,9
Industries du bois et du meuble	914	821	— 93	— 10,2	746	691	— 55	— 7,4
Commerce du bois ..	1.171	1.076	— 95	— 8,1	968	1.019	+ 51	+ 5,3
Total	2.568	2.498	— 70	— 2,7	2.327	2.384	+ 57	+ 2,4

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

Tableau n° 30 :

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BATIMENT *

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs	c.f.a.	± %		Millions de francs	c.f.a.	± %	
Côte d'Ivoire	2.182	2.343	+ 161	+ 7,3	2.321	2.615	+ 294	+ 12,7
Dahomey	491	590	+ 99	+ 20,1	476	592	+ 116	+ 24,4
Haute-Volta	287	193	— 94	— 32,8	193	293	+ 100	+ 51,8
Mauritanie	155	396	+ 241	+ 155,6	199	674	+ 475	+ 238,7
Niger	467	696	+ 229	+ 49,1	534	859	+ 325	+ 60,9
Sénégal	693	873	+ 180	+ 25,9	717	844	+ 127	+ 17,7
Togo	46	125	+ 79	+ 171,9	45	224	+ 179	+ 397,8
U.M.O.A.	4.321	5.216	+ 895	+ 20,7	4.485	6.101	+ 1.616	+ 36,0

* Crédits recensés par les Centrales de risques bancaires.

Tableau n° 31 :

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX INDUSTRIES DE « MARCHÉ LOCAL »**

Répartition par industries	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
6 Raffinage produits pétroliers	375	302	— 73	— 19,5	140	289	+ 149	+ 106,4
11 Meunerie	239	95	— 144	— 60,3	247	44	— 203	— 82,2
12 Autres industries alimentaires	406	552	+ 146	+ 36,0	482	578	+ 96	+ 20,0
14 Bois et ameublement(a)	44	60	+ 16	+ 36,4	38	61	+ 23	+ 60,5
15 Matériaux de construction	285	361	+ 76	+ 26,7	335	364	+ 29	+ 8,6
16 Métaux, mécanique et électricité	1.269	1.310	+ 41	+ 3,2	1.230	1.252	+ 22	+ 1,8
17 Textiles, cuir, habille- ment	1.107	1.709	+ 602	+ 54,4	1.500	2.516	+ 1.016	+ 67,7
18 Autres industries	529	639	+ 110	+ 20,8	641	847	+ 206	+ 32,1
Total	4.254	5.028	+ 774	+ 18,2	4.613	5.951	+ 1.338	+ 29,0

Répartition par Etats

Côte d'Ivoire	2.202	2.710	+ 508	+ 23,1	2.516	3.154	+ 638	+ 25,7
Dahomey	68	48	— 20	— 29,4	50	43	— 7	— 14,0
Haute-Volta	46	69	+ 23	+ 50,0	104	36	— 68	— 65,4
Mauritanie	11	25	+ 14	+ 127,3	15	37	+ 22	+ 146,7
Niger	283	308	+ 25	+ 8,8	313	308	— 5	— 1,6
Sénégal	1.526	1.624	+ 98	+ 6,4	1.440	2.038	+ 598	+ 41,5
Togo	118	244	+ 126	+ 106,8	175	335	+ 160	+ 91,4
Total	4.254	5.028	+ 774	+ 18,2	4.613	5.951	+ 1.338	+ 29,0

* Crédits recensés par les Centrales de risques bancaires.
(a) Non compris industrie du bois et de l'ameublement.

et même leur équipement par un appel modéré au crédit bancaire à court terme, il n'en est pas souvent de même des plus récentes, surtout lorsque le financement de leur premier établissement a été assuré en trop forte proportion par des crédits à trop court délai ou que leur capacité de production ne trouve pas un emploi raisonnable dans un marché national trop étroit, si même celui-ci leur est entièrement réservé par voie d'autorité.

Ainsi, le développement des crédits à court terme à l'industrie ouest africaine exprime parfois davantage les besoins de la survie de certaines entreprises plus que de ceux de leur activité. A l'inverse les entreprises ayant réussi à assurer convenablement leur exploitation réduisent leur endettement. Ces considérations élémentaires méritent d'être rappelées, afin d'écarter la relation parfois instinctivement établie entre le niveau ou le développement des crédits et ceux de l'activité des industries bénéficiaires ou des progrès de « l'industrialisation » d'un pays.

Au cours du dernier exercice, les **industries de « marché local »**, en désignant par cette expression celles dont la production trouve son principal débouché dans l'ouest africain, ont fortement augmenté leur recours au crédit bancaire à court terme : l'encours moyen de ces crédits s'est élevé de 4,2 à 5 milliards de francs c.f.a. (+ 18,2 %).

Tableau n° 32 :

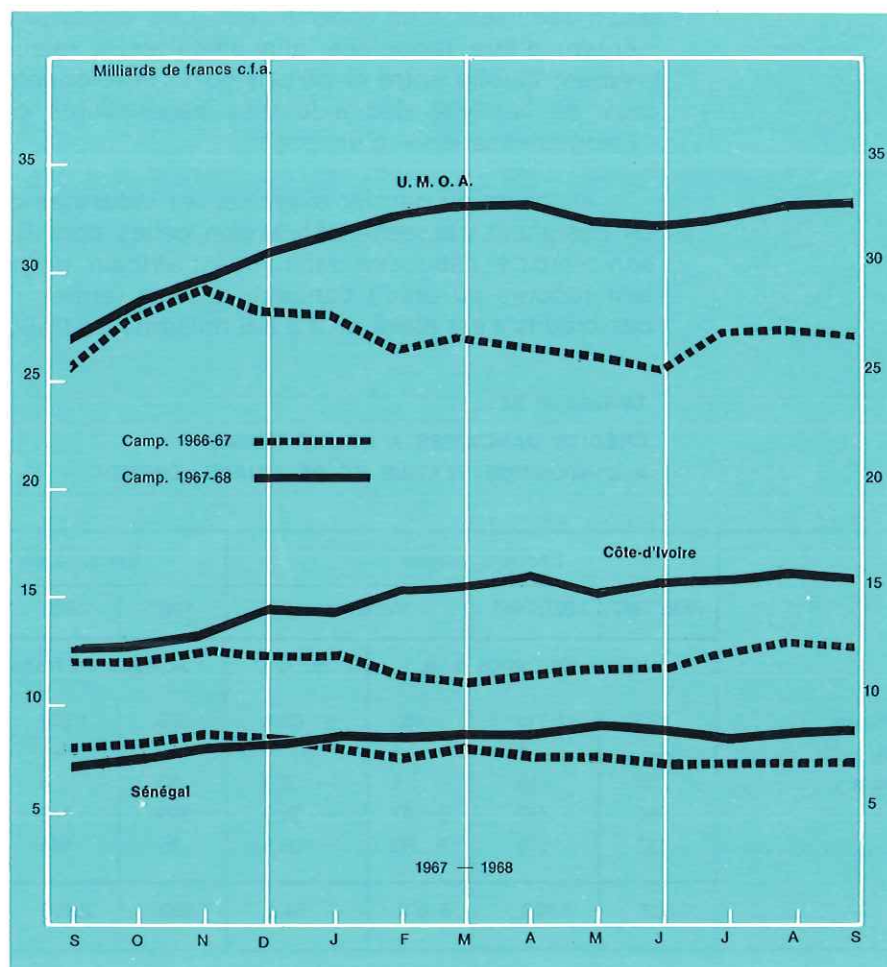
**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A L'INDUSTRIE TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT ***

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	683	1.116	+ 433	+ 63,4	976	1.596	+ 620	+ 63,5
Dahomey	—	1	+ 1	///	—	—	—	—
Haute-Volta	17	16	— 1	— 5,9	30	4	— 26	— 86,7
Sénégal	350	457	+ 107	+ 30,6	399	748	+ 349	+ 87,5
Togo	57	119	+ 62	+ 108,8	95	168	+ 73	+ 130,1
Total	1.107	1.709	+ 602	+ 54,4	1.500	2.516	+ 1.016	+ 67,7

* Crédits recensés par les Centrales de risques bancaires.

Le mouvement des crédits a été très variable selon les branches d'activité et selon les Etats, cette variété d'évolution trouvant son explication dans le fait que la progression générale des crédits à cette branche d'activité a été essentiellement déterminée par l'accroissement des crédits à l'industrie textile de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo, l'accroissement s'étant surtout manifesté dans les derniers mois de l'exercice.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES



Ainsi que nous l'avons noté plus haut, la principale cause de l'expansion des crédits à court terme enregistrée au cours de l'exercice est dans un plus grand recours à ces concours bancaires par les **entreprises de distribution de marchandises**, en incluant parmi celles-ci les entreprises de distribution de produits pétroliers, les organismes de crédit à la consommation et les entreprises « d'import-export ».

En Côte d'Ivoire, le chiffre d'affaires des principales entreprises d'importation et de distribution a été en sensible progression (+ 15 % selon les données recueillies par la Banque centrale) ; l'augmentation des crédits bancaires a été sensiblement marquée (+ 24 %). L'accroissement de l'encours moyen des crédits utilisés a été particulièrement sensible pour les commerces multiples (+ 113 %), les établissements de vente à crédit (+ 67 %), le commerce des produits alimentaires (+ 55 %), et en montant absolu pour le commerce des matériaux, matériels et véhicules (+ 952 millions, soit + 21 %), ainsi que pour les entreprises d'import-export (+ 1.033 millions, soit + 25 %), l'accroissement du recours au crédit de ces dernières entreprises pouvant être provoqué pour partie par leur participation à la commercialisation des produits d'exportation.

Tableau n° 33 :

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME UTILISÉS EN COTE D'IVOIRE *

Activités	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.			± %	Millions de francs c.f.a.			± %
1. Agriculture et industries agricoles	11.200	15.493	+ 4.293	+ 38,3	8.241	12.070	+ 3.829	+ 46,5
2. Bois et industries du bois	2.568	2.498	— 70	— 2,7	2.327	2.384	+ 57	+ 2,4
3. Pêche, conserverie .	583	585	+ 2	+ 0,3	423	392	— 31	— 7,3
4. Mines	266	256	— 10	— 3,8	213	248	+ 35	+ 16,4
5. Industries de marché local	2.202	2.710	+ 508	+ 23,1	2.516	3.154	+ 638	+ 25,4
6. Travaux et bâtiment.	2.182	2.343	+ 161	+ 7,3	2.321	2.615	+ 294	+ 12,7
7. Distribution de marchandises	11.550	14.325	+ 2.775	+ 24,0	12.093	15.164	+ 3.071	+ 25,4
8. Autres activités	1.746	1.852	+ 106	+ 6,1	1.880	1.775	— 105	— 5,6
Total	32.297	40.062	+ 7.765	+ 24,0	30.014	37.802	+ 7.788	+ 25,9

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

Au **Dahomey**, la vente des biens de consommation a bénéficié des meilleurs résultats de la production agricole et d'un développement de certains échanges frontaliers.

La politique de redressement des finances publiques, vigoureuse menée en **Haute-Volta**, s'est traduite nécessairement par une contraction des ventes aux consommateurs qui, jointe à l'assainissement de la situation des autres entreprises de distribution, a entraîné une sensible réduction de l'endettement bancaire des entreprises de distribution.

En **Mauritanie**, l'accroissement soutenu de l'activité des entreprises privées et le développement de celle de l'entreprise d'Etat, la Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX), ont eu pour effet un plus fort recours aux concours des banques mauritaniennes.

Au **Niger**, une plus faible récolte d'arachide et de coton, la baisse des prix de l'arachide, les perturbations apportées aux exportations de bétail sur le Nigeria ont entraîné une réduction de la demande, et les stocks importants constitués par certaines entreprises ont pesé sur leur trésorerie, accroissant leur endettement bancaire.

Tableau n° 34 :
CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX « ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES » *

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	11.150	14.325	+ 2.775	+ 24,0	12.093	15.164	+ 3.071	+ 25,4
Dahomey	2.036	2.119	+ 83	+ 4,1	2.016	2.088	+ 72	+ 3,6
Haute-Volta	1.406	1.277	— 129	— 9,2	1.267	1.268	+ 1	+ 0,1
Mauritanie	366	720	+ 354	+ 96,7	373	868	+ 495	+ 132,7
Niger	2.717	2.999	+ 282	+ 10,4	2.773	3.100	+ 327	+ 11,8
Sénégal	7.330	7.919	+ 589	+ 8,0	6.846	8.443	+ 1.597	+ 23,3
Togo	1.443	1.745	+ 302	+ 20,9	1.377	1.684	+ 307	+ 22,3
U.M.O.A.	26.848	31.104	+ 4.256	+ 15,9	26.745	32.615	+ 5.870	+ 21,9

* Utilisations recensées de crédits consentis aux entreprises d'import-export, d'importation de produits pétroliers, d'importation et de commerce de marchandises et de crédit à la consommation.

Au **Togo**, en dépit d'un accroissement sensible de la valeur des produits agricoles commercialisés, les ventes de marchandises ne semblent pas s'être accrues parallèlement, et le commerce de réexportation a été moins favorable ; il en est résulté un accroissement des stocks des entreprises qui paraissent par ailleurs avoir accru leur approvisionnement en fin d'exercice par crainte de perturbation des livraisons extérieures. De plus, une meilleure intégration de l'octroi des facilités de crédit consenties sous forme d'obligations cautionnées, dans le cadre de la politique de crédit des autorités monétaires, a peut-être contribué à développer le recours des entreprises au crédit bancaire.

Au **Sénégal**, enfin, les crédits sont demeurés, dans leur ensemble, d'un montant voisin de ceux consentis l'exercice précédent, durant la première moitié de la période sous revue, pour s'accroître brusquement dans sa dernière partie. La cause en est : un développement des opérations des sociétés de crédit à la consommation et un recours plus accusé au crédit bancaire des groupements de commerçants et du commerce des textiles.

Variation des encours en fin de mois

Encours de la campagne 1966/1967 = 100			
Octobre	92,4	Avril	114,6
Novembre	91,7	Mai	122,1
Décembre	98,0	Juin	121,6
Janvier	104,6	Juillet	116,0
Février	111,3	Août	119,6
Mars	107,5	Septembre	123,3

En terminant cette revue détaillée de l'évolution des crédits à court terme de l'exercice 1967/1968, il vaut de relever le fort accroissement résiduel (+ 35,9 %) de ceux consentis aux entreprises publiques et semi-publiques par les banques de l'Union.

L'importance relative du montant des crédits consentis au « secteur public » par les banques commerciales et autres établissements publics de crédit diffère cependant beaucoup selon les Etats de l'Union.

**Part des crédits aux entreprises publiques
et semi-publiques dans les crédits à court terme**

	Encours moyen		Encours au 30 septembre	
	1966/1967	1967/1968	1967	1968
	en % du montant total des crédits			
Côte d'Ivoire	4,8	5,6	6,3	5,5
Dahomey	5,6	7,8	5,5	5,3
Haute-Volta	8,4	7,4	7,6	7,6
Mauritanie	13,3	28,0	21,7	24,9
Niger	56,6	55,9	49,4	49,1
Sénégal	36,6	34,8	27,5	37,3
Togo	3,7	5,6	3,4	5,6
U.M.O.A.	20,3	18,9	16,9	19,2

Ces différences de structure ne sont pas sans conséquence sur la fluidité de l'utilisation des crédits, sur les modalités de leur financement par le système bancaire.

Tableau n° 35 :
UTILISATIONS RECENSÉES DE CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
PAR DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	1.832	2.660	+ 828	+ 45,1	2.265	2.519	+ 254	+ 11,2
Dahomey	210	318	+ 108	+ 51,4	191	202	+ 11	+ 5,7
Haute-Volta	237	200	— 37	— 15,6	185	185	—	—
Mauritanie	179	675	+ 496	+ 277,1	362	834	+ 472	+ 130,4
Niger	4.134	4.274	+ 140	+ 3,3	3.043	3.221	+ 178	+ 5,8
Sénégal	10.539	9.892	— 647	— 6,1	7.190	10.938	+ 3.748	+ 52,1
Togo	93	136	+ 43	+ 46,2	86	203	+ 117	+ 136,0
U.M.O.A.	17.224	18.155	+ 931	+ 5,4	13.322	18.102	+ 4.780	+ 35,9

2.5 LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

A l'expansion des crédits à court terme enregistrés durant l'exercice 1967/1968, les **banques commerciales** ont apporté la plus forte contribution.

La part relative des banques commerciales dans la distribution des crédits à court terme s'est donc relevée.

FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME

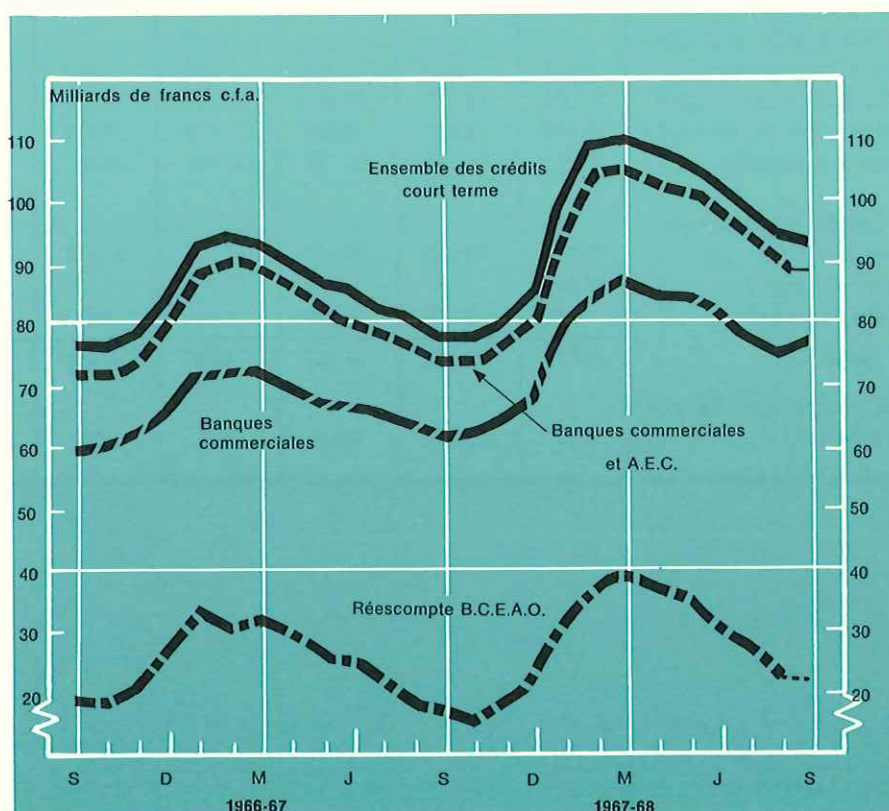


Tableau n° 36 :
CRÉDITS A COURT TERME OCTROYÉS A L'ÉCONOMIE
PAR LES « INSTITUTIONS MONÉTAIRES »

	1966	1967				1968		
	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.
Millions de francs c.f.a.								
a) Crédits consentis par								
Trésors publics (obligations cautionnées)	4.790	4.305	4.384	4.550	4.848	5.382	5.146	4.230
Banques commerciales.	65.824	72.153	66.271	61.216	68.338	87.021	82.814	76.152
Autres établis. de crédit	13.376	16.762	14.632	12.837	12.124	17.780	16.133	14.084
b) Crédits portés par								
Trésors publics (obligations cautionnées)	2.224	3.060	2.622	1.962	2.119	2.694	2.950	2.351
Banques commerciales.	44.024	48.397	47.344	47.239	50.251	56.121	59.449	58.514
Autres établis. de crédit	10.465	10.282	10.203	11.959	9.459	12.016	11.504	11.061
Banque centrale	27.277	31.481	25.118	17.443	23.481	39.352	30.190	22.540
c) Crédits consentis au								
Secteur privé	60.396	63.649	59.715	57.742	64.119	78.677	73.494	66.818
Secteur public	16.293	23.138	18.673	13.477	11.768	23.856	22.072	18.022
Non recensés	7.301	6.433	6.899	7.384	9.423	7.650	8.527	9.626
Total	83.990	93.220	85.287	78.603	85.310	110.183	104.093	94.466
<i>dont portés par Banque centrale (°/o)</i>	<i>32,5</i>	<i>33,8</i>	<i>29,5</i>	<i>22,2</i>	<i>27,5</i>	<i>35,7</i>	<i>29,0</i>	<i>23,9</i>

Crédits consentis	30 septembre	31 mars	30 juin	30 septembre
	Milliards de francs c.f.a.			
Banques commerciales :				
1966/1967	59,7	72,2	66,3	61,2
1967/1968	61,2	87,0	82,8	76,2
	+ 1,5	+ 14,8	+ 16,5	+ 15,0
Autres établissements de crédit				
1966/1967	11,8	16,8	14,6	12,8
1967/1968	12,8	17,8	16,1	14,1
	+ 1,0	+ 1,0	+ 1,5	+ 1,3
Trésors publics (o.c.) :				
1966/1967	5,1	4,3	4,4	4,6
1967/1968	4,6	5,4	5,1	4,2
	- 0,5	+ 1,1	+ 0,7	- 0,4

Les banques commerciales, considérées dans leur ensemble, ont pu alimenter le développement de leur concours en grande partie par un accroissement des dépôts de leur clientèle. Leur recours à la Banque centrale s'est également accru dans la mesure où l'expansion de leurs emplois paraissait à la Banque centrale économiquement justifié. Les banques ont dû également faire appel aux concours extérieurs de leurs maisons-mères ou associés, non seulement pour compléter éventuellement leurs fonds propres au niveau du minimum qu'elles sont tenues de constituer aux termes de la réglementation bancaire, mais aussi dans la mesure où elles ont continué à assurer des financements non admis par l'Institut d'Emission.

Crédits consentis	31 mars			30 septembre		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
	Pour cent du montant total des crédits					
Trésors publics (o.c.) ...	6,2	4,6	4,9	6,7	5,8	4,6
Banques commerciales ..	75,2	77,0	79,0	78,1	77,9	80,6
Autre établissements de crédit	18,6	18,4	16,1	15,2	16,3	14,4

Variations des emplois et ressources des banques commerciales

	30 sept. 1967	31 mars 1968	31 mars 1967	30 sept. 1967
	31 mars 1968	30 sept. 1968	31 mars 1968	30 sept. 1968
	Milliards de francs c.f.a.			
Concours à l'économie	+ 25,3	— 9,9	+ 14,7	+ 15,4
— à court terme	+ 25,6	— 10,9	+ 14,7	+ 14,7
— autres	— 0,3	+ 1,0	—	+ 0,7
Concours aux Trésors publics (net)	— 0,3	+ 0,1	— 0,4	— 0,2
Total	+ 25,0	— 9,8	+ 14,3	+ 15,2
Ressources :				
— Dépôts	+ 6,1	+ 3,0	+ 5,7	+ 9,1
— Emprunts locaux	—	+ 0,1	— 0,2	+ 0,1
— Engagements extérieurs (nets)	+ 4,9	— 2,2	+ 3,3	+ 2,7
— Concours Banque centrale.	+ 16,1	— 12,4	+ 6,2	+ 3,7
— Fonds propres	—	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1
— Autres éléments (nets)	— 2,0	+ 1,8	— 1,0	— 0,5

Le rapport du concours à court terme de la Banque centrale aux crédits à court terme consentis par les banques commerciales s'est donc relativement peu élevé.

	31 mars	30 septembre
	Pour cent	
1965	44,4	33,9
1966	38,7	26,3
1967	33,0	22,8
1968	35,5	23,2

Les crédits à court terme consentis par les **banques de développement**, autres que la Caisse Autonome d'Amortissement (Gestion Dépôts) de Côte d'Ivoire, ont, par contre, peu varié d'un exercice à l'autre, si ce n'est du fait de leur incomplète résorption en fin du dernier exercice.

Crédits à court terme en cours

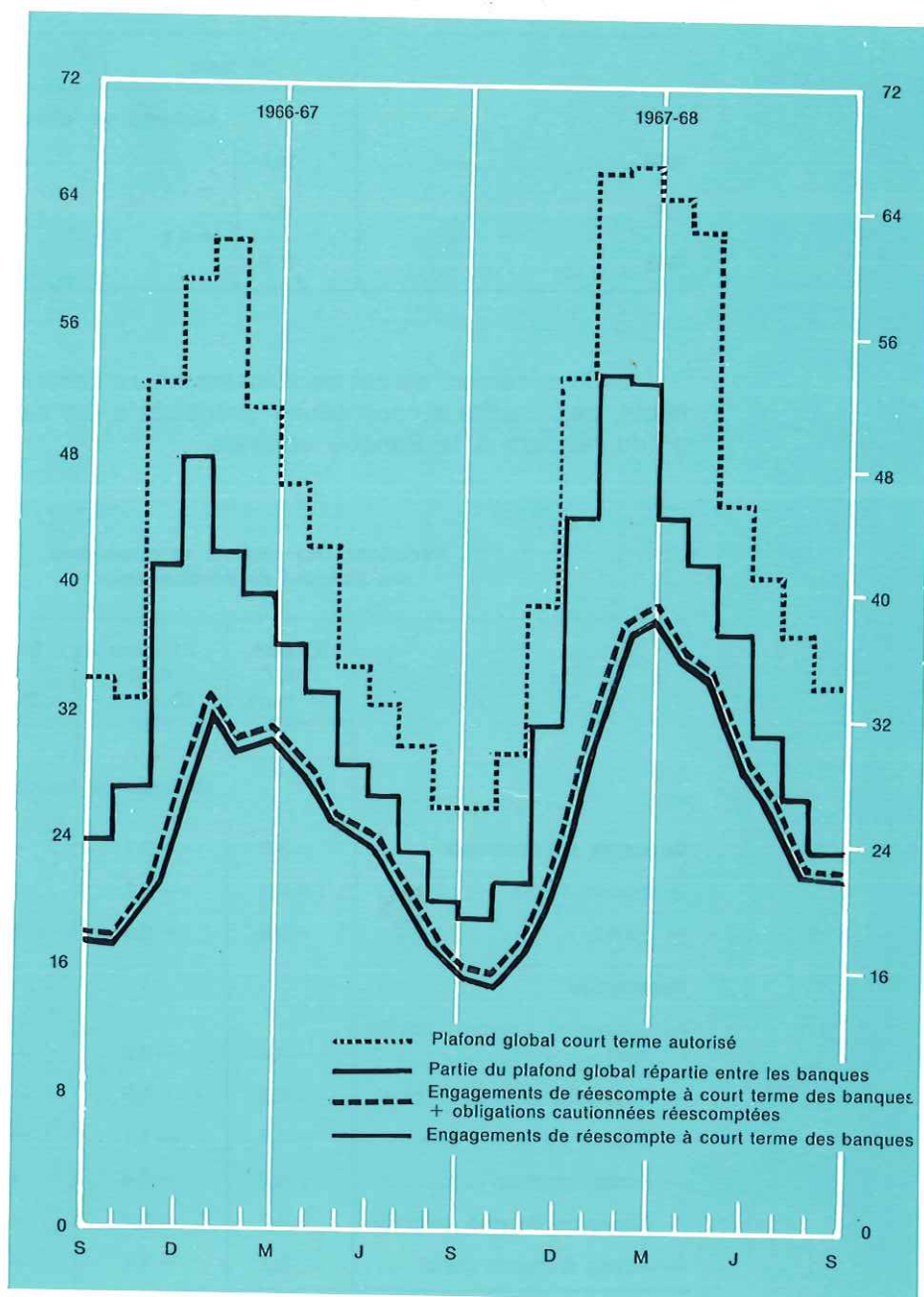
	31 mars	30 septembre
	Milliards de francs c.f.a.	
1966	16,5	10,6
1967	15,4	11,1
1968	15,9	12,7

Le financement de cet accroissement, au demeurant relativement faible, des crédits à court terme distribués a été assuré par un plus grand recours à la Banque centrale.

Variations des emplois et ressources des banques de développement

	30 sept. 1967 31 mars 1968	31 mars 1968 30 sept. 1968	31 mars 1967 31 mars 1968	30 sept. 1967 30 sept. 1968
	Milliards de francs c.f.a.			
Concours à l'économie	+ 5,7	— 2,7	+ 2,4	+ 3,0
— à court terme	+ 4,9	— 3,2	+ 1,1	+ 1,6
— autres	+ 0,8	+ 0,5	+ 1,3	+ 1,4
Ressources :				
— Concours Trésors publics (net)	— 0,4	— 0,2	— 0,7	— 0,6
— Concours extérieurs (nets)	+ 0,3	+ 0,5	— 0,2	+ 0,8
— Dépôts de la clientèle	+ 1,5	— 1,1	+ 1,7	+ 0,4
— Fonds propres	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,5	+ 0,6
— Concours Banque centrale	+ 4,8	— 3,4	+ 0,7	+ 1,4
— Autres éléments (nets)	— 0,7	+ 1,1	— 0,6	+ 0,4

CONCOURS A COURT TERME DE LA BANQUE CENTRALE



L'importance relative des concours à court terme de la Banque centrale au financement des crédits à court terme dispensés par les banques de développement considérées s'est donc encore sensiblement accrue.

	31 mars	30 septembre
	Pour cent	
1966	51,3	25,0
1967	46,1	27,1
1968	49,6	36,6

Pour sa part, la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire a continué à financer les crédits à court terme qu'elle consent, sans recours au réescompte de la Banque centrale.

Dans l'ensemble, cependant, la proportion des crédits à court terme mobilisés par les banques commerciales et autres établissements de crédit auprès de la Banque centrale s'est sensiblement relevée, sans pour autant atteindre celle enregistrée en 1965 et 1966.

**Proportion des crédits bancaires à court terme
mobilisés auprès de la Banque centrale**

	31 mars	30 septembre
	Pour cent	
1965	42,3	30,5
1966	40,4	25,7
1967	35,0	22,9
1968	37,0	24,7

Le plafond global des concours à court terme autorisés par le Conseil d'administration s'est, cette année encore, révélé très largement estimé, en raison particulièrement de la grande difficulté d'une bonne prévision des récoltes à commercialiser et du rythme des achats dans la seconde partie de l'exercice.

Cependant, ainsi qu'il ressort du graphique ci-contre, les plafonds effectivement attribués aux banques par les Comités monétaires nationaux ont été ajustés par ceux-ci, autant qu'il a été possible, aux besoins justifiés, que des ressources locales ou extérieures ne pouvaient couvrir.

Tableau n° 37 :
FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME
CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	30 septembre 1966	31 mars 1967	30 septembre 1967	31 mars 1968	30 septembre 1968
Millions de francs c.f.a.					
A - Banques commerciales :					
Crédits consentis	59.716	72.153	61.216	87.021	76.152
Concours Banque centrale	15.719	23.846	13.977	30.900	17.638
Proportion du concours Banque centrale	26,3 %	33,0 %	22,8 %	35,5 %	23,2 %
B - Banques de développement * :					
Crédits consentis	10.552	15.356	11.147	15.914	12.719
Concours Banque centrale	2.651	7.294	3.017	7.902	4.649
Proportion du concours Banque centrale	25,0 %	46,1 %	27,1 %	49,7 %	36,6 %
C - Ensemble du système bancaire ** :					
Crédits consentis	71.479	88.915	74.053	104.801	90.236
Concours Banque centrale	18.370	31.139	16.994	38.802	22.287
Proportion du concours Banque centrale	25,7 %	34,8 %	22,9 %	37,0 %	24,7 %

* Non compris C.A.A.-C.I.

** Y compris C.A.A.-C.I.

La participation effective de la Banque centrale au financement des crédits à court terme a été ainsi adaptée, au cours de l'exercice, aux ressources et besoins du système bancaire de chacun des Etats de l'Union. De ce fait, elle représente un large éventail couvrant les situations diverses des Etats de l'Union ; nulle dans certains d'entre eux, à certaines périodes, elle atteignait 53 % des crédits en cours fin mars 1968 au Sénégal.

Tableau n° 38 :

**PARTICIPATION DE LA BANQUE CENTRALE
AU FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME
CONSENTIS PAR LES BANQUES ***

	Côte d'Ivoire	Daho- mey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
	Pour cent							
Fin septembre								
1963	35,2	29,4	6,6	—	—	24,4	35,5	26,9
1964	37,5	29,1	28,7	—	15,5	33,3	25,1	33,1
1965	33,6	28,3	26,4	—	21,9	32,3	4,4	30,5
1966	20,7	15,3	9,1	—	22,0	38,6	—	25,7
1967	14,6	20,0	10,7	—	31,7	36,9	—	22,9
1968	20,3	17,7	—	—	28,3	39,1	—	40,5
Fin mars								
1964	45,5	27,2	20,9	—	32,7	40,4	39,6	24,7
1965	43,3	34,5	31,6	—	39,3	44,7	35,1	42,3
1966	30,6	30,3	36,2	—	56,4	51,5	20,2	40,4
1967	24,6	27,9	27,3	—	52,9	48,0	0,9	35,0
1968	33,3	31,3	21,4	—	32,9	52,9	—	37,0

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.

Tableau n° 39 :

**CONCOURS A COURT TERME CONSENTIS AUX BANQUES
PAR LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
	Millions de francs c.f.a.							
1967								
Octobre	5.354	705	290	—	1.750	7.164	—	15.263
Novembre	7.336	767	275	—	2.300	6.791	—	17.469
Décembre	9.745	954	597	—	3.800	7.047	—	22.143
1968								
Janvier	15.113	1.107	886	—	3.873	10.629	—	31.608
Février	17.809	1.341	860	—	3.260	13.815	—	37.085
Mars	17.648	1.342	644	—	2.864	16.774	—	39.272
Avril	16.109	1.294	346	—	2.526	15.790	—	36.065
Mai	15.836	1.112	—	—	2.400	15.561	—	34.909
Juin	14.764	1.111	—	—	2.024	13.643	—	31.542
Juillet	12.027	942	—	—	1.772	12.120	—	26.861
Août	10.921	607	—	—	1.652	11.437	—	24.617
Septembre	8.747	628	—	—	1.799	11.112	—	22.286
Variation								
Sept. 1967/Sept. 1968 :								
- Montant	+ 3.804	— 7	— 240	—	— 61	+ 1.796	—	+ 5.292
- Pourcentage ± %.	+ 77,0	— 1,1	— 100,0	—	— 3,3	+ 19,3	—	+ 31,1

Source : situation de la B.C.E.A.O. en fin de mois.

Maintenant une organisation héritée de l'Administration française, les Trésors publics de l'Union monétaire ne limitent pas leur activité au service financier de l'Etat, mais l'étendent à une large clientèle, concurrençant le système bancaire dans la collecte des dépôts et la distribution du crédit, participant même à la création monétaire par leur connexion avec les services de comptes courants postaux.

De très importantes disponibilités appartenant à des particuliers, des entreprises privées et publiques, sont ainsi recueillies par les Trésors publics qui, dans d'autres pays, le seraient par le secteur bancaire ; des prêts et avances à terme divers sont également consentis à la même variété de bénéficiaires.

La situation résumée des comptes des Trésors publics de l'Union monétaire présentée ci-après, met en relief l'importance de cette activité bancaire et la diversité de la clientèle qu'elle intéresse.

Les disponibilités des collectivités et établissements publics déposées aux Trésors publics, qui étaient au 30 septembre 1967 de 14,8 milliards de francs c.f.a. environ, s'élevaient, un an plus tard, à près de 15,7 milliards de francs c.f.a. (déduction faite de l'avoir en compte courant postal des Trésors publics).

Dans le même temps, les prêts et avances directement consentis par les Trésors publics au « secteur privé », à des collectivités et établissements publics (à l'exclusion des banques de développement et établissements publics de crédit) se sont accrus de 5,6 à 7,3 milliards de francs c.f.a. Les avances aux établissements publics de crédit, les dépôts des Trésors auprès de ces établissements ou des banques commerciales se sont, par contre, faiblement accrus de 2,2 à 2,6 milliards de francs c.f.a.

Tableau n° 40 :

SITUATION RÉSUMÉE DES COMPTES DES TRÉSORS PUBLICS

RESSOURCES	30 sept. 1965	30 sept. 1966	30 sept. 1967	30 sept. 1968
Millions de francs c.f.a.				
1 - Solde net des opérations bud- gétaires des Etats	2.741	1.359	—	—
2 - Dépôts et comptes créditeurs.	27.036	28.278	20.940	22.394
21 - Institutions internationales	446	190	74	1
22 - Fonds affectés d'aide in- ternationale	304	296	730	743
23 - Particuliers et entreprises privées	723	849	1.008	1.345
24 - Collectivités publiques se- condaires	2.075	1.726	2.095	1.647
25 - Organ. commercial. et sta- bilisation prix	4.357	4.631	7.163	7.911
26 - Autres organ. publics non financiers	772	* 4.563	* 4.802	* 4.666
27 - Caisses d'épargne	477	575	796	893
28 - Service des Postes	17.882	15.448	4.229	4.992
29 - Gouvernements de l'U.M.O.A.	—	—	43	196
3 - Bons à court et moyen terme.	1	878	483	384
4 - Trésor français	1.340	1.527	1.418	2.289
5 - Avances de la Banque cen- trale	2.437	1.557	1.371	674
6 - Paiements et transferts à exé- cuter	3.193	4.299	7.358	6.251
Total	36.748	37.898	31.570	31.992

* Y compris dépôts de l'Office des Postes du Sénégal. A compter du 1^{er} juillet 1966, les dépôts de l'Office des Postes se trouvent groupés avec les dépôts des divers établissements publics sénégalais.

SITUATION RÉSUMÉE DES COMPTES DES TRÉSORS PUBLICS

EMPLOIS	30 sept. 1965	30 sept. 1966	30 sept. 1967	30 sept. 1968
Millions de francs c.f.a.				
A - Solde net des opérations bud- gétaires de l'Etat	—	—	4.649	3.901
B - Prêts et avances	5.808	6.745	7.758	9.557
Ba - Fonds affectés d'aide ex- térieure	645	940	203	304
Bb - Particuliers et entrepri- ses privées	590	1.239	1.256	805
Bc - Collectivités publiq. se- condaires	63	167	151	1.061
Bd - Organismes publics non financiers	2.393	2.429	4.243	5.445
Be - Organismes publics fi- nanciers	2.117	1.970	1.905	1.942
C - Comptes débiteurs des comp- tables du Trésor	17.770	19.730	7.860	7.130
Ca - Comptables publics su- bordonnés	3.153	4.127	3.531	2.751
Cb - Comptes courants pos- taux	14.617	15.603	4.329	4.379
D - Obligations cautionnées en portefeuille	3.670	2.592	2.269	2.301
E - Dépôts et encaisses	9.500	8.831	9.034	9.103
Ea - Numéraire	949	922	1.031	856
Eb - Banque centrale	6.587	7.562	7.696	7.519
Ec - Banques commerciales..	1.964	347	307	728
Total	36.748	37.898	31.570	31.992

Des difficultés de collecte d'information ne permettent pas encore l'établissement, dans des délais acceptables, des situations complètes des sept Trésors publics ouest africains du type de celles présentées par le tableau 40 (a).

Seules jusqu'ici ont pu faire l'objet d'un enregistrement régulier et d'une intégration convenable dans les situations générales des institutions monétaires dressées mensuellement par la Banque centrale :

- les créances et dettes des Trésors publics (et administrations postales rattachées) à l'égard de la Banque centrale, des banques et autres établissements de crédit de l'Union ;
- certaines des créances et dettes des Trésors publics à l'égard des particuliers et entreprises, savoir :
 - les crédits consentis aux redevables de droits indirects sous forme d'obligations cautionnées ;
 - les dépôts en comptes courants postaux.

La situation de ces « opérations monétaires » des Trésors publics et administrations postales à la fin de chacun des trimestres de l'exercice écoulé et du précédent est donnée par le tableau 41.

Pour partielles qu'elles soient, ces situations font apparaître un des traits les plus caractéristiques du fonctionnement du système monétaire de l'Union : la position créditrice des Trésors publics dans leur ensemble et de chacun d'eux, à l'exception d'un seul, à l'égard des autres institutions monétaires et particulièrement du système bancaire.

Position créditrice des Trésors publics

à l'égard :	30 septembre				
	1964	1965	1966	1967	1968
	Milliards de francs c.f.a.				
— de toutes les autres institutions monétaires ...	22,5	19,9	20,4	17,4	17,1
— du système bancaire ..	9,6	12,4	10,6	7,0	7,5

Le maintien de cette position créditrice à l'égard du système bancaire est d'autant plus remarquable que les Trésors publics de certains Etats de l'Union ont cessé de recueillir tout ou partie des disponibilités des entreprises publiques et parfois même des collectivités publiques secondaires et des offices postaux.

(a) La qualité de ces situations devrait, par ailleurs, être améliorée par une meilleure information sur la répartition, par nature, des opérations très variées, souvent enregistrées à un même compte.

Tableau n° 41 :
SITUATION DES « OPÉRATIONS MONÉTAIRES »
DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES

	31 déc. 1966	31 mars 1967	30 juin 1967	30 sept. 1967	31 déc. 1967 *	31 mars 1968 *	30 juin 1968 *	30 sept. 1968
Créances des Trésors publics et des Postes :	Millions de francs c.f.a.							
1. Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2.181	2.947	2.758	2.667	2.300	3.350	3.139	2.460
2. Compte courant B.C.E.A.O.	7.210	9.517	6.513	3.969	3.937	5.412	5.602	3.587
3. Compte placements ex- térieurs B.C.E.A.O.	3.935	4.035	4.635	4.800	4.540	4.150	4.500	4.450
4. Dépôts en banques commerciales	1.073	887	885	1.016	1.040	1.287	960	1.242
5. Dépôts dans les autres établ. de crédit	13.997	12.555	11.737	10.372	11.444	11.481	10.260	10.327
Total des créances sur les Institutions moné- taires	28.396	29.941	26.528	22.824	23.261	25.680	24.461	22.066
6. Obligations cautionnées	4.790	4.305	4.384	4.550	4.845	5.382	5.146	4.230
Total des créances ..	33.186	34.246	30.912	27.374	28.106	31.062	29.607	26.296
Dettes des Trésors publics et des Postes :								
1. Dépôts en C.C.P. des Inst. monétaires	150	109	140	184	419	130	227	162
2. Avances B.C.E.A.O. ...	1.804	984	493	501	2.563	535	636	680
3. Obligations cautionnées escomptées à B.C.E.A.O.	653	342	398	450	651	550	425	253
4. Obligations cautionnées escomptées auprès des autres établissements de crédit	1.913	904	1.364	2.139	2.078	2.138	1.772	1.626
5. Comptes créditeurs di- vers du syst. bancaire.	959	958	755	744	745	778	862	912
6. Effets publics souscrits par les banques	1.398	1.398	1.373	1.366	1.336	1.338	1.348	1.336
Total des dettes à l'égard des Institu- tions monétaires	6.877	4.695	4.523	5.384	7.792	5.469	5.270	4.969
7. Dépôts en C.C.P. des particul. et entrepr. ..	4.409	4.423	5.170	4.793	4.988	5.030	5.120	4.797
8. Bons du Trésor sous- crits par part. et entr. .	908	531	486	483	366	431	437	384
Total des dettes ..	12.194	9.649	10.179	10.660	13.146	10.930	10.827	10.150
Créances nettes sur les autres Inst. monétaires ..	21.519	25.246	22.005	17.440	15.469	20.211	19.191	17.097
sur le système bancaire..	10.660	10.078	8.996	6.960	8.111	8.389	7.096	7.540

* Premier jour ouvrable du mois suivant.

Tableau n° 42 :

**CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE
AUX TRÉSORS PUBLICS DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

	Concours effectifs de la Banque centrale				Plafond des découverts consentis aux Trésors publics *
	Escomptes et pensions d'obligat. cautionnées	Découvert en compte courant	Avoirs en C.C.P.	Total	
	Millions de francs c.f.a.				
1966					
30 septembre	409	1.306	6	1.721	10.188
31 octobre	376	1.782	6	2.164	10.188
30 novembre	620	2.641	5	3.266	10.188
31 décembre	654	1.804	10	2.468	10.188
1967					
31 janvier	518	1.936	6	2.540	10.330
28 février	475	2.284	7	2.766	10.330
31 mars	342	984	5	1.331	10.330
30 avril	228	767	4	999	10.330
31 mai	242	731	7	980	10.330
30 juin	398	493	6	897	10.314
31 juillet	358	2.225	4	2.587	10.314
31 août	514	501	5	1.020	10.314
30 septembre	450	501	5	956	10.532
31 octobre	617	1.063	5	1.685	10.532
30 novembre	599	2.023	6	2.628	10.503
31 décembre	683	2.694	6	3.383	10.624
1968					
31 janvier	585	3.168	7	3.760	10.624
29 février	599	2.236	4	2.839	10.624
31 mars	557	527	5	1.089	10.709
30 avril	437	557	10	1.004	10.709
31 mai	455	633	5	1.093	10.919
30 juin	438	626	27	1.091	10.919
31 juillet	320	653	6	979	10.990
31 août	279	1.700	8	1.987	10.990
30 septembre	253	680	6	939	11.007

* Plafonds calculés en application de l'article XV des statuts de la B.C.E.A.O. au fur et à mesure de la transmission des résultats des recouvrements constatés des recettes fiscales des budgets des Etats de l'Union monétaire.

La perte d'une notable partie de leur clientèle secondaire, le passage d'une position généralement créditrice à une position débitrice de leur principal client, l'Etat, tendent cependant à un resserrement des ressources des Trésors publics ouest africains. Leur recours aux facilités que peut leur consentir la Banque centrale est cependant demeuré limité.

Le montant total des avances effectivement utilisées par les sept Trésors publics de l'Union est demeuré considérablement inférieur au total des avances susceptibles de leur être consenties par la Banque centrale selon les dispositions de l'article 15 de ses statuts.

Au cours de l'exercice sous revue, un recours occasionnel aux avances de la Banque centrale a été effectué par les Trésors publics de Côte d'Ivoire et du Niger. Le vigoureux redressement des finances publiques de la Haute-Volta, qui s'est heureusement poursuivi, a permis à son Trésor public de maintenir créancier son compte à la Banque centrale.

Le Trésor public du Dahomey a, par contre, continué à utiliser en permanence et, à très peu près, à son plein, le découvert que la Banque centrale était susceptible de lui reconnaître selon les dispositions de ses statuts. Dans les conditions fixées par les modifications apportées le 4 juin 1966 aux articles 15 et 16 des statuts de la Banque centrale, son Conseil d'administration a été amené, pour la troisième fois, à consentir au Trésor public dahoméen une prolongation de la durée normale d'utilisation (240 jours), la portant jusqu'au premier jour ouvrable de l'année suivante, et différant ainsi le remboursement de son découvert.

La délicate situation des finances publiques dahoméennes, la contraction de leur trésorerie publique, ressenties par les autres Gouvernements, ont conduit le Conseil de l'Union monétaire et le Conseil de la Banque centrale à rechercher un élargissement des facultés de concours de la Banque centrale. Les limites et conditions de cet élargissement étaient particulièrement délicates à fixer, car elles devaient nécessairement conserver à tous les Etats membres de l'Union, utilisateurs ou non des concours de la Banque centrale, les conditions d'une bonne gestion de leur monnaie commune ; elles ne pouvaient, au surplus, accroître sans mesure les risques encourus par la France du fait de la coopération qu'elle a convenu d'apporter à cette monnaie.

Après de longues délibérations qui se sont poursuivies au cours de plusieurs de ses réunions, le Conseil d'administration devait adopter, à l'unanimité, le 10 décembre 1968, une modification aux statuts de la Banque centrale autorisant son Conseil à porter de

10 à 15 % du montant des recettes fiscales constatées au cours de l'exercice budgétaire écoulé, le plafond du découvert susceptible d'être utilisé par le Trésor public d'un Etat. Sa décision devra être prise après considération de la situation de l'émission monétaire de l'Union et de son évolution prévisible.

L'occasion a été, par ailleurs, saisie d'explicitier une conséquence des limites déjà reconnues aux concours de la Banque centrale, à savoir que

« le montant du découvert susceptible d'être effectivement mobilisé par un Trésor public ne peut excéder le maximum fixé conformément aux dispositions statutaires, déduction faite du montant des opérations sur bons de ce même Trésor effectuées par la Banque centrale, ainsi que du montant des placements auprès de ce Trésor effectués par les banques et établissements de crédit bénéficiant de concours de la Banque » (a).

L'application de ces dispositions permettra d'accroître de 50 % les découverts consentis à un Trésor public en difficulté pour autant que le permettra la situation monétaire de l'Union.

(a) Le texte complet des modifications ainsi apportées aux statuts de la Banque centrale est reproduit en annexe.

Tableau n° 43 :

OBLIGATIONS CAUTIONNÉES SOUSCRITES A L'ORDRE DES TRÉSORIFIERS

	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968	Variations Septembre 1967 Septembre 1968
	Montants en cours en millions de francs c.f.a.							± %
Côte d'Ivoire	2.809	3.302	2.621	2.211	2.454	3.100	2.351	+ 4,2
Dahomey	241	277	270	147	234	282	258	— 10,2
Haute-Volta	213	251	234	259	191	142	110	— 42,4
Mauritanie	16	34	38	14	10	17	38	+ 280,0
Niger	329	299	374	257	287	258	210	— 26,8
Sénégal	1.437	1.214	975	919	872	1.183	865	— 0,8
Togo	524	520	580	498	502	400	398	— 20,7
Total	5.569	5.897	5.092	4.305	4.550	5.382	4.230	— 7,0

L'intervention directe des Trésors publics dans la **distribution des crédits à court terme** se manifeste par les facultés qu'ils offrent aux redevables de droits indirects d'un crédit de paiement de ces droits à quatre mois d'échéance. Ces crédits sont réalisés par souscription « d'obligations cautionnées » et comportent paiement d'intérêt et commission de 4 à 5 % l'an, auxquels s'ajoute la commission de la banque ayant apporté sa caution. Les importateurs et exportateurs ont ainsi la possibilité d'obtenir le franchissement par leurs marchandises du cordon douanier avant acquittement des taxes, généralement lourdes dans l'ouest africain, s'ils trouvent avantage à recourir à l'obligation cautionnée de préférence au crédit bancaire (a).

Le recours à cette forme de crédit est évidemment lié dans son objet et ses bénéficiaires ; ceux-ci se répartissent comme suit :

Souscripteurs :	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968
Importateurs-Exportateurs	33,4	30,8	29,3
Importateurs marchandises diverses ...	31,3	31,9	28,7
Importateurs produits pétroliers	12,6	12,3	13,4
Transitaires	18,0	19,8	21,1
Exportateurs directs	4,7	5,2	7,5
Total des obligations en cours	100,0	100,0	100,0

Le montant des obligations cautionnées en cours a été, durant l'exercice, sensiblement supérieur en moyenne à celui de l'exercice précédent.

Moyenne mensuelle :	Exercice 1966/1967	Exercice 1967/1968	Variation
	Millions de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	2.314	2.786	+ 20,4
Dahomey	230	262	+ 13,9
Haute-Volta	237	155	— 34,6
Mauritanie	22	21	— 4,5
Niger	285	254	— 10,9
Sénégal	912	1.006	+ 10,3
Togo	513	430	— 16,2
Total	4.513	4.914	+ 8,9

(a) Pour éviter cependant que cette faculté de substitution de l'une à l'autre modalité de crédit ne détruise l'efficacité de la politique de crédit arrêtée par les autorités monétaires, les crédits par obligations cautionnées sont inclus dans les « plafonds » et « limites individuelles » fixés par la Banque centrale à ses concours à court terme.

L'encours en fin d'exercice était cependant généralement inférieur à celui du début.

Les **dépôts des particuliers et entreprises collectés par les Centres de chèques postaux** ont peu varié durant l'exercice. L'importance relative de ces dépôts dans l'ensemble des liquidités monétaires des particuliers et entreprises demeure faible, étant de l'ordre de 10 % de l'ensemble des dépôts à vue, de 5 % du montant total des liquidités monétaires. La capacité de création monétaire des Trésors publics se trouve ainsi limitée par la préférence du public pour d'autres formes de monnaie.

Si l'intervention directe des Trésors publics et des Services postaux demeure limitée dans la collecte des disponibilités du « secteur privé » et la distribution du crédit, leur action indirecte se fait bien davantage sentir par leur plus ou moindre grande contribution aux ressources du système bancaire.

Tableau n° 44 :

**DÉPOTS EN COMPTES COURANTS POSTAUX
DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

	30 sept. 1965	30 sept. 1966	30 sept. 1967	31 déc. 1967	31 mars 1968	30 juin 1968	30 sept. 1968	Variations		
								Sept. 1965 Sept. 1966	Sept. 1966 Sept. 1967	Sept. 1967 Sept. 1968
	Millions de francs c.f.a.							± %		
Côte d'Ivoire	1.262	1.108	1.202	1.279	1.363	1.346	1.339	— 12,2	+ 8,5	+ 11,4
Dahomey	454	408	469	462	457	437	460	— 10,1	+ 14,9	— 1,9
Haute-Volta	483	441	387	342	466	452	393	— 8,7	— 12,2	+ 1,6
Mauritanie	164	140	190	284	149	190	204	— 14,6	+ 35,7	+ 7,4
Niger	410	352	355	347	344	454	381	— 14,1	+ 0,8	+ 7,3
Sénégal	2.157	2.014	2.017	2.062	2.042	2.032	1.818	— 6,6	+ 0,1	— 9,9
Togo	157	169	173	212	209	210	202	+ 7,6	+ 2,4	+ 16,8
Total	5.087	4.632	4.793	4.988	5.030	5.121	4.797	— 8,9	+ 3,5	+ 0,1

Source : Centres de comptes courants postaux.

Les dépôts des Trésors publics, des Services postaux et de ceux des Organismes publics qui ne sont point tenus de remettre au Trésor ou aux comptes courants postaux leurs fonds libres, constituent, en effet, les quatre dixièmes environ des dépôts collectés dans l'Union monétaire par les banques commerciales et de développement.

Dépôts en banque et établissements de crédit *

	Trésors publics et Postes	Organ. publics	Partic. et entrepr. privées	Total	Part des dépôts du sect. public
	Milliards de franc c.f.a.				%
30 septembre 1963.	11,9	11,0	25,8	48,7	47,0
30 septembre 1964.	14,3	14,8	26,8	55,9	52,0
31 mars 1965	15,8	17,3	31,2	64,3	52,0
30 septembre 1965.	16,5	18,7	28,4	63,6	55,0
31 mars 1966	15,6	14,3	32,6	62,5	48,0
30 septembre 1966.	15,1	14,6	33,3	63,0	47,0
31 mars 1967	13,4	15,5	35,0	63,9	45,0
30 septembre 1967.	11,4	14,7	35,2	61,3	43,0
31 mars 1968	12,7	19,8	41,3	73,8	44,0
30 septembre 1968.	11,6	19,3	43,3	74,2	42,0

Le placement des disponibilités du « secteur public » peut donc être de grande influence sur le fonctionnement, tant des Trésors publics que du système bancaire, et à ce titre doit nécessairement trouver place dans l'administration du système monétaire de l'Union.

* Comptes de chèques, comptes courants créditeurs, dépôts à terme.

Tableau n° 45 :

**LIQUIDITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES
DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
Disponibilités monét. .	99.836	109.805	+ 9.969	+ 10,0	93.561	109.732	+ 16.171	+ 17,3
Monnaie fiduciaire ...	51.915	56.013	+ 4.098	+ 7,9	44.923	51.406	+ 6.483	+ 14,4
Monnaie scripturale ..	47.921	53.792	+ 5.871	+ 12,2	48.638	58.326	+ 9.688	+ 19,9
- Dépôts à la B.C.E.A.O.	68	65	— 3	— 4,4	76	18	— 58	— 76,3
- Dépôts à vue en ban- ques commerciales .	38.817	43.685	+ 4.868	+ 12,5	39.033	47.992	+ 8.959	+ 23,0
- Dépôts à vue dans autres établissements de crédit	4.384	5.190	+ 806	+ 18,4	4.736	5.519	+ 783	+ 16,5
- Dépôts en C.C.P. ..	4.652	4.852	+ 200	+ 4,3	4.793	4.797	+ 4	+ 0,1
Autres liquidités	12.833	16.736	+ 3.903	+ 30,4	13.113	16.945	+ 3.832	+ 29,2
Dépôts à terme :								
- en banque commer- ciale	3.107	4.278	+ 1.171	+ 37,7	3.921	4.072	+ 151	+ 3,8
- dans autres établis- sements de crédit ..	6.693	9.323	+ 2.630	+ 39,3	6.204	9.639	+ 3.435	+ 55,4
Caisse d'épargne	2.348	2.707	+ 359	+ 15,3	2.505	2.850	+ 345	+ 13,8
Bons du Trésor	685	428	— 257	— 37,5	483	384	— 99	— 20,5
Total	112.669	126.541	+ 13.872	+ 12,3	106.674	126.677	+ 20.003	+ 18,8

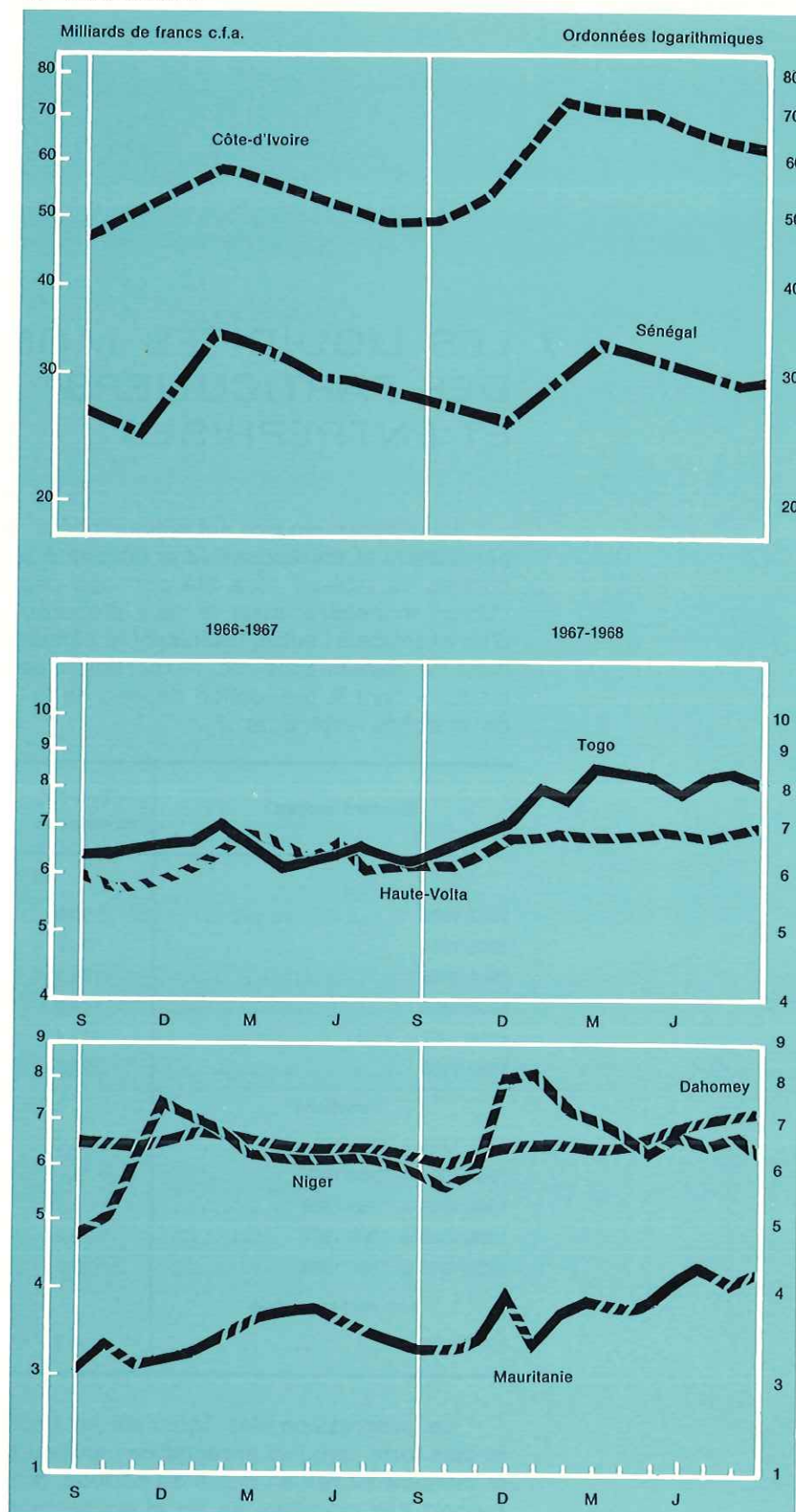
2.7 LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

La progression des liquidités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises (leur définition ressort de leur composition, donnée au tableau 45 a été continuée depuis l'entrée en vigueur de l'Union monétaire, mais le taux d'accroissement a beaucoup varié d'un exercice à l'autre, traduisant la démarche cahotante d'économies dans la dépendance de l'exportation de quelques « produits primaires » dont la production dépend de la clémence du ciel et le prix de marchés extérieurs.

Montant moyen	Liquidités monétaires	Billets et monnaies	Autres liquidités
Milliards de francs c.f.a.			
1962/1963	90,8	44,9	45,9
1963/1964	96,2	48,1	48,1
1964/1965	106,9	49,6	57,3
1965/1966	109,2	51,4	57,8
1966/1967	112,7	51,9	60,8
1967/1968	126,5	56,0	70,5
Variations			
Accroissement annuel %			
1962/1963 à 1963/1964	+ 5,9	+ 7,0	+ 4,8
1963/1964 à 1964/1965	+ 11,0	+ 3,1	+ 19,1
1964/1965 à 1965/1966	+ 2,2	+ 3,6	+ 0,9
1965/1966 à 1966/1967	+ 3,2	+ 1,0	+ 5,4
1966/1967 à 1967/1968	+ 12,3	+ 7,9	+ 15,9
Taux moyen annuel			
1962/1968	+ 6,8	+ 4,6	+ 8,9

La progression des liquidités au cours du dernier exercice est la plus forte jusqu'ici enregistrée : un peu plus de 12 %, mesurée par le montant moyen en cours de période, près de 19 %, mesurée par le rapport des montants en fin et en début d'exercice.

DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES



Cette progression s'est manifestée à des degrés très divers selon les Etats. Elle a été particulièrement forte au Togo et en Côte d'Ivoire, en conséquence d'heureux résultats de la commercialisation des récoltes de café et de cacao. L'accroissement enregistré en Mauritanie traduit plutôt, outre un développement appréciable de l'activité économique, une accentuation de son « désengagement » de l'économie sénégalaise. En Haute-Volta, une bonne production agricole a assuré une appréciable augmentation des liquidités, alors que l'austérité des finances publiques aurait pu les contracter.

Les tableaux statistiques joints au présent rapport précisent l'évolution des diverses composantes des liquidités monétaires. Celles-ci demeurent constituées, pour l'essentiel, par des créances sur les institutions monétaires (les « engagements monétaires » de celles-ci, dont il a été traité plus haut). Un commentaire détaillé de ces tableaux paraît inutile ; il ne ferait que prolonger ceux déjà présentés dans les précédents rapports annuels.

Il paraît, par contre, nécessaire de souligner une nouvelle fois deux caractères des données présentées qui affectent la portée de leur interprétation.

Tableau n° 46 :

**LIQUIDITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES
DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.			± %	Millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	52.646	63.794	+ 11.148	+ 21,2	49.225	62.688	+ 13.463	+ 27,3
Dahomey	6.668	6.790	+ 122	+ 1,8	6.314	7.527	+ 1.213	+ 19,2
Haute-Volta	6.998	7.382	+ 384	+ 5,5	6.896	7.665	+ 769	+ 11,2
Mauritanie	3.354	3.733	+ 379	+ 11,3	3.221	4.182	+ 961	+ 29,8
Niger	6.132	6.593	+ 461	+ 7,5	5.724	6.000	+ 276	+ 4,8
Sénégal	30.185	30.154	— 31	— 0,1	28.612	30.065	+ 1.453	+ 5,1
Togo	6.686	8.095	+ 1.409	+ 21,1	6.682	8.550	+ 1.868	+ 28,0
Total	112.669	126.541	+ 13.872	+ 12,3	106.674	126.677	+ 20.003	+ 18,8

Le premier est la délimitation incertaine et constamment mouvante du « secteur public », ou, plus exactement, de la fraction des liquidités des entreprises publiques ou parapubliques et des collectivités publiques, autres que l'Etat, collectées par les Trésors publics.

S'il était tenu compte des disponibilités autres que celles de l'Etat, collectées par les Trésors publics, le tableau des liquidités monétaires devrait être ainsi complété :

Liquidités du « secteur privé » et du « secteur public » *

Au 30 septembre	1965	1966	1967	1968	Variation 1967/1968
	Milliards de francs c.f.a.				± %
Billets et pièces	42,3	44,9	44,9	51,4	+ 14,5
Autres liquidités	64,4	68,5	74,7	90,3	+ 20,9
Total	106,7	113,4	119,6	141,7	+ 18,5
dont dépôts à terme du « secteur public » *	25,9	23,3	26,7	37,0	+ 38,6

* Etat non compris.

Les liquidités du seul « secteur privé » paraissent pouvoir être ainsi estimées (a) :

Liquidités du « secteur privé » au 30 septembre

	1965	1966	1967	1968	Variation 1967/1968
	Milliards de francs c.f.a.				± %
Billets et pièces	42	44	44	50	+ 14
Dépôts	36	42	44	55	+ 25
Total	78	86	88	105	+ 19
Part des billets et pièces.	54 %	51 %	50 %	48 %	///

Ces liquidités du « secteur privé » auraient donc enregistré une forte progression au cours du dernier exercice, contrastant avec leur quasi-stagnation au cours de l'exercice antérieur.

(a) Les données présentées ci-après ne constituent en effet que d'assez précises estimations en raison de l'imprécision qui affecte encore les recensements des dépôts du « secteur public » et aussi des dépôts collectés par certains Trésors publics.

La part de la monnaie fiduciaire dans la composition des liquidités monétaires et quasi monétaires a continué à se réduire.

Il convient cependant de noter, et telle sera notre deuxième remarque sur la valeur des données présentées ici, que l'appréciation des liquidités du « secteur privé », de leur composition et de leur évolution, est limitée par le fait que les données qu'il nous est possible de rassembler se rapportent uniquement à des **liquidités en francs c.f.a.** constituées par des créances sur les institutions monétaires, les Caisses d'épargne et les Trésors publics de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Ces liquidités ne sont point les seules possédées par les particuliers et entreprises. De nombreuses entreprises, parmi les plus importantes, ayant leur résidence ou leur activité dans l'Union, et la plupart des étrangers y résidant temporairement détiennent, à l'extérieur, une partie au moins, parfois la plus grande, de leurs disponibilités. Les liquidités monétaires de ces entreprises et particuliers, leur comportement devant une modification de ces liquidités, ne peuvent donc s'apprécier par la seule considération de leurs disponibilités en francs c.f.a.

Tableau n° 47 :

**LIQUIDITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES
DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

	Encours moyen - Exercice 1967/1968							
	Côte d'Ivoire	Daho- mey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
	Millions de francs c.f.a.							
Disponibilités monétaires	51.880	6.162	6.575	3.384	6.045	28.434	7.325	109.805
Monnaie fiduciaire	28.227	3.060	4.257	1.276	3.143	12.526	3.524	56.013
Monnaie scripturale		3.102	2.318	2.108	2.902	15.908	3.801	53.792
- Dépôts à B.C.E.A.O.	40	8	—	—	—	17	—	65
- Dépôts à vue en banques commerciales	21.114	2.492	1.766	1.801		11.849	3.522	43.685
- Dépôts à vue dans autres éta- blissements de crédit	1.141	150	135	117	1.381	2.202	64	5.1909
- Dépôts en C.C.P.	1.358	452	417	190	380	1.840	215	4.852
Autres liquidités	11.914	628	807	349	548	1.720	770	16.736
Dépôts à terme :								
- en banques commerciales ...	2.909	168	101	323	6	496	275	4.278
- dans autres établissements de crédit	8.333	105	2	26	480	376	1	9.323
Caisse d'épargne	672	355	704	—	62	420	494	2.707
Bons du Trésor	—	—	—	—	—	428	—	428
Total	63.794	6.790	7.382	3.733	6.593	30.154	8.095	126.541

Cette limitation à la portée des données disponibles n'intéresse guère, il est vrai, que la monnaie scripturale (dépôts à vue) et la **quasi-monnaie**.

La part de cette dernière tend à croître, encore qu'irrégulièrement, de 5,6 % en 1962/63, elle a été en 1967/68 de 13,2 % dans l'ensemble des liquidités.

La croissance des **dépôts à vue en banque et en comptes courants postaux** a été particulièrement forte durant le dernier exercice, atteignant un peu plus de 12 % pour l'encours moyen, près de 20 % par référence entre leur montant au début et à la fin de l'exercice.

De septembre 1962 à septembre 1968, le taux moyen de croissance des dépôts à vue a été de 7,1 % l'an, alors que celui de la monnaie fiduciaire n'a été que de 4,6 % l'an.

Tableau n° 48 :

DÉPÔTS A VUE EN BANQUE ET EN COMPTES COURANTS POSTAUX

Dépôts à vue	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Millions de francs c.f.a.						
en comptes courants postaux	5.649	5.572	5.087	4.632	4.793	4.797
en banque	35.632	33.824	37.996	41.762	43.845	53.528
Comptes de chèques	15.843	13.387	14.733	15.544	17.344	19.458
Comptes courants	17.273	18.693	21.072	23.085	22.445	29.484
Comptes créditeurs divers	2.516	1.744	2.191	3.133	4.056	4.586
Total	41.281	39.396	43.083	46.394	48.638	58.325
Taux d'expansion						Moyenne
	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1963/1968
Pour cent l'an						
en comptes courants postaux	— 1,4	— 8,7	— 8,9	+ 3,5	+ 0,1	— 3,4
en banques	— 5,1	+ 12,3	+ 9,9	+ 5,0	+ 22,1	+ 8,5
Comptes de chèques	— 15,5	+ 10,0	+ 5,5	+ 11,5	+ 12,2	+ 4,2
Comptes courants	+ 8,2	+ 12,7	+ 9,5	— 2,8	+ 31,4	+ 11,3
Comptes créditeurs divers	— 30,7	+ 25,6	+ 43,0	+ 29,5	+ 13,1	+ 12,7
Total	— 4,6	+ 9,4	+ 7,7	+ 4,8	+ 19,9	+ 7,1

L'usage de la monnaie scripturale et des autres formes de liquidités « déposées » est encore très limité dans la masse de la population qui n'a d'ailleurs guère la possibilité d'y recourir pratiquement.

Tableau n° 49 :

RÉSEAU BANCAIRE AU 1^{er} JANVIER 1969 *

	Nombre de guichets			Nombre de localités ayant au moins un guichet
	permanents	périodiques	Total	
Côte d'Ivoire	31	17	48	27
Dahomey	8	1	9	4
Haute-Volta	5	—	5	2
Mauritanie	5	—	5	3
Niger	8	5	13	7
Sénégal	26	3	29	10
Togo	8	4	12	4
Total	91	30	121	57

* Sièges, agences, bureaux permanents ou périodiques de banques commerciales et de développement (y compris C.A.A.-C.I.).

La différence des taux de croissance de la monnaie fiduciaire « conservée » et de la monnaie scripturale « déposée » peut aussi ne traduire que l'inégale croissance des disponibilités des différents groupes socio-économiques. Aussi, l'accroissement de la part de la monnaie scripturale dans les liquidités monétaires, souvent considéré indice de progrès dans les pays industrialisés, ne saurait être pareillement apprécié qu'avec beaucoup de réserve dans les pays en voie de développement.

La monnaie fiduciaire demeure encore, pratiquement, la seule forme des disponibilités monétaires de la plus grande partie de la population africaine. Les encaisses des particuliers et entreprises en billets et pièces de la Banque centrale se sont accrues de 7,9 % en moyenne au cours de l'exercice, l'accroissement résiduel entre le début et la fin de l'exercice atteignant 6,5 milliards de francs c.f.a. (près de 20 %).

La « pointe de campagne » n'a cependant pas été proportionnellement plus élevée.

Encaisses des particuliers et entreprises

Campagnes	Pointe de campagne	Accroissement résiduel
	Milliards de francs c.f.a.	
1962/1963	+ 16,5	+ 1,2
1963/1964	+ 20,3	+ 3,0
1964/1965	+ 19,3	- 0,7
1965/1966	+ 21,0	+ 2,6
1966/1967	+ 17,7	—
1967/1968	+ 22,7	+ 6,5

On peut en conclure, semble-t-il, un accroissement appréciable des disponibilités monétaires de populations rurales qui paraît avoir été, en certains points, générateur de pression inflationniste sur les prix des produits de grande consommation et de production locale non aisément extensible.

Billets et monnaies de la B.C.E.A.O. en circulation

	Exercices 1 ^{er} octobre-30 septembre				
	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968
	Millions de francs c.f.a.				
Septembre	42.284	45.400	45.701	48.242	48.587
Octobre	42.427	45.666	45.553	50.013	49.946
Novembre	44.374	47.911	47.813	52.771	52.163
Décembre	54.239	58.431	57.700	59.387	59.207
Janvier	61.781	64.781	65.756	65.478	67.476
Février	64.017	65.984	68.546	67.136	74.325
Mars	63.183	62.630	66.735	63.413	72.026
Avril	59.826	58.296	61.289	60.147	67.328
Mai	55.286	55.087	57.412	56.439	65.092
Juin	51.724	52.092	53.905	53.730	61.649
Juillet	49.024	49.350	51.524	51.666	58.954
Août	47.126	47.218	49.262	49.655	56.615
Septembre	45.400	45.701	48.242	48.587	55.252
Moyenne	52.361	53.734	55.341	55.897	60.663

* Ou au premier jour ouvrable suivant si le dernier jour du mois ne l'est pas. Les dates considérées étant celles d'établissement des situations mensuelles des banques et établissements de crédit, les données du présent tableau peuvent différer de celles portées aux situations de la B.C.E.A.O. arrêtées le dernier jour du mois.

La composition des liquidités présente quelques différences selon les Etats de l'Union :

Composition des liquidités monétaires et quasi monétaires en 1967/1968

	Monnaie fiduciaire	Dépôts à vue	Autres liquidités
	en % du montant total moyen		
Côte d'Ivoire	44,2	37,1	18,7
Dahomey	45,0	45,7	9,3
Haute-Volta	57,7	31,4	10,9
Mauritanie	34,1	56,5	9,4
Niger	47,7	44,0	8,3
Sénégal	41,5	52,8	5,7
Togo	43,5	47,0	9,5
U.M.O.A.	44,3	42,5	13,2
Sénégal + Mauritanie	40,7	53,2	6,1

La répartition donnée distinctement pour la Mauritanie et le Sénégal est affectée d'une incertitude non négligeable en raison de l'interpénétration, récemment encore très étroite, des circuits commerciaux et financiers de ces deux pays, aussi les données relatives à leur ensemble méritent meilleure considération.

L'organisation de la Banque centrale permet d'établir avec précision l'émission fiduciaire nette de chacune de ses agences et la participation de chacune d'elles à la création de la monnaie fiduciaire. Mais la libre circulation des signes monétaires sur toute l'étendue de l'Union, qui est un des bénéfices les plus appréciables de celle-ci, ne permet pas de connaître, avec le même degré de précision, la monnaie fiduciaire détenue dans chacun des Etats membres.

Les mouvements de billets identifiés qui peuvent être appréciés lors de leur reversement aux caisses de la Banque centrale démontrent la grande importance de cette libre circulation des signes monétaires dans les relations économiques entre les Etats de l'Union ; au cours de l'exercice écoulé, le montant des billets « déplacés » d'une agence à l'autre s'est élevé à 18,2 milliards de francs c.f.a. (contre 16,6 au cours de l'exercice 1966/67 et 16,0 l'exercice 1965/66).

Tableau n° 50 :
RÉPARTITION PAR PORTEUR DES BILLETS ET PIÈCES EN CIRCULATION *

	Circulation totale	Encaisses			Importance relative encaisses publiques et bancaires a + b Total
		Trésor public (a)	Banques (b)	Particuliers et Entreprises (c)	
	Millions de francs c.f.a.				%
1966					
Septembre	48.242	2.287	1.026	44.929	6,9
Octobre	50.013	2.285	1.568	46.160	7,7
Novembre	52.771	2.252	1.325	49.194	6,8
Décembre	59.387	2.181	1.620	55.586	6,4
1967					
Janvier	65.478	2.689	1.523	61.266	6,4
Février	67.136	2.945	1.504	62.687	5,7
Mars	63.413	2.947	1.231	59.235	6,6
Avril	60.147	3.549	1.368	55.230	8,2
Mai	56.439	3.045	1.096	52.298	7,3
Juin	53.730	2.758	1.161	49.811	7,3
Juillet	51.666	2.884	1.246	47.536	8,0
Août	49.655	2.484	1.136	46.035	7,3
Septembre	48.587	2.667	997	44.923	7,5
Octobre	49.946	2.580	1.396	45.970	8,0
Novembre	52.163	2.433	1.596	48.134	7,7
Décembre	59.207	2.300	2.419	54.488	8,0
1968					
Janvier	67.476	2.829	2.498	62.149	7,9
Février	74.325	2.838	3.876	67.611	9,0
Mars	72.026	3.350	2.528	66.148	8,2
Avril	67.328	3.276	1.435	62.617	7,0
Mai	65.092	3.305	1.368	60.419	7,2
Juin	61.649	3.139	1.477	57.033	7,5
Juillet	58.954	2.937	1.350	54.667	7,3
Août	56.615	2.664	1.345	52.606	7,1
Septembre	55.252	2.460	1.386	51.406	7,0

* En fin de mois ou premier jour ouvrable suivant.

(a) Encaisses des Trésoreries nationales et des comptables secondaires : Paieries, Perceptions et Agences spéciales.

(b) Encaisses des banques commerciales et autres établissements de crédit.

(c) Encaisses obtenues par différence, le montant des billets détenus hors de l'Union étant supposé nul.

Prenant en considération les mouvements de billets décelés par le tri des versements effectués aux caisses de la Banque centrale, des estimations du montant des billets en circulation dans chacun des Etats de l'Union ont été tentées ; elles ne peuvent qu'être qu'approximatives (a). Sur la base de ces estimations ont été calculées, par simple déduction des encaisses connues du Trésor public et des banques, les encaisses des particuliers et entreprises de chacun des Etats, que le tableau ci-après présente :

Estimation de la circulation fiduciaire *

Au 30 septembre	1966	1967	1968	Variation 1967/1968
	Milliards de francs c.f.a			± %
Côte d'Ivoire	18,8	19,0	23,4	+ 23,0
Dahomey	3,0	2,7	3,0	+ 10,2
Haute-Volta	4,9	4,6	4,9	+ 6,9
Niger	2,8	3,2	2,9	— 9,2
Sénégal/Mauritanie	11,9	11,7	12,9	+ 10,9
Togo	3,5	3,7	4,3	+ 14,0
	—	—	—	—
Total	44,9	44,9	51,4	+ 14,4

* Encaisse des particuliers et entreprises.

L'évolution de la circulation paraît principalement dominée par celle de la valeur des productions agricoles commercialisées et de certains négoce traditionnels.

(a) Sur ces estimations et la méthode de leur établissement, voir B.C.E.A.O., « Notes d'information et statistiques », n° 100, mars 1969, « Emission, circulation et encaisses de monnaie fiduciaire ».

Tableau n° 51 :

**ESTIMATION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES
ET ORGANISMES PUBLICS DE L'UNION MONÉTAIRE**

	Situation au						
	1 ^{er} novembre 1962	30 septembre 1963	30 septembre 1964	30 septembre 1965	30 septembre 1966	30 septembre 1967	30 septembre 1968
	Millions de francs c.f.a.						
Institutions monétaires *	39.055	31.750	31.056	33.513	39.317	35.696	37.610
Banque centrale	29.231	23.989	23.445	23.526	34.724	35.042	37.015
Trésors publics	8.952	6.093	6.413	5.779	3.610	4.800	4.450
Banques commerciales.	— 2.205	— 1.399	— 6.244	— 2.251	— 1.384	1.032	— 1.648
Banques de développe- ment	1.401	— 2.913	— 4.868	— 5.878	— 7.282	— 6.896	— 7.674
Autres organismes pu- blics	1.676	5.980	12.310	12.337	9.649	1.718	5.467
Autres avoirs et engage- ments extérieurs recen- sés :							
- Avoirs extérieurs d'or- ganismes publics	2.094	2.216	2.067	1.393	977	1.667	2.365
- Dettes exigibles des services financiers pos- taux**	— 3.200**	— 3.242	— 4.978	— 3.441	— 2.536	— 2.505	— 2.833
Total des avoirs exté- rieurs recensés	37.949	30.724	28.415	31.465	37.758	34.858	37.142

* Avoirs extérieurs nets en devises convertibles.

** Estimation.

2.8 LES RÉSERVES EXTÉRIEURES DE L'UNION MONÉTAIRE

Pour forte qu'elle ait été, la progression des liquidités a été moindre que celle des crédits dispensés par les diverses institutions monétaires. Pour une part, la monnaie créée par elle leur a échappé, abaissant de 2,7 milliards de francs c.f.a. le niveau moyen de leurs avoirs extérieurs.

Montant des avoirs extérieurs nets des Institutions monétaires

Exercices	Maximum	Minimum	Moyen
Milliards de francs c.f.a.			
1962/1963	40,0	31,7	37,0
1963/1964	33,7	31,1	32,3
1964/1965	34,1	30,6	32,1
1965/1966	41,4	32,4	37,3
1966/1967	42,1	34,2	39,4
1967/1968	38,6	34,3	36,7

L'importance relative de ces avoirs extérieurs par rapport aux engagements monétaires s'est donc sensiblement réduite.

Rapport des avoirs extérieurs (nets) aux engagements monétaires *

Exercices	Ensemble des engagements	Engagements à l'égard des particuliers et entreprises
1962/1963	33,5	41,4
1963/1964	27,0	34,2
1964/1965	25,1	30,6
1965/1966	28,9	34,9
1966/1967	30,1	36,0
1967/1968	26,0	29,7

* AE/EM × 100.

Les avoirs extérieurs s'étant un peu redressés en fin d'exercice, la situation par rapport au début de celui-ci marque un accroissement des avoirs extérieurs nets (+ 2 milliards), bien léger comparé à la forte expansion des crédits (+ 18 milliards) et des engagements monétaires (+ 19 milliards).

Situation des institutions monétaires

au 30 septembre	1967	1968	Variation	
	Milliards de francs c.f.a.			± %
Avoirs extérieurs (nets) ..	35,6	37,6	+ 2,0	+ 5,5
Crédits à l'économie	98,4	116,4	+ 18,0	+ 18,3
Engagements monétaires à l'égard :	134,0	154,0	+ 20,0	+ 14,9
— des entreprises et particuliers	103,7	123,5	+ 19,8	+ 19,0
— du Trésor public et des Postes	17,2	16,5	— 0,7	— 3,9
Autres éléments (nets) ..	13,1	14,0	+ 0,9	+ 6,7

Tableau n° 52 :

AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	Encours au 30 septembre				Encours moyen			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.			± %	Millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	17.619	16.419	— 1.200	— 6,8	13.177	17.496	+ 4.319	+ 32,8
Dahomey	1.548	1.403	— 145	— 9,4	1.295	2.244	+ 949	+ 73,3
Haute-Volta	3.513	4.338	+ 825	+ 23,5	4.177	5.093	+ 916	+ 21,9
Mauritanie	3.044	2.372	— 672	— 22,1	2.968	1.740	— 1.228	— 41,4
Niger	— 173	— 395	— 222	— 128,3	150	146	— 4	— 2,7
Sénégal	5.987	3.708	— 2.279	— 38,1	5.241	1.386	— 3.855	— 73,6
Togo	5.564	6.355	+ 791	+ 14,2	6.064	6.556	+ 492	+ 8,1
Non répartis	2.337	2.466	+ 129	+ 5,5	2.561	2.391	+ 370	+ 14,4
Total	39.439	36.666	— 2.773	— 7,0	35.633	37.592	+ 1.959	+ 5,5

Au 30 septembre 1968, le rapport des avoirs extérieurs nets à la totalité des engagements monétaires était de 26 %, celui de ces mêmes avoirs aux seuls engagements à l'égard des particuliers et entreprises de 30 %.

Ces proportions peuvent paraître satisfaisantes dans les conditions présentes ; il convient cependant de noter que le seul accroissement des crédits enregistrés en cours d'exercice (18 milliards) est égal à près de la moitié des avoirs extérieurs détenus en fin d'exercice (37,6 milliards).

Par ailleurs, la situation décrite, valable pour l'ensemble de l'Union monétaire, présente de grandes différences selon les Etats membres.

Les avoirs extérieurs des institutions monétaires de chacun des Etats, pour autant qu'il soit possible d'en préciser le montant, sont de niveaux absolus et relatifs très divers, et leurs évolutions diffèrent*.

Rapport des avoirs extérieurs nets *
des institutions monétaires à leurs engagements monétaires
à l'égard des particuliers et entreprises

	30 septembre 1967	30 septembre 1968
	AE/EM × 100	
Côte d'Ivoire	27,8	28,9
Dahomey	27,8	37,2
Haute-Volta	72,9	79,6
Mauritanie	103,5	51,6
Niger	9,1	9,5
Sénégal	20,2	6,2
Togo	103,1	86,9
U.M.O.A	35,3	30,4

Il est de la nature et de l'intérêt d'une union monétaire d'assurer une telle compensation stabilisatrice. Il ne saurait pour autant être méconnu qu'elle risquerait d'être mise en danger par des différences très grandes de situation et surtout la persistance des positions relatives des différents membres de l'Union.

* Les rapports ci-après ont été calculés en supposant répartis également entre les Etats les avoirs extérieurs communs de l'Union (réserves propres de la B.C.E.A.O.) et les ajustements dus aux différences de dates d'enregistrement de certains mouvements entre Etats.

Des avoirs extérieurs détenus par les institutions monétaires, il convient de rapprocher ceux de certains organismes publics (Caisse de stabilisation des prix, Caisse d'épargne, etc.). La constitution de ces avoirs s'effectue nécessairement par prélèvement sur ceux des institutions monétaires, et leur montant s'est quelque peu accru durant l'exercice sous revue.

Le **montant brut** des avoirs extérieurs détenus par les organismes publics de l'Union monétaire s'est en effet accru de 5,4 milliards de francs c.f.a. durant l'exercice, passant de 43,5 à 49,9 milliards de francs c.f.a. (soit un peu plus de 200 millions de U.S. dollars).

Il convient d'enregistrer, à l'inverse, un léger alourdissement de 2,5 à 2,9 milliards de francs c.f.a. des dettes exigibles des services postaux de l'Union à l'égard de l'Administration postale française.

Les avoirs et engagements extérieurs ainsi recensés ont donc évolué, comme suit, d'une année à l'autre :

Avoirs extérieurs nets :	30 septembre		Variation
	1967	1968	
	Milliards de francs c.f.a.		
Banque centrale	35,0	37,0	+ 2,0
Trésors publics	4,8	4,4	— 0,4
Banques commerciales	1,0	— 1,6	— 2,6
Banques de développement	— 6,9	— 7,7	— 0,8
Autres organismes publics de crédit.	1,7	5,5	+ 3,8
	—	—	—
Institutions monétaires	35,6	37,6	+ 2,0
Autres organismes publics	1,7	2,4	+ 0,7
Services financiers postaux	— 2,5	— 2,9	— 0,4
Total	34,8	37,1	+ 2,3

Dans l'état actuel de notre information, la variation des avoirs extérieurs recensés est la meilleure estimation à notre disposition du solde de la balance des paiements courants et mouvements de capitaux de l'ensemble de l'Union monétaire. Cette balance aurait donc présenté un léger excédent (+ 2,3 milliards) pour la période sous revue, alors qu'elle avait accusé un léger déficit (— 2,8 milliards) l'exercice précédent.

Montant net des avoirs recensés *

	Au 30 septembre	Variation
	Milliards de francs c.f.a.	
1962 *	37,9	—
1963	30,7	— 7,2
1964	28,1	— 2,6
1965	31,5	+ 3,4
1966	37,8	+ 6,3
1967	34,8	— 2,8
1968	37,1	+ 2,3

* Au 1^{er} novembre 1962.

Les données manquent encore, malheureusement, qui permettraient de préciser les causes d'une évolution que les avoirs extérieurs des institutions monétaires et financières enregistrent (a).

(a) Afin de recueillir les données indispensables et qui pourtant leur faisaient complètement défaut, les Gouvernements des Etats de l'Union monétaire modifiant et harmonisant, en juin 1967, leur législation des relations financières extérieures, ont décidé des mesures propres à l'établissement de balances des paiements de précision acceptable. Aux informations ainsi recueillies, ces législations ont tenu à garantir le secret et une utilisation à seule fin d'établissement de statistiques.

Le soin d'organiser le recueil de ces données est, dans chacun des Etats de l'Union, confié à un « Comité de la Balance des Paiements », placé sous l'autorité du Ministre des Finances. Par un souci de coordination des méthodes, la collecte auprès des banques, des administrations postales, des entreprises et particuliers, des informations statistiques nécessaires, a été confiée à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La Banque centrale qui procédait déjà, à l'initiative des finances extérieures de Côte d'Ivoire, à l'établissement de la balance des paiements de ce pays, a étendu ses travaux aux autres Etats de l'Union. La collaboration active du Fonds Monétaire International, tant par la formation à son Institut d'agents de la Banque centrale, que par des missions d'assistance technique hautement qualifiées, a permis de très appréciables résultats dans plusieurs Etats de l'Union. Etendre ces travaux à tous les Etats de l'Union, tant pour l'établissement de la balance des paiements de chacun d'eux, que pour celle de l'ensemble de l'Union, est le souci de la Banque centrale, et elle a maintenant bon espoir d'y parvenir.

Tableau n° 53 :

**AVOIRS EXTÉRIEURS OFFICIELS (MONTANT BRUT)
DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

	Avoirs détenus par			Total
	B.C.E.A.O.	Trésors publics	Etablissem. publics *	
	Millions de francs c.f.a.			
1 ^{er} novembre 1962	29.933	8.952	3.771	42.656
30 septembre 1963	24.185	6.093	8.196	38.474
30 septembre 1964	23.746	6.413	14.377	44.536
30 septembre 1965	23.908	5.778	13.730	43.416
31 décembre 1965	34.964	3.800	8.244	47.008
31 mars 1966	37.930	3.420	11.556	52.906
30 juin 1966	35.426	3.620	12.363	51.409
30 septembre 1966	35.063	3.610	10.626	49.299
31 décembre 1966	38.740	3.935	10.798	53.473
31 mars 1967	41.375	4.035	6.721	52.131
30 juin 1967	36.053	4.635	6.186	46.874
30 septembre 1967	35.273	4.800	3.384	43.457
31 décembre 1967	38.747	4.540	5.709	48.996
31 mars 1968	39.568	4.150	9.199	52.917
30 juin 1968	37.171	4.500	8.600	50.271
30 septembre 1968	37.601	4.450	7.832	49.883

* Caisse Autonome d'Amortissements de Côte d'Ivoire, Caisses d'épargne, Caisses de stabilisation des prix et Offices postaux, Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente.

Le niveau auquel il convient de maintenir les réserves extérieures, tant pour conserver la confiance des détenteurs actuels d'une monnaie, que pour gagner celle d'investisseurs potentiels, méfiants et tant sollicités, est assurément très difficile à déterminer, et encore davantage à conserver. Les autorités monétaires ne peuvent espérer y parvenir que par une information complète et rapide, et leur tâche se trouve facilitée, sinon par une centralisation complète de tous les avoirs et engagements extérieurs, qui devient indispensable en période de grande crise, du moins par la concentration de l'essentiel des avoirs extérieurs du « secteur public » dans les comptes de l'institut d'émission.

Le souci de la Banque centrale est qu'il en soit ainsi, d'autant que la proportion des avoirs extérieurs des institutions publiques détenus par elle a fléchi de 81 % de septembre 1967 à 75 % en septembre 1968.

L'essentiel des avoirs extérieurs officiels de l'Union demeure cependant géré par sa banque centrale.

Le montant de ces avoirs est resté tout au long de l'exercice relativement élevé par rapport aux engagements à vue (billets en circulation, comptes créditeurs, transferts à exécuter), s'il a été généralement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Fin de mois	1966/1967	1967/1968
	AE/EV × 100	
Septembre	62,1	64,3
Octobre	61,5	66,8
Novembre	58,9	62,2
Décembre	55,8	56,6
Janvier	50,2	50,3
Février	54,0	49,4
Mars	54,7	47,2
Avril	52,6	48,4
Mai	57,9	48,5
Juin	57,5	48,5
Juillet	57,3	54,2
Août	63,1	54,9
Septembre	64,3	60,9
Moyenne	57,2	54,2

La situation de l'émission monétaire de chacune des agences de la Banque centrale permet d'établir le montant de ses engagements à vue, non couvert par des crédits consentis par elle et constituant en quelque sorte sa créance sur les avoirs communs, la part qui lui en reviendrait en cas de liquidation de l'Union. Les situations dressées à la fin de chacun des mois de l'exercice sous revue sont reproduites en annexe.

Le tableau 55 présente le rapport des avoirs extérieurs aux engagements à vue en fin de mois de l'émission monétaire de chacune des agences. Il fait ressortir la différence des conditions que l'Union monétaire permet de compenser et de stabiliser pour le meilleur intérêt de tous ses membres.

Tableau n° 54 :

AVOIRS EXTERIEURS DE LA BANQUE CENTRALE

	1 ^{er} novembre 1962	30 septembre 1963	30 septembre 1964	30 septembre 1965	30 septembre 1966	30 septembre 1967	30 septembre 1968
Millions de francs c.f.a.							
a) Avoirs extérieurs :							
- Disponibilités à vue ..	26.673	22.457	21.740	21.902	32.885	32.431	33.474
Billets et monnaies convertibles	301	101	257	240	491	250	1.135
Compte opérations au Trésor français	26.351	22.354	21.481	21.655	32.389	32.169	31.927
Autres correspondants	21	2	2	7	5	12	412
- F.M.I. - souscription or (a)	185	1.728	2.006	2.006	2.178	2.351	2.524
- Créances sur l'extérieur	3.075	—	—	—	—	491	1.603
Total	29.933	24.185	23.746	23.908	35.063	35.273	37.601
b) Engagements extérieurs:							
- Transferts à exécuter (sur extérieur)	212	95	95	293	45	175	445
- Dépôts correspondants étrangers (b)	299	101	206	89	294	56	140
- Transfert de l'émission du Mali	191	—	—	—	—	—	—
Total	702	196	301	382	339	231	585
c) Avoirs extérieurs propres :							
Montant net	209.231	23.989	23.445	23.526	34.724	35.042	37.016

(a) Règlement par la B.C.E.A.O. de la « tranche or » de la souscription aux F.M.I. des Etats de l'Union monétaire.

(b) Le montant des dépôts des correspondants étrangers porté à cette ligne ne comprend pas les dépôts aux comptes des institutions financières internationales représentant la part en monnaie locale des souscriptions des Etats ouest africains ; il ne comprend pas non plus les dépôts pour placements effectués par des correspondants non-résidents.

Pour l'Union monétaire, considérée dans son ensemble, la grande expansion des crédits enregistrés à la fin de l'exercice 1967/1968 n'a donc pas alimenté une immédiate évansion des moyens de paiements créés.

Il est d'autant plus remarquable qu'il en ait été ainsi, qu'aucune restriction de change n'ait freiné, dans l'Union monétaire, la forte propension que connaissent tous les pays en voie de développement à l'importation de biens étrangers comme au placement à l'extérieur de leur épargne.

De cette complète liberté, un usage dommageable aurait pu être fait.

Tableau n° 55 :

**RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIEURS AUX ENGAGEMENTS A VUE
DE LA SITUATION DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE DE CHAQUE AGENCE**

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo
	Pour cent						
1967							
30 septembre	69,3	58,3	93,6	100,0	23,5	23,9	97,1
31 octobre	67,7	58,6	89,6	100,0	24,4	38,5	97,2
30 novembre	59,8	58,1	90,7	100,0	12,8	38,8	96,2
31 décembre	54,9	53,8	84,6	96,9	3,5	38,8	98,0
1968							
31 janvier	46,8	48,8	79,9	100,0	6,1	30,4	98,3
29 février	47,2	43,7	80,5	100,0	9,1	25,8	97,4
31 mars	48,5	42,6	85,6	100,0	15,1	15,7	97,4
30 avril	49,8	42,6	92,0	100,0	19,8	12,6	97,2
31 mai	47,1	45,6	98,8	100,0	20,2	13,2	97,3
30 juin	48,6	46,2	98,8	100,0	28,1	12,5	98,3
31 juillet	51,7	48,4	98,8	100,0	38,5	13,7	97,1
31 août	51,7	52,3	98,8	100,0	39,8	13,9	98,8
30 septembre	62,3	55,7	99,2	100,0	32,0	12,4	98,8

Le fonctionnement difficile du système monétaire international tout au long de l'exercice et l'altération soudaine de la situation économique de la France, à laquelle l'Union monétaire est si étroitement liée, auraient pu dégrader, par contre-coup, la situation monétaire de l'Union.

L'étroite solidarité qui unit leur monnaie au franc français avait permis aux Etats de l'Union monétaire d'abroger, le 1^{er} juillet 1967, toutes les restrictions financières avec les pays autres que ceux de la zone franc, la France ayant elle-même aboli ces restrictions.

Cette même solidarité devait conduire les Etats de l'Union à appliquer à leurs relations avec l'étranger les restrictions que les circonstances conduisirent le Gouvernement français à rétablir, le 29 mai 1968. Ces restrictions, à vrai dire légères, devaient être rapportées dès la fin du mois de septembre 1968 (a).

Les relations financières entre la France, l'Union monétaire et les autres Etats dont l'institut d'émission dispose également d'un compte d'opérations au Trésor français, sont demeurées sans entrave.

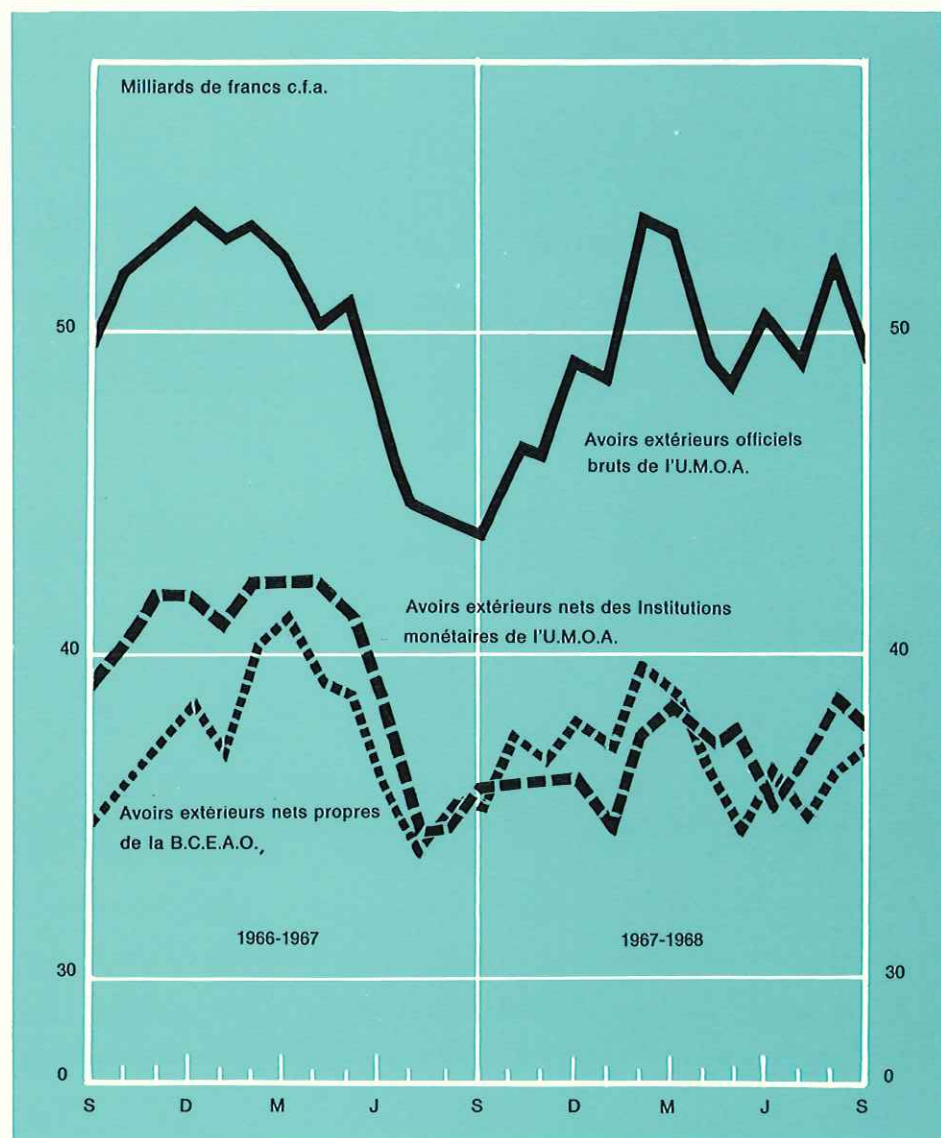
Cette liberté totale, bénéfique pour le développement de l'Union monétaire et la valeur de sa monnaie dans toutes ses transactions extérieures, peut ne pas être sans incidence sur la politique de crédit, le niveau des disponibilités monétaires et la sauvegarde des avoirs extérieurs de l'Union, lorsque se manifestent de trop grandes différences dans le coût et la facilité d'obtention du crédit.

Aussi, l'évolution de la politique de crédit et la forte tension du marché monétaire en France ont-elles été suivies, avec une particulière attention, par notre Banque centrale.

Les perturbations extérieures, susceptibles de plus de conséquences ne se sont cependant manifestées qu'alors que s'achevait le cycle économique saisonnier de l'activité économique ouest africaine. Leur effet défavorable a pu être contenu, sans mesures spectaculaires, par une vigilance accrue des autorités monétaires de l'Union.

(a) Le 24 novembre 1968, le Gouvernement français rétablissait un sévère contrôle des changes avec tous les pays dont l'institut d'émission ne dispose pas d'un compte d'opérations auprès du Trésor français. Dans les jours suivants, des mesures analogues étaient prises par les Gouvernements des Etats de l'Union monétaire.

**AVOIRS EXTÉRIEURS
DE L'UNION MONÉTAIRE**





L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS

Photo L. Normand

3.1 L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

La présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale a continué à être assurée par M. El Hadj COURMO BARCOUGNÉ, Ministre des Finances de la République du Niger, qui a ainsi conduit jusqu'à son terme statutaire le mandat qui lui avait été confié le 30 novembre 1966.

Sur proposition des Gouvernements des Etats membres de l'Union monétaire, le Conseil a appelé à lui succéder, le 10 décembre 1968, M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce de la République de Haute-Volta, et qui représente celle-ci au Conseil depuis près de trois ans.

Les quelques changements survenus dans les personnalités siégeant au Conseil sont la conséquence de modifications dans la composition des Gouvernements des Etats membres ou dans la répartition des attributions de leurs membres. C'est ainsi qu'à M. Pascal CHABI KAO, appelé à siéger au Conseil le 9 janvier 1968, a succédé, le 23 août, M. Stanislas KPOGNON, Ministre de l'Economie et des Finances du Dahomey, M. Gilles Florent YEHOUESSI remplaçant, à la même date, M^e Bertin BORNA.

M. SIDI MOHAMED DIAGANA, Ministre des Finances, et M. MOKHTAR OULD HAIBA, Ministre de la Planification et du Développement représentent, depuis le 19 février, la République Islamique de Mauritanie au Conseil de la Banque centrale, remplaçant respectivement M. MOHAMED SALEM OULD M'KHAITIRAT et M. MAMADOU WANE BIRANE.

M. Habib THIAM ayant été appelé à de nouvelles fonctions ministérielles, M. Abdou DIOUF, Ministre du Plan et de l'Industrie de la République du Sénégal, lui a succédé à notre Conseil, le 6 mars 1968.

La représentation au Conseil des Gouvernements de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, du Niger et du Togo, n'a subi aucun chan-

gement dans sa composition en cours d'exercice, celle de la République française n'ayant été modifiée que par le remplacement de M. René CASTETS par M. Michel HAUSWIRTH.

La composition du Conseil d'administration à la date d'approbation du présent rapport est indiquée en tête de celui-ci.

Le Conseil a continué à partager la tenue de ses réunions entre le siège des services centraux de la Banque et ses agences. Il s'est ainsi réuni le 2 décembre 1967 à Lomé, le 29 février 1968 à Paris, le 13 juin 1968 à Abidjan, le 26 septembre 1968 à Paris, le 10 décembre 1968 à Ouagadougou, pour se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1967-1968 et du présent rapport, au cours d'une séance tenue à Paris le 11 mars 1969.

La composition des **Comités monétaires nationaux** n'a guère subi, au cours de l'exercice sous revue, d'autre modification que celle résultant des changements signalés dans la représentation des Gouvernements au Conseil d'administration, chacun de ces représentants étant membre de droit du Comité monétaire de l'Etat qu'il représente au Conseil. La liste des membres des Comités monétaires nationaux siégeant auprès de chacune des agences de la Banque centrale figure en tête du présent rapport.

Communication a été donnée au Conseil, à chacune de ses séances, du rapport établi par les Présidents des Comités monétaires sur l'activité de ceux-ci au cours du trimestre écoulé. Ces rapports ont permis de saisir le Conseil de certains problèmes de sa compétence, d'intérêt général. Lorsque le besoin en est apparu, des directives, arrêtées en Conseil, concernant la politique générale du crédit ont été notifiées aux Comités monétaires par le Président du Conseil.

L'information réciproque et la coordination des actions du Conseil et des Comités ont ainsi été assurées et renforcées car elles conditionnent l'efficacité de l'intervention des autorités monétaires de l'Union dans la gestion de leur monnaie commune.

3.2 LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

Aucune modification sensible n'a été apportée au cours de cet exercice, comme des deux précédents, à l'organisation et à l'implantation territoriale des services de la Banque centrale.

L'évolution de la nature des signes monétaires et de la composition de la circulation fiduciaire conduit à aménager en conséquence les services du tri des billets. Le plus important par l'effectif, le personnel de ces services est par contre le moins apte à un transfert d'activité ; aussi leur aménagement progressif aux besoins est donc apparu nécessaire.

Dans les autres domaines, les tâches de la Banque centrale se sont considérablement développées, notamment les plus complexes d'entre elles, de surveillance de la distribution du crédit, d'études.

Les services de la Banque centrale ont également apporté leur concours à l'élaboration et à l'application des dispositions de contrôle et instructions des relations financières avec l'étranger que les Gouvernements de l'Union monétaire ont été amenés à prendre, en relation avec celles décidées par la France, de mai à septembre 1968, puis à nouveau à partir de décembre 1968.

La Banque centrale a aussi contribué au recensement périodique de la dette publique extérieure de plusieurs membres. Elle a poursuivi ou entrepris l'établissement de leur balance des paiements extérieurs.

La formation d'un personnel qualifié est demeurée la première préoccupation, et toujours la plus difficile à satisfaire, de la Direction générale.

En décembre 1967, un nouveau concours auquel soixante-quatorze candidats se sont présentés a permis de retenir six jeunes stagiaires dont la préparation à la fois théorique et pratique sera assurée par le **Centre de formation** de la Banque centrale à Abidjan.

Des vingt-six stagiaires ayant précédemment suivi le cycle complet d'enseignement de ce centre, vingt ont été utilisés dans les cadres de la Banque centrale; dix-neuf nommés chef de section dès leur intégration.

L'Institut du Fonds monétaire a bien voulu admettre de nouveaux stagiaires de la Banque centrale au bénéfice de son enseignement.

La bonne exécution des tâches aussi complexes que celles d'un institut d'émission requiert une expérience pratique et une formation continue qu'aucune école ne saurait dispenser en quelques mois, et que la seule routine dans l'exécution d'une tâche spécialisée ne saurait donner.

C'est en sélectionnant les plus aptes de ses agents, en variant et en approfondissant leurs connaissances et leur expérience que la Banque centrale parviendra le plus sûrement à se doter de cadres convenant à sa mission. C'est là une longue et difficile entreprise, mais la seule qui paraisse, sinon éviter tout mécompte, du moins réduire au minimum les risques que la gestion d'une monnaie ne saurait prendre délibérément tant qu'ils peuvent être écartés.

3.3 LE CONTROLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale :

- En Côte d'Ivoire : M. André LABADENS
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour
d'appel d'Abidjan.
- Au Dahomey : M. Augustin de CAMPOS
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour
d'appel de Cotonou.
- En Haute-Volta : M. Edouard Noaga OUEDRAOGO.
- En Mauritanie : M. MARIE.
- Au Niger : M. Dodo HAROKOYE.
- Au Sénégal : M. Doudou SEYDI
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour
d'appel de Dakar.
- Au Togo : M. G. B. SOSSAH
Expert-comptable, agréé par la Cour d'appel
d'Abidjan et les tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire agréé par la Cour d'appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Pierre CHAVARD,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4 LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1967-1968

Le compte de pertes et profits qui a enregistré des recettes s'élevant à 2.976.259.974 francs (contre 2.484.827.239 francs en 1966-1967) et des dépenses pour 1.756.885.924 francs (contre 1.532.562.320 francs) se solde par un excédent de recettes de 1.219.374.050 francs (contre 952.264.919 francs).

Tableau n° 56 :

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1967/1968

CHARGES		PRODUITS	
Francs c.f.a.			
Entretien de la circulation	482.773.035	Intérêts, commissions et produits divers	2.976.259.974
Frais généraux et charges diverses	1.129.698.768		
Amortissements	144.414.121		
Résultats de l'exercice.	1.219.374.050		
	2.976.259.974		2.976.259.974

Les produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.957.426.496 francs. Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 1.708 millions. Un complément d'intérêts ayant été versé à compter du 1^{er} octobre 1967 au titre des fonds laissés en dépôt pendant toute la durée de l'exercice, et le taux de rémunération des dépôts à vue ayant été porté à 5 % à compter du 3 juillet 1968, le taux moyen de rémunération des avoirs de la Banque au Trésor français est passé de 4,47 % à 5,29 %.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte (à court et moyen terme) se sont élevés à 989,8 millions.

Les charges d'exploitation :

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.612 millions de francs, dont 483 millions de francs pour l'entretien de la circulation.

Les résultats financiers de l'exercice :

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 1.363.788.171 francs
Cette somme a été utilisée à concurrence de 144.414.121 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'excédent de recettes s'élève à 1.219.374.050 francs.

En application des dispositions statutaires ou des décisions déjà prises par le Conseil d'administration, une somme de 486.151.196 francs est affectée comme suit :

- Redevance statutaire à verser aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine .. 357.151.196 francs
- Réserve statutaire 129.000.000 francs

Au solde, soit 733.222.854 francs, le Conseil a décidé de donner l'affectation suivante :

- Dividende complémentaire à verser aux Etats 482.848.804 francs
- Provision pour risques 150.374.050 francs
- Fonds spécial d'aide à la construction de logements pour le personnel 100.000.000 francs

A la suite de cette décision :

— le montant des bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine se trouve porté à 840 millions de francs ;

— le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques s'élève à 588 millions de francs, soit 1,77 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.

**BILAN DE LA BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
AU 30 SEPTEMBRE 1968**

ACTIF		PASSIF	
	francs c.f.a.		francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Billets et monnaies en circulation ..	55.251.602.866
— Billets de la zone franc	1.134.484.537	Comptes courants créditeurs :	
— Correspondants en France	412.196.376	— Banques et Institutions étrangères	227.998.334
— Trésor français	31.927.262.704	— Comptes courants	227.998.334
Autres créances et avoirs en devises convertibles	1.602.896.919	— Banques et Institutions financières ouest africaines	2.143.852.488
Fonds Monétaire International	2.524.104.675	— Comptes courants	374.852.488
Autres créances sur l'extérieur	—	— Comptes spéciaux	1.769.000.000
Disponibilités dans la zone d'émission	6.505.847	— Trésors ouest africains	8.037.558.639
Effets escomptés	23.949.589.516	— Comptes courants	817.558.639
— Effets à court terme	19.641.010.837	— Comptes de placement	4.450.000.000
— Obligations cautionnées	252.734.855	— Dépôts spéciaux.	2.770.000.000
— Effets à moyen terme	4.055.843.824	— Accords de paiement	—
Effets pris en pension	2.645.046.066	— Autres comptes courants et de dépôts ouest africains	17.812.086
— Effets à court terme	2.645.046.066	Transferts à exécuter	466.587.599
— Obligations cautionnées	—	Capital et réserves	3.140.000.000
Avances à court terme	—	Comptes d'ordre et divers	3.919.514.438
Trésors ouest africains découverts en compte courant	680.000.000		
Opérations extérieures pour le compte des Trésors ouest africains	4.519.051.468		
— Placements extérieurs	4.450.000.000		
— Accords de paiement	69.051.468		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1.741.882.176		
Compte d'ordre et divers	2.061.906.166		
	<u>73.204.926.450</u>		<u>73.204.926.450</u>



DOCUMENTS ANNEXES

Service de Presse Niger

A. MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil d'administration les ayant adoptées à l'unanimité, les modifications ci-après sont introduites, en application de l'article 8 du traité du 12 mai 1962 instituant une Union Monétaire Ouest Africaine, aux statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

ARTICLE 15 - Les troisième et quatrième alinéas sont abrogés et remplacés par un article 15 bis dont le texte suit.

ARTICLE 15 bis

I - La Banque peut consentir aux Trésors publics des Etats de l'Union monétaire, au taux d'escompte sur place, des découverts en compte courant. Le concours ainsi accordé à un Trésor public ne peut excéder en durée 240 jours, consécutifs ou non, dans une année de calendrier et en montant 10 % des recettes fiscales nationales constatées au cours de l'année budgétaire écoulée.

II - Toutefois, sur demande motivée d'un Gouvernement, l'utilisation du découvert consenti à son Trésor peut être prorogée jusqu'au premier jour ouvrable de l'année suivante par décision spéciale du Conseil d'administration.

III - Le Conseil d'administration peut, après avoir pris connaissance de la situation de l'émission monétaire et apprécié les incidences de sa décision sur l'évolution prévisible de celle-ci, élever jusqu'à un montant égal à 15 % des recettes fiscales définies à l'alinéa I ci-dessus et pour une période dont il détermine la durée, sans que celle-ci puisse dépasser les limites prévues aux alinéas I et II ci-dessus, le maximum du découvert utilisable par un Trésor public justifiant de besoins particuliers.

IV - Le montant du découvert susceptible d'être effectivement mobilisé par un Trésor public ne peut excéder le maximum fixé conformément aux dispositions ci-dessus, déduction faite du montant des opérations sur bons de ce même Trésor effectuées par la Banque en application de l'article 15 ainsi que du montant des placements auprès de ce Trésor effectués par les banques et établissements de crédit bénéficiant de concours de la Banque.

ARTICLE 44 - Le texte en est complété et modifié comme suit :

Le Conseil d'administration délibère valablement lorsque deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa du présent article, les décisions du Conseil prises en application de l'article 15 bis, des trois derniers alinéas de l'article 45 et des articles 56, 57, 58 et 59 sont arrêtées à la majorité des deux tiers ; en toute autre matière, elles le sont à la majorité simple.

Lorsque le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré au cours de trois décades consécutives égal ou inférieur à 20 %, ou lorsque l'évolution de la situation économique et financière de l'Union monétaire permet d'estimer que le rapport ci-dessus peut devenir inférieur à 20 %, le Président convoque le Conseil aux fins d'examiner la situation et de prendre toutes décisions appropriées, notamment d'examiner l'opportunité d'un relèvement du taux d'escompte de la Banque et, en tant que de besoin et compte tenu de la situation propre de chaque agence, des réductions de plafonds de réescompte, d'avances et autres facilités consenties en application des articles 56 à 58 ci-dessous, ainsi que de la révision des majorations exceptionnelles de découvert éventuellement consenties aux Trésors publics en application des dispositions de l'article 15 bis.

Lorsque le rapport ci-dessus défini devient égal ou inférieur à 10 % et le demeure pendant trois décades consécutives, le Président le notifie aux membres du Conseil d'administration et aux Présidents des Comités monétaires nationaux. Le Conseil d'administration est convoqué sans délai aux fins de décider éventuellement un relèvement du taux d'escompte et de procéder à la réduction des plafonds de réescompte, d'avances et autres facilités ainsi que des concours accordés aux Trésors publics en vertu d'une décision du Conseil, dans des proportions fixées par agence, et compte tenu de la situation de ses opérations ; ces réductions s'appliquent aux plafonds antérieurement fixés par le Conseil pour les mois à venir ou, à défaut, aux plafonds des mois correspondants de l'année précédente.

Les mesures ainsi arrêtées ne peuvent être rapportées tant que le rapport ci-dessus défini reste égal ou inférieur à 10 % pendant trois décades consécutives, sauf dérogation décidée par le Conseil à la majorité des trois-quarts.

L'application des réductions de plafond de concours à l'économie ainsi décidées par le Conseil, aux différents bénéficiaires du concours de la Banque, est assurée dans chaque Etat par le Comité monétaire dans les conditions fixées aux articles 57 et 58.

Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'administration réuni à Ouagadougou, le 10 décembre 1968.

Le Président du Conseil d'administration,

EL HADJ COURMO BARCOURGNÉ.



B. TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST *

I. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A COURT TERME

1° Taux d'escompte des effets à court terme :

- a) Tirages documentaires sur pays hors zone
d'émission B.C.E.A.O. 3,00 % l'an
- b) Tous autres effets 3,50 % l'an

Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

- un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;
- un montant de 10 jours d'agios est perçu lors de la restitution, avant échéance, d'effets réescomptés réclamés par anticipation, si ce retrait n'est pas justifié par :
 - le remboursement anticipé d'effets représentatifs de produits nantis à la suite de la vente des produits ;
 - le recouvrement de créances administratives avant la date d'échéance des effets de mobilisation correspondants ;
 - le remboursement définitif d'un crédit de campagne.

2° Avances sur effets publics :

- à terme fixe 5,00 % l'an
- en compte courant 5,50 % l'an

* Déterminés par les Conseils d'administration des 23 novembre 1962, 21 février 1963, 11 avril 1963, 17 décembre 1963.

3° Avances sur titres admis en garantie	5,00 % l'an
4° Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :	
a) à l'intérieur du plafond de réescompte et dans la limite de 10 % de ce plafond	3,50 % l'an
b) hors plafond, dans la limite de 10 % du plafond de réescompte	6,00 % l'an
c) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite	8,00 % l'an
5° Escompte ou pensions d'obligations cautionnées	3,50 % l'an

II. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A MOYEN TERME

a) Taux d'escompte des effets de mobilisation.	3,50 % l'an
b) Commissions :	
— commission d'attente	0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;	
— commission d'engagement	0,25 % l'an
perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente ;	
— exonération : les autorisations de réescompte de crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de la zone d'émission sont exonérées de toute commission.	

III. — DÉCOUVERTS EN COMPTE COURANT AUX TRÉSORS NATIONAUX	3,50 % l'an
---	-------------

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

	Télégraphique	Courrier
France sur Ouest Afrique ..	0,10 % minimum 100 F.	0,10 % minimum 100 F.
Ouest Afrique sur France ..	0,40 % minimum 100 F.	0,20 % minimum 100 F.
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	0,40 % minimum 200 F.	0,20 % minimum 200 F.
Ouest Afrique sur Afrique Equatoriale ou Cameroun .	0,25 % minimum 100 F.	0,20 % minimum 100 F.
Entre sièges Ouest Afrique :	0,10 %	0,10 %
a) Tarif général	minimum 100 F.	minimum 100 F.
b) Produits d'escompte :		
Dakar sur Kaolack ... Ziguinchor .	Franco	Franco



UTE-VOLTA - Champ de cotonniers

ché : Service Information

SITUATIONS COMPTABLES ET SITUATIONS STATISTIQUES DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE

SITUATION
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

1967

	30 Septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
PASSIF				
1 - Billets et monnaies en circulation	48.587	49.946	52.163	58.897
2 - Banques et institutions étrangères	102	233	231	404
a) <i>Comptes courants</i>	102	233	231	404
b) <i>Comptes de placement</i>	—	—	—	—
3 - Banques, institutions financières ouest africaines	1.868	2.479	2.275	1.922
a) <i>Comptes courants</i>	668	472	509	682
b) <i>Comptes spéciaux</i>	1.200	2.007	1.766	1.240
4 - Trésors ouest africains	8.831	8.577	9.116	8.453
a) <i>Comptes courants</i>	1.071	1.140	1.083	1.213
b) <i>Comptes de placement</i>	4.800	4.890	4.640	4.540
c) <i>Comptes spéciaux</i>	2.898	2.499	3.385	2.700
d) <i>Accords de paiement</i>	62	48	8	—
5 - Autres comptes courants et dépôts ouest africains	76	92	33	27
6 - Transferts à exécuter	198	324	601	490
7 - Capital et Réserves	3.042	3.140	3.140	3.140
8 - Comptes d'ordres et divers	2.421	2.117	2.162	2.594
TOTAL	65.125	66.908	69.721	75.927
ACTIF				
1 - Disponibilités extérieures à vue	32.431	35.095	34.333	34.347
a) <i>Billets et monnaies</i>	250	330	419	459
b) <i>Correspondants</i>	12	19	6	42
c) <i>Trésor français (comptes d'opérations)</i>	32.169	34.746	33.908	33.846
2 - Autres créances en devises convertibles	491	491	491	491
3 - Fonds Monétaire International (a)	2.351	2.351	2.351	2.351
4 - Créances sur les banques	21.230	19.578	22.325	26.983
a) <i>Avances à court terme</i>	—	—	—	—
b) <i>Réescompte d'effets à court terme (b)</i>	16.994	15.263	17.469	22.143
c) <i>Réescompte d'obligations cautionnées (c)</i>	—	—	—	—
d) <i>Réescompte d'effets à moyen terme</i>	4.236	4.315	4.856	4.840
5 - Créances sur les Trésors ouest africains	956	1.685	2.627	3.383
a) <i>Escomptes et pensions d'obligations cautionnées</i>	450	617	598	683
b) <i>Découvert en compte courant</i>	501	1.063	2.023	2.694
c) <i>Compte courant postal</i>	5	5	6	6
6 - Opérations extérieures p/c. Trésors ouest africains	4.844	4.957	4.729	4.696
a) <i>Placements extérieurs</i>	4.800	4.890	4.640	4.540
b) <i>Accords de paiement</i>	44	67	89	156
7 - Opérations extérieures pour compte divers	—	—	—	—
8 - Disponibilités dans la zone d'émission (d)	—	1	1	1
9 - Participations	368	368	368	426
10 - Immeubles et mobiliers	1.432	1.432	1.432	1.434
11 - Comptes d'ordre et divers	1.022	950	1.064	1.815
TOTAL	65.125	66.908	69.721	75.927

(a) Montant versé par la B.C.E.A.O. de la souscription en or. — (b) Réescomptés ou pris en pension (à l'exclusion des obligations cautionnées). — (c) Obligations cautionnées réescomptées aux banques et aux autres établissements de crédit.
(d) Disponibilités diverses en francs C.F.A. à l'exclusion des avoirs en comptes courants postaux.

RÉSUMÉE
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
67.477	74.326	72.026	67.328	65.092	61.566	58.954	56.727	55.252
239	505	266	263	277	245	329	216	228
239	505	266	263	277	245	329	216	228
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.893	2.967	1.874	1.852	2.232	2.117	1.985	3.285	2.145
665	780	781	774	783	370	799	423	376
1.228	2.187	1.093	1.078	1.449	1.747	1.186	2.862	1.769
8.284	7.555	8.942	10.372	9.015	9.613	7.916	7.461	8.037
926	777	1.100	1.088	1.047	978	915	917	817
4.250	4.400	4.150	4.100	4.200	4.500	4.480	4.680	4.450
3.108	2.378	3.692	5.184	3.768	4.135	2.521	1.864	2.770
—	—	—	—	—	—	—	—	—
324	18	20	39	37	30	15	14	18
486	589	787	175	920	658	352	419	466
3.140	3.140	3.140	3.140	3.140	3.140	3.140	3.140	3.140
2.771	3.337	2.942	2.923	2.980	3.721	3.557	3.581	3.919
84.614	92.437	89.997	86.092	83.693	81.090	76.248	74.843	73.205
34.641	37.432	34.294	33.329	32.135	31.615	31.681	31.221	33.474
441	552	728	1.001	1.310	1.763	945	1.161	1.135
10	6	33	22	—	215	94	85	412
34.190	36.874	33.533	32.306	30.825	29.637	30.642	29.975	31.927
491	491	984	984	984	1.109	1.109	1.109	1.603
2.351	2.351	2.401	2.431	2.462	2.493	2.493	2.524	2.524
35.754	41.257	43.362	40.357	39.215	35.953	31.664	29.333	26.342
—	—	—	—	—	—	—	—	—
31.608	37.085	39.272	36.065	34.908	31.541	26.861	24.617	22.286
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4.146	4.172	4.090	4.292	4.307	4.412	4.803	4.716	4.056
3.760	2.839	1.089	1.004	1.093	1.091	979	1.987	939
585	599	557	437	455	438	320	279	253
3.168	2.236	527	557	633	626	653	1.700	680
7	4	5	10	5	27	6	8	6
4.294	4.451	4.212	4.169	4.269	4.569	4.549	4.749	4.519
4.250	4.400	4.150	4.100	4.200	4.500	4.480	4.680	4.450
44	51	62	69	69	69	69	69	69
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	1	1	1	1	1	1	1	—
426	426	426	426	426	426	426	494	436
1.436	1.439	1.440	1.443	1.446	1.447	1.450	1.450	1.306
1.460	1.750	1.788	1.948	1.662	2.386	1.896	1.975	2.062
84.614	92.437	89.997	86.092	83.693	81.090	76.248	74.843	73.205

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	21.375,0	22.897,0	25.046,0	29.341,0
Banques et Institutions étrangères	48,0	32,2	61,7	53,7
Banques et Institutions financières ouest africaines	1.564,9	2.196,9	1.952,7	1.408,9
Trésor public	561,6	179,3	70,1	70,7
Autres comptes de dépôts	31,6	43,1	14,9	6,1
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	140,2	142,2	239,2	14,1
— sur U.M.O.A.	0,1	0,2	0,2	1,5
— autres	2,6	0,3	13,3	22,3
Engagements monétaires = Contreparties	23.724,0	25.491,2	27.398,1	30.918,3
Disponibilités extérieures à vue	15.966,6	16.782,6	15.906,7	16.497,1
Fonds Monétaire International	469,0	469,0	469,0	469,0
Opérations intra-U.M.O.A.	—	—	—	—
Créances sur les banques	7.288,4	7.669,8	9.698,2	12.157,7
— à court terme	4.942,5	5.354,3	7.336,0	9.745,1
— à moyen terme	2.345,9	2.315,5	2.362,2	2.412,6
Créances sur le Trésor public	—	569,8	1.324,2	1.794,5
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	569,0	1.324,0	1.794,0
— Compte courant postal	—	0,8	0,2	0,5
Opérations extérieures p/c. Trésor	—	—	—	—

L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
34.665,0	38.275,0	36.246,0	33.522,0	31.892,0	30.291,0	28.540,0	27.160,0	26.366,0
49,3	103,2	51,7	54,4	29,4	40,5	94,0	69,7	73,9
1.499,7	2.448,6	1.352,0	1.518,4	1.719,5	1.863,4	1.493,4	3.040,4	1.868,2
172,9	187,3	622,5	2.017,1	615,7	1.504,1	811,1	193,6	1.247,9
246,7	8,4	7,8	8,0	13,0	14,1	9,6	9,1	9,9
46,7	25,9	244,0	25,9	462,0	192,5	44,6	150,5	389,0
0,1	6,0	0,1	—	12,4	0,4	3,5	—	0,4
12,4	6,1	53,5	19,1	12,3	10,2	1,6	2,4	10,5
36.692,8	41.060,5	38.577,6	37.164,9	34.756,3	33.916,2	30.997,8	30.625,7	29.965,8
16.692,3	18.910,0	18.179,7	17.994,9	15.847,6	15.950,1	15.516,8	15.312,5	18.160,4
469,0	469,0	518,4	518,4	518,4	518,4	518,4	518,4	518,4
—	—	—	—	—	—	—	—	—
17.265,1	19.946,6	19.879,1	18.651,6	18.389,9	17.447,5	14.961,8	13.772,8	11.286,5
15.113,3	17.808,9	17.647,8	16.109,4	15.835,7	14.764,3	12.026,8	10.920,6	8.746,6
2.151,8	2.137,7	2.231,3	2.542,2	2.554,2	2.683,2	2.935,0	2.852,2	2.539,9
2.266,4	1.734,9	0,4	—	0,4	0,2	0,8	1.022,0	0,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—
2.266,0	1.734,0	—	—	—	—	—	1.021,0	—
0,4	0,9	0,4	—	0,4	0,2	0,8	1,0	0,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	3.061,0	3.034,0	3.173,0	3.359,0
Banques et Institutions étrangères	5,5	13,9	12,3	8,2
Banques et Institutions financières ouest africaines	47,9	41,7	28,8	24,7
Trésor public	214,6	439,9	492,9	308,2
Autres comptes de dépôts	16,8	16,8	16,8	11,1
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	25,0	—	27,2	69,5
— sur U.M.O.A.	—	9,1	—	0,5
— autres	0,9	—	—	—
Engagements monétaires = Contreparties	3.371,7	3.555,4	3.751,0	3.781,2
Disponibilités extérieures à vue	1.720,1	1.836,0	1.933,6	1.786,2
Fonds Monétaire International	246,9	246,9	246,9	246,9
Opérations intra-U.M.O.A.	—	—	—	—
Créances sur les banques	680,1	750,1	812,3	999,3
— à court terme	635,1	705,1	767,3	954,3
— à moyen terme	45,0	45,0	45,0	45,0
Créances sur le Trésor public	724,6	722,4	758,2	748,8
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	222,9	227,9	259,1	247,9
— Découvert en compte courant	501,0	494,0	499,0	500,0
— Compte courant postal	0,7	0,5	0,1	0,9
Opérations extérieures p/c. Trésor	—	—	—	—

L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU DAHOMÉY

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
3.435,0	3.467,0	3.396,0	3.280,0	3.317,0	3.272,0	3.185,0	3.023,0	3.302,0
5,9	13,2	12,2	11,7	12,8	15,6	20,1	13,2	13,3
56,8	42,7	51,6	13,2	77,1	29,9	81,5	12,2	55,4
223,9	180,9	248,8	279,9	147,4	240,7	135,8	105,8	124,5
7,6	3,3	3,2	3,2	5,6	3,3	3,2	3,2	6,6
—	97,5	27,3	35,0	118,3	113,6	71,0	48,1	20,0
—	1,2	0,6	0,2	2,2	—	20,6	—	0,3
3,9	1,7	—	1,7	4,7	36,3	0,1	3,4	—
3.733,1	3.807,5	3.739,7	3.624,9	3.685,1	3.711,4	3.517,3	3.208,9	3.522,1
1.574,8	1.417,9	1.347,4	1.295,7	1.433,8	1.435,9	1.423,5	1.402,0	1.684,5
246,9	246,9	246,9	246,9	246,9	277,7	277,7	277,7	277,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.107,0	1.341,3	1.342,3	1.294,0	1.116,0	1.115,0	946,0	611,0	631,6
1.107,0	1.341,3	1.342,3	1.294,0	1.112,0	1.111,0	942,0	607,0	627,6
—	—	—	—	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
804,4	801,4	803,1	788,3	888,4	882,8	870,1	918,2	928,3
301,9	299,4	275,2	230,9	255,2	256,0	216,8	238,7	247,8
502,0	502,0	527,0	557,0	633,0	626,0	653,0	679,0	680,0
0,5	—	0,9	0,4	0,2	0,8	0,3	0,5	0,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	4.636,0	4.660,0	4.738,0	4.944,0
Banques et Institutions étrangères	7,3	7,5	8,4	7,0
Banques et Institutions financières ouest africaines	64,5	30,6	20,3	64,9
Trésor public	294,5	241,4	165,5	340,9
Autres comptes de dépôts	—	—	—	—
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	7,0	10,0	37,4	25,0
— sur U.M.O.A.	—	—	7,8	—
— autres	—	2,4	—	—
Engagements monétaires = Contreparties	5.009,3	4.951,9	4.977,4	5.381,8
Disponibilités extérieures à vue	4.443,6	4.188,2	4.266,6	4.304,3
Fonds Monétaire International	246,9	246,9	246,9	246,9
Opérations intra-U.M.O.A.	—	—	—	—
Créances sur les banques	310,8	360,8	353,4	665,4
— à court terme	240,0	290,0	275,0	596,7
— à moyen terme	70,8	70,8	78,4	68,7
Créances sur le Trésor public	8,0	156,0	110,5	165,2
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	7,2	156,0	109,5	164,9
— Découvert en compte courant	—	—	—	—
— Compte courant postal	0,8	—	1,0	0,3
Opérations extérieures p/c. Trésor	—	—	—	—

L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN HAUTE-VOLTA

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
5.089,0	5.136,0	4.783,0	4.727,0	4.734,0	4.665,0	4.624,0	4.693,0	4.565,0
6,7	6,4	8,3	15,3	8,0	6,8	8,3	7,5	5,8
64,9	48,1	40,0	55,8	185,7	46,2	131,9	46,9	61,6
210,7	145,8	582,3	690,7	663,8	479,2	477,8	381,6	627,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	12,3	46,8	3,5	29,4	138,8	—	—	—
11,7	—	9,4	13,0	9,5	7,9	—	4,7	3,6
0,1	—	0,1	0,1	0,1	0,6	—	—	—
5.383,1	5.348,6	5.469,9	5.505,4	5.630,5	5.344,5	5.242,0	5.133,7	5.263,8
4.055,5	4.057,9	4.434,7	4.639,3	4.812,3	4.723,8	4.596,8	4.586,6	4.477,4
246,9	246,9	246,9	246,9	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7
—	—	—	178,0	475,0	279,0	304,0	206,0	469,0
961,9	935,9	719,9	409,6	63,6	63,7	62,6	62,6	39,4
886,0	860,0	644,0	346,0	—	—	—	—	—
75,9	75,9	75,9	63,6	63,6	63,7	62,6	62,6	39,4
118,8	107,9	68,4	31,6	1,9	0,3	0,9	0,8	0,3
117,9	107,5	67,9	31,3	1,8	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,9	0,4	0,5	0,3	0,1	0,3	0,9	0,8	0,3
—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	1.814,0	1.706,0	1.692,0	1.838,0
Banques et Institutions étrangères	7,2	6,3	7,3	5,9
Banques et Institutions financières ouest africaines	15,0	67,0	14,6	57,7
Trésor public	514,0	279,4	587,3	298,4
Autres comptes de dépôts	—	—	—	—
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	0,6	42,5	24,4	—
— sur U.M.O.A.	—	41,0	1,2	—
— autres	—	3,2	—	—
Engagements monétaires = Contreparties	2.350,8	2.145,4	2.326,8	2.200,0
Disponibilités extérieures à vue	1.788,6	1.813,3	1.621,1	1.798,4
Fonds Monétaire International	246,9	246,9	246,9	246,9
Opérations intra-U.M.O.A.	315,0	85,0	458,0	87,0
Créances sur les banques	—	—	—	—
— à court terme	—	—	—	—
— à moyen terme	—	—	—	—
Créances sur le Trésor public	0,3	0,2	0,8	0,5
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—
— Compte courant postal	0,3	0,2	0,8	0,5
Opérations extérieures p/c. Trésor	—	—	—	67,2

L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN MAURITANIE

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
1.635,0	1.742,0	1.802,0	1.819,0	1.854,0	1.778,0	1.826,0	1.807,0	1.862,0
13,8	9,0	8,4	11,5	11,0	63,9	58,4	9,6	8,8
9,1	83,4	95,3	83,8	69,7	3,4	79,2	59,4	11,5
163,7	264,2	36,3	63,0	54,1	212,6	106,2	299,3	137,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,2	0,1	5,2	0,1	40,8	10,0	—	—	15,0
0,1	—	1,9	0,6	0,1	—	—	—	—
3,4	0,6	—	—	—	4,3	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.825,3	2.099,3	1.949,1	1.978,0	2.029,7	2.072,2	2.069,8	2.175,3	2.034,9
1.508,9	1.703,3	1.678,1	1.665,2	1.718,3	1.732,1	1.757,4	1.741,6	1.722,5
246,9	246,9	246,9	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7
69,0	149,0	24,0	35,0	33,0	62,0	34,0	155,0	34,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,5	0,1	0,1	0,1	0,7	0,4	0,7	1,0	0,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,5	0,1	0,1	0,1	0,7	0,4	0,7	1,0	0,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	3.127,0	3.024,0	3.452,0	4.843,0
Banques et Institutions étrangères	6,4	5,7	6,3	6,5
Banques et Institutions financières ouest africaines	22,9	51,0	97,8	164,0
Trésor public	8,4	1,3	1,9	2,4
Autres comptes de dépôts	—	—	—	—
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	—	—	0,7	0,5
— sur U.M.O.A.	0,1	2,9	—	0,2
— autres	18,1	—	0,2	—
Engagements monétaires = Contreparties	3.182,9	3.084,9	3.558,9	5.016,6
Disponibilités extérieures à vue	503,7	505,1	210,0	— 69,1
Fonds Monétaire International	246,9	246,9	246,9	246,9
Opérations intra-U.M.O.A.	—	—	—	—
Créances sur les banques	2.210,2	2.096,6	2.669,6	4.165,9
— à court terme	1.859,9	1.750,0	2.300,0	3.800,0
— à moyen terme	350,3	346,6	369,6	365,9
Créances sur le Trésor public	222,1	236,3	432,4	672,9
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	219,5	233,4	229,9	270,4
— Découvert en compte courant	—	—	200,0	400,0
— Compte courant postal	2,6	2,9	2,5	2,5
Opérations extérieures p/c. Trésor	—	—	—	—

L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU NIGER

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
4.889,0	4.107,0	3.722,0	3.421,0	3.325,0	3.215,0	3.145,0	3.053,0	2.892,0
5,4	5,9	105,6	109,6	107,5	107,5	106,6	108,6	106,3
48,8	27,1	8,0	9,0	19,1	18,5	14,9	19,5	15,2
10,8	34,5	168,2	195,7	186,3	187,3	301,6	157,5	104,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—
150,4	0,3	—	28,6	15,9	7,7	0,2	1,5	2,0
—	—	—	—	—	0,3	—	—	0,7
—	0,8	21,7	25,6	26,4	5,2	28,1	13,4	5,0
5.104,4	4.175,6	4.025,5	3.789,5	3.680,2	3.541,5	3.596,4	3.353,5	3.125,9
66,0	132,7	361,6	503,2	497,7	750,0	1.136,8	1.054,1	719,9
246,9	246,9	246,9	246,9	246,9	246,9	246,9	277,7	277,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4.223,4	3.601,9	3.200,5	2.861,6	2.735,0	2.359,3	2.107,2	1.978,6	2.120,5
3.872,8	3.260,0	2.864,0	2.525,8	2.399,6	2.023,9	1.771,8	1.652,2	1.799,5
350,6	341,9	336,5	335,8	335,4	335,4	335,4	326,4	321,0
568,1	194,1	216,5	177,8	200,6	185,3	105,5	43,1	7,8
165,2	192,0	213,9	175,0	198,4	182,4	103,1	40,6	4,9
400,0	—	—	—	—	—	—	—	—
2,9	2,1	2,6	2,8	2,2	2,9	2,4	2,5	2,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	11.449,0	11.332,0	10.792,0	11.236,0
Banques et Institutions étrangères	24,8	163,5	132,2	321,2
Banques et Institutions financières ouest africaines	124,3	36,3	80,9	126,6
Trésor public	2.417,9	2.478,3	3.053,7	2.804,2
Autres comptes de dépôts	27,9	31,8	1,2	9,7
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	1,8	67,5	208,0	217,9
— sur U.M.O.A.	—	—	29,3	7,0
— autres	0,1	—	5,5	—
Engagements monétaires = Contreparties	14.045,8	14.109,4	14.302,8	14.722,6
Disponibilités extérieures à vue	2.734,2	4.818,2	4.934,5	5.092,2
Fonds Monétaire International	617,1	617,1	617,1	617,1
Opérations intra-U.M.O.A.	—	—	—	—
Créances sur les banques	10.650,1	8.606,5	8.661,7	8.923,8
— à court terme	9.316,4	7.164,0	6.790,9	7.046,9
— à moyen terme	1.333,7	1.442,5	1.870,8	1.876,9
Créances sur le Trésor public	0,2	0,3	0,8	0,9
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—
— Compte courant postal	0,2	0,3	0,8	0,9
Opérations extérieures p/c. Trésor	44,2	67,3	88,7	88,6

L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU SÉNÉGAL

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
13.641,0	17.370,0	17.836,0	16.399,0	15.972,0	14.484,0	13.795,0	13.178,0	12.623,0
156,5	365,1	77,6	58,3	105,5	6,9	38,7	4,1	17,5
196,5	261,3	285,8	104,7	82,9	70,5	112,1	76,4	55,4
3.238,8	2.312,8	3.075,1	2.944,6	3.118,5	2.456,0	1.568,5	1.571,5	1.324,8
69,6	6,6	8,9	28,0	18,2	12,4	1,9	2,1	1,3
139,9	78,5	264,3	0,2	131,7	0,9	151,0	145,4	1,4
—	10,8	18,1	—	—	21,3	—	34,8	—
78,1	301,3	1,0	17,4	10,6	77,6	29,4	0,2	—
17.520,4	20.706,4	21.566,8	19.552,2	19.439,4	17.129,6	15.696,6	15.012,5	14.023,4
4.732,4	4.720,5	2.780,5	1.840,2	1.952,0	1.520,3	1.535,0	1.462,4	1.117,1
617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—
12.126,1	15.317,7	18.106,4	17.026,0	16.800,9	14.901,4	13.475,0	12.863,1	12.219,1
10.629,0	13.815,1	16.774,0	15.739,6	15.561,3	13.642,5	12.120,8	11.437,2	11.112,4
1.497,1	1.502,6	1.332,4	1.236,4	1.239,6	1.258,9	1.354,2	1.425,9	1.106,7
0,9	0,2	0,3	0,1	0,4	21,8	0,4	0,8	1,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,9	0,2	0,3	0,1	0,4	21,8	0,4	0,9	1,0
43,9	50,9	62,5	68,8	69,0	69,0	69,1	69,1	69,1

SITUATION STATISTIQUE DE

1967

	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Billets et monnaies en circulation	3.125,0	3.293,0	3.270,0	3.335,0
Banques et Institutions étrangères	2,5	3,4	3,2	1,8
Banques et Institutions financières ouest africaines	28,7	55,7	80,1	75,3
Trésor public	19,6	67,9	104,4	88,1
Autres comptes de dépôts	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts à effectuer :				
— sur extérieur	—	0,9	6,0	130,3
— sur U.M.O.A.	0,6	—	—	1,7
— autres	0,9	1,3	—	—
Engagements monétaires = Contreparties	3.177,4	3.422,3	3.463,8	3.632,3
Disponibilités extérieures à vue	2.808,3	3.050,0	3.055,5	3.283,6
Fonds Monétaire International	277,7	277,7	277,7	277,7
Opérations intra-U.M.O.A.	—	—	—	—
Créances sur les banques	90,9	94,6	130,0	70,5
— à court terme	—	—	—	—
— à moyen terme	90,9	94,6	130,0	70,5
Créances sur le Trésor public	0,5	—	0,6	0,5
— Escomptes, pensions d'obligations cautionnées	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—
— Compte courant postal	0,5	—	0,6	0,5
Opérations extérieures p/c. Trésor	—	—	—	—

L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU TOGO

1968

31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs cfa								
4.122,0	4.228,0	4.241,0	4.160,0	3.998,0	3.860,0	3.839,0	3.813,0	3.642,0
1,1	2,2	2,5	2,2	2,8	3,6	2,8	3,0	2,4
17,2	56,1	41,0	67,4	78,5	85,0	72,3	30,2	77,4
13,2	29,7	58,4	80,9	28,9	33,1	35,3	71,2	19,4
—	—	—	—	—	—	—	—	—
30,0	44,5	92,0	2,3	38,9	23,2	0,5	13,9	17,9
0,5	1,2	0,7	0,7	1,1	—	1,4	—	—
8,8	—	0,6	1,0	3,7	7,6	0,2	0,5	0,8
4.192,8	4.361,7	4.436,2	4.314,5	4.151,9	4.012,5	3.951,5	3.931,8	3.759,9
3.843,9	3.970,0	4.044,4	3.917,1	3.763,5	3.667,9	3.561,4	3.608,5	3.436,8
277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—
70,5	113,9	113,9	113,9	110,0	66,6	111,5	44,8	44,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—
70,5	113,9	113,9	113,9	110,0	66,6	111,5	44,8	44,8
0,7	0,1	0,2	5,8	0,7	0,3	0,9	0,8	0,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,7	0,1	0,2	5,8	0,7	0,3	0,9	0,8	0,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—



STATISTIQUES

Tableau n° 57 :

**SUPERFICIE ET POPULATION
DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

	Superficie km ²	Population * Nombre d'habitants	Densité Habitants au km ²
Côte d'Ivoire	322.463	4.700.000	14,5
Dahomey	115.762	2.550.000	22,0
Haute-Volta	274.122	4.850.000	17,7
Mauritanie	1.032.455	1.100.000	1,0
Niger	1.188.794	3.600.000	3,0
Sénégal	197.161	3.750.000	19,0
Togo	57.000	1.800.000	31,6
Ensemble	3.187.757	22.350.000	7,0

* Estimée au milieu de l'année 1968.

Tableau n° 58 :

ARACHIDES - PRODUCTION COMMERCIALISÉE

CAMPAGNES	Sénégal	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Togo	Total
	en coque	Tonnes d'arachides décortiquées				
1955/1956	539.000	8.100	3.200	97.800	3.000	489.000
1956/1957	713.000	9.093	3.300	79.100	1.800	592.000
1957/1958	831.000	11.321	5.350	100.200	3.402	702.000
1958/1959	711.000	1.973	4.100	82.795	275	594.000
1959/1960	744.000	14.051	2.000	57.556	1.875	596.000
1960/1961	830.000	13.000	4.500	76.719	3.475	679.000
1961/1962	901.000	4.218	3.251	66.668	1.426	713.000
1962/1963	767.000	4.030	5.693	91.846	2.795	636.000
1963/1964	798.000	4.820	5.504	114.131	2.681	694.000
1964/1965	870.000	2.270	5.595	106.361	2.076	733.000
1965/1966	1.011.000	3.822	8.372	156.082	3.377	887.000
1966/1967	786.000	6.236	10.879	191.307	3.829	770.000
1967/1968	834.000	7.800	9.752	182.701	5.775	800.000

Tableau n° 59 :
CACAO - PRODUCTION COMMERCIALISÉE

CAMPAGNES	COTE D'IVOIRE			TOGO			Total général
	Campagne		Total	Campagne		Total	
	princip.	interm.		princip.	interm.		
	Tonnes						
1956/1957	70.059	1.848	71.907	2.097	862	2.959	74.866
1957/1958	41.810	3.686	45.496	4.272	838	5.110	50.606
1958/1959	46.528	9.242	55.770	6.404	1.381	7.785	63.555
1959/1960	52.709	9.314	62.023	7.737	1.606	9.343	71.366
1960/1961	88.016	6.791	94.807	11.957	658	12.615	107.422
1961/1962	78.725	3.818	82.543	10.740	702	11.442	93.985
1962/1963	91.702	11.336	103.038	7.597	3.371	10.968	114.006
1963/1964	88.493	9.726	98.219	11.305	2.597	13.902	112.121
1964/1965	126.811	20.718	147.529	14.957	2.631	17.588	165.117
1965/1966	108.698	4.589	113.287	13.293	1.515	14.808	128.095
1966/1967	139.302	10.360	149.662	15.528	789	16.317	165.979
1967/1968	130.222	16.595	146.817	14.160	4.178	18.338	165.155

Tableau n° 60 :
CAFÉ - PRODUCTION COMMERCIALISÉE

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Togo	Total
Tonnes				
1955/1956	113.800	1.230	7.800	122.830
1956/1957	95.700	676	6.500	102.876
1957/1958	110.000	386	3.760	114.146
1958/1959	157.128	1.183	12.044	170.355
1959/1960	131.485	629	4.568	136.682
1960/1961	184.308	1.985	9.905	196.198
1961/1962	96.956	1.782	11.722	110.460
1962/1963	194.639	984	6.655 *	202.278
1963/1964	261.212	1.225	18.696 *	281.133
1964/1965	202.188	937	8.572 *	211.697
1965/1966	272.566	728	13.588 *	286.882
1966/1967	130.776	1.094	5.480 *	137.350
1967/1968	287.760	450	10.518 *	298.728

* Y compris triages : 420 tonnes en 1962/1963, 2.140 tonnes en 1963/1964, 1.314 tonnes en 1964/1965, 1.730 tonnes en 1965/1966, 937 tonnes en 1966/1967 et 1.372 tonnes en 1967/1968.

Tableau n° 61 :

COTON - PRODUCTION COMMERCIALISÉE

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo	Total
Tonnes de « coton-graine »							
1956/1957	2.811	2.359	2.605	114	—	6.115	14.004
1957/1958	4.985	3.278	3.490	329	—	5.873	17.955
1958/1959	2.136	2.085	2.845	913	—	5.850	13.829
1959/1960	4.600	2.905	1.015	1.257	—	9.128	18.905
1960/1961	4.072	2.900	2.769	1.003	—	7.195	17.939
1961/1962	3.345	1.500	2.407	2.313	—	5.584	15.149
1962/1963	6.243	4.498	6.622	4.597	—	8.631	30.591
1963/1964	5.700	3.653	8.048	5.457	13	4.212	27.083
1964/1965	8.613 *	3.568	8.787	6.807	38	6.344	34.157
1965/1966	10.261 *	6.436 **	7.463	6.058	302	8.088	38.608
1966/1967	24.486 *	9.300 **	16.297	6.708	1.155	9.542	67.398
1967/1968	33.255 *	12.573 **	17.274	6.168	3.892	10.542	83.704

* Dont Allen : 5.527 en 1964/1965, 9.125 en 1965/1966, 22.046 en 1966/1967 et 32.285 en 1967/1968.

** Dont Allen : 4.238 en 1965/1966, 7.460 en 1966/1967 et 11.078 en 1967/1968.

Tableau n° 62 :

EXPORTATIONS DE MINÉRAI DE FER DE MAURITANIE

DESTINATIONS	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Milliers de tonnes						
France	374,4	965,3	1.165,1	1.436,7	1.597,7	1.497,8
Allemagne	275,8	1.280,1	1.181,1	1.213,8	1.279,4	1.267,2
Italie	320,7	782,6	996,4	1.306,0	1.181,3	974,8
Pays-Bas	—	172,6	324,1	391,8	68,3	—
Belgique	25,2	167,3	552,2	826,8	1.024,2	1.297,2
Luxembourg	—	—	24,3	—	—	—
Royaume-Uni	268,2	1.394,3	1.553,8	1.582,4	1.671,6	1.910,3
Espagne	6,8	—	29,5	87,4	263,3	188,3
Finlande	—	—	—	12,2	—	—
Pologne	—	14,4	—	15,7	—	—
Etats-Unis	21,4	153,1	138,6	119,9	—	26,7
Japon	—	53,4	—	164,5	362,0	540,7
Total	1.292,5	4.983,1	5.965,1	7.157,2	7.447,8	7.703,0
Millions de francs c.f.a.						
Valeurs F.O.B.	2.711,7	10.654,5	13.020,0	15.576,8	15.373,8	15.278,4

Source : MIFERMA.

Tableau n° 63 :

DROITS ET TAXES LIQUIDÉS PAR LES SERVICES DES DOUANES

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Niger	Sénégal Mauri- tanie (a)	Togo	U.M.O.A.	Variations
	Millions de francs c.f.a.							± %
Taxes sur les importations :								
1964/1965	20.140	3.260	3.968	2.429	16.987	3.029	49.813	+ 3,9
1965/1966	20.528	3.328	3.695	3.049	16.997	3.458	51.055	+ 2,4
1966/1967	22.028	3.156	3.351	3.204	17.516	3.881	53.136	+ 4,1
1967/1968 ¹	26.741	2.955	3.618	3.102	18.762	3.521	58.699	+ 10,5
Taxes sur les exportations :								
1964/1965	9.878	228	157	567	3.747	801	15.378	+ 9,6
1965/1966	10.587	191	150	793	3.071	736	15.528	+ 1,0
1966/1967	9.530	212	172	606	3.157	622	14.299	— 7,9
1967/1968	12.385	245	226	655	2.846	880	17.237	+ 20,6
Total (b) :								
1964/1965	30.073	3.514	4.152	2.997	20.759	3.934	65.429	+ 5,3
1965/1966	31.172	3.544	3.879	3.842	20.094	4.340	66.871	+ 2,2
1966/1967	31.616	3.395	3.554	3.810	20.706	4.661	67.742	+ 1,3
1967/1968	39.209	3.227	3.873	3.783	22.185	4.550	76.827	+ 13,4
Variations :								
1964/1965-1965/1966 ...	+ 3,6	+ 0,9	— 6,6	+ 28,2	— 3,3	+ 10,3	+ 2,2	—
1965/1966-1966/1967 ...	+ 1,4	— 4,2	— 9,1	— 0,8	+ 3,0	+ 7,4	+ 1,3	—
1966/1967-1967/1968 ...	+ 24,0	— 4,9	+ 9,0	+ 0,7	+ 7,1	— 2,4	+ 13,4	—

(a) Sénégal y compris taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et taxe compensatrice.

(b) Y compris « produits divers : amendes, ventes en douane ».

Tableau n° 64 :

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

Emplois et ressources	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968
	Millions de francs c.f.a.				
Emplois					
Créances sur l'extérieur ..	7.156	6.986	6.643	5.756	6.666
Créances sur Trésors pu- blics et Postes	1.598	1.610	1.661	1.582	1.689
Créances sur l'économie ..	64.149	76.387	65.842	91.116	81.273
— <i>Court terme</i>	59.327	71.770	60.945	86.504	75.635
— <i>Moyen terme</i>	3.984	3.698	4.054	3.527	4.544
— <i>Long terme</i>	—	—	—	—	—
— <i>Douteux et litigieux</i> ...	290	366	387	399	397
— <i>Débiteurs divers</i>	389	383	271	517	517
— <i>Participations</i>	159	170	185	168	180
Créances sur le système bancaire (net)	—	—	—	—	—
Disponibilités en monnaie de réserve	1.399	1.453	1.140	1.587	1.427
Immeubles et mobiliers ..	1.896	1.903	1.952	2.072	2.177
Autres éléments (net)	+ 978	+ 2.473	+ 1.617	+ 3.242	+ 1.512
Total emplois = total res- sources	77.176	90.812	78.855	105.355	94.744
Ressources					
Engagements extérieurs ..	8.540	7.565	5.610	9.677	8.314
Dépôts des Trésors publics et Postes	908	887	1.016	1.287	1.242
Passif exigible par l'écono- mie	40.158	43.378	42.954	49.098	52.064
— <i>Emprunts locaux</i>	—	—	—	—	—
— <i>Dépôts à terme</i>	2.422	3.124	3.921	4.395	4.072
— <i>Comptes de chèques et comptes courants crédi- teurs</i>	36.051	37.714	36.618	42.515	44.781
— <i>Créditeurs divers</i>	1.685	2.540	2.415	2.188	3.211
Engagement envers le sys- tème bancaire (net)	1.986	4.839	4.580	4.581	4.699
Concours de la Banque cen- trale	18.496	26.562	16.742	32.785	20.422
— <i>Court terme</i>	15.719	23.846	13.977	30.900	17.638
— <i>Moyen terme</i>	2.777	2.716	2.765	1.885	2.784
Fonds propres	7.088	7.581	7.953	7.927	8.003

Tableau n° 65 :

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT *

Emplois et ressources	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	31 mars 1968	30 sept. 1968
Millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur ..	384	318	885	1.236	784
Créances sur Trésors pu- blics et Postes	776	851	627	657	715
Créances sur l'économie ..	24.088	29.528	26.202	31.938	29.228
— Court terme	10.333	14.858	10.664	15.527	12.247
— Moyen terme	4.054	3.902	3.935	4.233	4.177
— Long terme	7.559	8.003	8.325	9.086	9.578
— Douteux et litigieux ...	1.102	1.374	1.555	1.618	1.548
— Débiteurs divers	219	498	483	387	472
— Participations	821	393	1.240	1.087	1.206
Créances sur le système bancaire (net)	1.572	2.137	2.177	1.426	1.472
Disponibilités en monnaie de réserve	178	306	127	1.314	274
Immeubles et mobiliers ..	861	934	960	894	942
Autres éléments (net)	— 329	— 267	— 697	— 336	— 508
Total emplois = total res- sources	27.530	33.807	30.281	37.129	32.907
Ressources					
Engagements extérieurs ...	7.665	7.761	7.781	8.425	8.458
— Prêts et avances de la C.C.C.E.	7.241	7.486	7.660	8.316	8.347
— Autres engagements ex- térieurs	424	275	121	109	111
Dépôts des Trésors publics et Postes	4.524	5.314	4.429	4.073	3.909
Passif exigible par l'écono- mie	5.286	5.379	5.589	7.120	6.026
— Emprunts locaux	571	607	570	736	753
— Dépôts à terme	1.427	1.300	1.407	1.050	1.231
— Comptes de chèques et comptes courants crédi- teurs	1.918	2.096	2.021	2.872	2.743
— Créditeurs divers	1.370	1.376	1.591	2.462	1.299
Engagement envers le sys- tème bancaire (net)	—	—	—	—	—
Concours de la Banque cen- trale	3.507	8.621	4.487	9.315	5.916
— Court terme	2.651	7.294	3.017	7.902	4.649
— Moyen terme	856	1.327	1.470	1.413	1.267
Fonds propres	6.548	6.732	7.995	8.196	8.598

* Non compris C.A.C.I. (Gestion des dépôts).

Tableau n° 66 :

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'U.M.O.A.

	Position moyenne mensuelle en cours de campagne						Variations	
	1962/1963	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1966/1967 à 1967/1968	
	Millions de francs c.f.a.						± %	
Avoirs extérieurs (nets) ..	37.001	32.348	32.092	37.310	39.439	36.646	— 2.793	— 7,1
Crédits à l'économie	78.894	92.920	104.100	102.296	103.119	117.161	+ 14.042	+ 13,6
ACTIF = PASSIF	115.895	125.268	136.192	139.606	142.558	153.807	+ 11.249	+ 7,9
Engagements monétaires à l'égard								
- des entreprises et particuliers	89.294	94.511	104.976	106.849	109.636	123.405	+ 13.769	+ 12,6
- du Trésor public et Postes	21.030	25.128	23.007	22.246	21.411	17.520	— 3.891	— 18,2
Autres éléments (nets).	5.571	5.629	8.209	10.511	11.511	12.882	+ 1.371	+ 11,9

Tableau n° 67 :

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS A L'ÉCONOMIE
PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1966/1967	1967/1968	Variation		1967	1968	Variation	
	Millions de francs c.f.a.		± %		Millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	38.133	47.418	+ 9.285	+ 24,3	36.219	45.425	+ 9.206	+ 25,4
Dahomey	3.736	4.079	+ 343	+ 9,2	3.482	3.819	+ 337	+ 9,7
Haute-Volta	2.832	2.710	— 122	— 4,3	2.429	2.440	+ 11	+ 0,5
Mauritanie	1.346	2.414	+ 1.068	+ 79,3	1.669	3.348	+ 1.679	+ 100,6
Niger	7.310	7.642	+ 332	+ 4,5	6.164	6.566	+ 402	+ 6,5
Sénégal	28.756	28.421	— 335	— 1,2	26.144	29.272	+ 3.128	+ 12,0
Togo	2.541	3.333	+ 792	+ 31,2	2.496	3.596	+ 1.100	+ 44,1
U.M.O.A.	84.654	96.017	+ 11.363	+ 13,4	78.603	94.466	+ 15.863	+ 20,2

* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales, les banques de développement et les Trésors publics (sous forme d'obligations cautionnées).

Tableau n° 68 :

OPÉRATIONS AYANT AFFECTÉ LES DISPONIBILITÉS EXTÉRIEURES
DE LA B.C.E.A.O.

	Exercice 1966/1967				Exercice 1967/1968			
	Crédit	Débit	Solde		Crédit	Débit	Solde	
			Créditeur	Débiteur			Créditeur	Débiteur
	Millions de francs c.f.a.							
a) Transferts :								
Compte Trésors ouest africains								
- sur compte placements ..	1.509,6	2.565,0	—	1.055,4	2.165,5	1.660,0	505,5	—
- autres	8.892,0	9.711,9	—	819,9	3.985,9	15.620,7	—	11.634,8
Compte Offices postaux	996,2	6.706,9	—	5.710,7	1.290,0	6.691,8	—	5.401,8
Compte Trésor français	25.603,0	3.096,0	22.507,0	—	26.871,7	1.780,0	25.091,7	—
Compte banques	50.833,1	63.426,3	—	12.593,2	69.785,2	73.991,3	—	4.206,1
Comptes autres	264,1	95,1	169,0	—	268,0	106,3	161,7	—
b) Change de billets :								
- B.C.E.A.O.	—	2.788,2	—	2.788,2	100,0	4.628,0	—	4.528,0
- autres	1.619,1	1.196,0	423,1	—	2.000,2	850,0	1.150,2	—
- mouvement des encours billets ZF		241,4	—	241,4	884,6	—	884,6	—
c) Opérations diverses :								
- souscription or F.M.I.	—	172,9	—	172,9	—	174,4	—	174,4
- souscription bons B.I.R.D..	—	490,6	—	490,6	—	1.070,9	—	1.070,9
- divers	1.178,8	859,2	319,6	—	1.184,3	919,0	265,3	—
Total	90.895,9	91.349,5	—	453,6	108.535,4	107.492,4	1.043,0	—

Tableau n° 69 :

**OPÉRATIONS AYANT AFFECTÉ LES DISPONIBILITÉS EXTÉRIEURES
DE LA B.C.E.A.O. DURANT L'EXERCICE 1967/1968**

	Côte d'Ivoire	Daho- mey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	non locali- sables et ajust.	Total
Millions de francs c.t.a.									
Règlements extérieurs	+ 5.151	+ 163	— 559	— 690	+ 1.015	— 1.750	— 1.360	— 927	+ 1.043
a) Transferts									
Compte Trésors ouest afri- cains	—	—	—	—	—	+ 87	+ 418	—	+ 505
- sur compte placements ..	— 10.567	— 145	— 15	+ 297	— 106	— 562	— 537	—	— 11.635
- autres	— 2.086	— 771	— 262	— 591	— 177	— 1.403	— 112	—	— 5.402
Compte Postes	+ 3.197	+ 3.091	+ 3.986	+ 1.445	+ 3.174	+ 9.607	+ 592	—	+ 25.092
Compte Trésor français (a).	+ 16.737	— 2.372	— 4.512	— 1.590	— 2.310	— 8.043	— 2.116	—	— 4.206
Compte banques	+ 30	+ 12	— 2	— 20	+ 33	+ 98	+ 11	—	+ 162
Compte autres									
b) Change de billets	— 1.658	— 146	— 133	— 325	— 385	— 1.783	— 81	— 17	— 4.528
- B.C.E.A.O.	— 577	+ 372	+ 200	—	+ 620	+ 332	+ 203	—	+ 1.150
- Autres									
- Mouvements des encours billets Z.F.	+ 350	+ 62	+ 90	+ 10	+ 157	+ 89	+ 122	+ 5	+ 885
c) Opérations diverses									
- Fonds Monétaire Interna- tional	— 49	— 31	— 32	— 31	— 31	—	—	—	— 174
- Souscription bons B.I.R.D.	—	—	—	—	—	—	—	— 1.071	— 1.071
- Divers	— 226	+ 91	+ 121	+ 115	+ 40	— 172	+ 140	+ 156	+ 265
Règlements inter-agences	— 2.887	— 207	+ 1.098	+ 398	— 768	+ 401	+ 1.966	— 1	—
- Transferts p/c Postes	+ 455	+ 346	— 197	— 229	— 386	— 165	+ 176	—	—
- Transferts p/c banques ..	+ 2.629	— 637	— 1.904	— 251	— 876	+ 1.361	— 322	—	—
- Echange billets B.C.E.A.O..	— 5.914	+ 83	+ 3.165	+ 861	+ 495	— 800	+ 2.111	— 1	—
- Chèques	— 57	+ 1	+ 34	+ 17	— 1	+ 5	+ 1	—	—
Solde général	+ 2.264	— 44	+ 539	— 292	+ 247	— 1.349	+ 606	— 928	+ 1.043

(a) Une partie des règlements entre Offices Postaux de la zone franc, ainsi que les règlements de la Caisse Centrale de Coopération Economique motivés tant par ses opérations propres et celles du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) français que par celles du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) sont exécutés par l'intermédiaire du Trésor français.

Tableau n° 70 :

VARIATIONS DES AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES *

	Septembre 1962/1963	Septembre 1963/1964	Septembre 1964/1965	Septembre 1965/1966	Septembre 1966/1967	Septembre 1967/1968
	Millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	— 2.292	+ 5.364	+ 2.340	+ 3.059	— 4.315	+ 4.372
Dahomey	+ 223	— 260	+ 372	— 506	— 307	+ 1.002
Haute-Volta	— 247	— 1.280	+ 475	+ 1.165	+ 397	+ 969
Mauritanie	+ 300	— 1.127	+ 652	+ 558	+ 50	— 1.175
Niger	— 302	— 1.497	— 385	— 289	+ 34	+ 49
Sénégal	— 1.022	— 2.465	— 2.260	+ 649	— 580	— 3.803
Togo	+ 557	+ 630	+ 1.211	+ 1.153	+ 1.067	+ 545
U.M.O.A.	— 2.783	— 635	+ 2.405	+ 5.789	— 3.654	+ 1.959

* Après contraction des ajustements dus aux différences de dates d'enregistrement et répartition des avoirs extérieurs nets propres de la B.C.E.A.O.

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS
DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST**

*

COTE D'IVOIRE :

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale 1 769 - Téléphone : 235-36 et 235-37
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761
Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale 773 - Téléphone : 33-14
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké

DAHOMÉY :

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone : 24-66 et 24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 211

HAUTE-VOLTA :

Ouagadougou, place de la Mairie
Boîte Postale 356 - Téléphone : 23-81
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 205

MAURITANIE :

Nouakchott :
Boîte Postale 227 - Téléphone : 22-06
Adresse télégraphique : Instemafoc Nouakchott
Télex : Instema Nchott 72

NIGER :

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone : 24-91 et 24-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 218
Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale 133 - Téléphone : 20-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder

SENEGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte Postale 3 159 - Téléphone : 265-53
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instema 536 SG
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale 79 - Téléphone : 386 et 387
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack

TOGO :

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instema Lomé 216

DIRECTION GENERALE :

Paris, 29, rue du Colisée (8°)
Téléphone : 225-71-60
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 65.087

B. C. E. A. O.

Rapport d'activité

1 9 6 8

Index des tableaux statistiques

	Page
POPULATION - SUPERFICIE	
T. 57 — Population et superficie de l'U.M.O.A.	166
PRODUCTION	
Productions agricoles	
T. 2 — Principales récoltes commercialisées pour l'exportation	14
T. 3 — Principales productions agricoles commercialisées	15
T. 1 — Prix officiels d'achat au producteur	13
Arachides	
T. 58 — Production commercialisée	166
Cacao	
T. 59 — Production commercialisée	167
Café	
T. 60 — Production commercialisée	167
Coton	
T. 61 — Production commercialisée	168
Mines	
T. 4 — Production - Exportation	16
T. 62 — Exportation minerais de fer de Mauritanie	168
PRIX - SALAIRES	
T. 1 — Prix officiels d'achat des produits agricoles..	13
T. 5 — Indices des prix ouest africains et français ..	20
T. 6 — Evolution du salaire minimum interprofessionnel garanti	22

COMMERCE EXTÉRIEUR

T. 17 — Commerce extérieur U.M.O.A.	38
T. 15 — Commerce C.E.E.-U.M.O.A.	36
T. 13 — Commerce France-U.M.O.A.	35
T. 12 — Commerce pays industriels-U.M.O.A.	34
T. 16 — Commerce Etats-Unis-U.M.O.A.	37

FINANCES PUBLIQUES

T. 11 — Dette extérieure contractuelle	31
T. 63 — Droits liquidés par les services des douanes, (voir aussi Trésor public)	169

AIDE EXTÉRIEURE

T. 7 — Crédits de paiements ouverts au budget de l'Etat français au titre de l'aide bilatérale aux Etats africains et malgache	24
T. 8 — Fonds d'aide et de coopération	25
T. 9 — Fonds européen de développement	26
T. 10 — Avances de la C.C.C.E.	28

MONNAIE ET CRÉDIT

Institutions monétaires

T. 66 — Situation intégrée U.M.O.A.	172
--	-----

Banque centrale

— Situations résumées en fin de mois	148
T. 56 — Compte de pertes et profits	135
— Bilan au 30 septembre 1968	137
— Situation par l'Etat de l'émission monétaire..	150
T. 39 — Concours à court terme aux banques	90
T. 42 — Concours aux Trésors publics	96
T. 54 — Avoirs extérieurs	122
T. 68-69 Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures	173-174
T. 55 — Rapport avoirs extérieurs aux engagements à vue	123
T. 22 — Autorisations de réescompte à moyen terme.	56
T. 20 — Concours à moyen terme	53

Banques

T. 49 — Réseau bancaire au 1 ^{er} janvier 1969	109
T. 64 — Ressources et emplois des banques commer- ciales	170
T. 65 — Ressources et emplois des banques de déve- loppement	171

Trésors publics

T. 41 — Opérations monétaires	95
T. 40 — Situations des Trésors publics	92
T. 42 — Concours de la Banque centrale	96
T. 43 — Obligations cautionnées	98
T. 53 — Avoirs extérieurs	120

Liquidités monétaires

T. 45-46-47 Liquidités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises	102-105-107
--	-------------

Monnaie fiduciaire

— Billets et monnaies en circulation	110
T. 50 — Répartition par porteur des billets et pièces en circulation	112

Monnaie scripturale

T. 48 — Dépôts à vue en banque et en comptes cou- rants postaux	108
T. 44 — Dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises	100

Crédits à l'économie

T. 18 — Crédits consentis par les institutions moné- taires	46
T. 19 — Répartition de l'ensemble des crédits consen- tis par les institutions monétaires	48

Crédits à court terme

T. 36 — Crédits octroyés par les institutions moné- taires	82
T. 37 — Financement des crédits consentis par le sys- tème bancaire	88
T. 38 — Participation de la Banque centrale au finan- cement des crédits consentis par les banques	89
T. 26 — Crédits bancaires	63
T. 27 — Crédits bancaires pour la production, la com- mercialisation et la transformation des pro- duits agricoles	63
T. 28 — Crédits bancaires à l'industrie de la pêche, conserverie, froid	71
T. 29 — Crédits bancaires aux exploitations fores- tières et industries du bois - Côte d'Ivoire ..	73
T. 30 — Crédits bancaires aux entreprises de travaux et bâtiment	73
T. 31 — Crédits bancaires aux industries de « mar- ché local »	74
T. 32 — Crédits bancaires à l'industrie textile et de l'habillement	75
T. 34 — Crédits bancaires aux entreprises de distri- bution de marchandises	78
T. 33 — Crédits bancaires utilisés en Côte d'Ivoire ..	77
T. 67 — Crédits consentis à l'économie par les institu- tions monétaires	172
T. 35 — Utilisations recensées de crédits bancaires à des entreprises publiques et semi-publiques.	80
T. 43 — Obligations cautionnées	98

Crédits à moyen terme

T. 23-25 Crédits consentis par le système bancaire ..	56-58
T. 24 — Répartition selon les activités bénéficiaires..	57
T. 21 — Financement des crédits à moyen terme ..	54
T. 20 — Concours de la Banque centrale	53
T. 22 — Autorisations de réescompte données par la Banque centrale	56

Avoirs extérieurs

T. 51-52 Avoirs extérieurs nets des institutions moné- taires et organismes publics	114-116
T. 53 — Avoirs extérieurs officiels (montant brut) ...	120
T. 54 — Avoirs extérieurs de la Banque centrale	122
T. 68-69 Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O.	173-174
T. 55 — Rapport des avoirs extérieurs aux engage- ments à vue de la situation de l'émission monétaire de chaque agence	123
T. 70 — Variation des avoirs extérieurs des institu- tions monétaires	175

